

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- BUDGET PRINCIPAL 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 ET MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME OU D'ENGAGEMENT ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

- BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ELISPACE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE ZAC DE THER : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- COTISATION DE SOUTIEN À LA FÉDÉRATION DES MAIRES DES VILLES MOYENNES POUR L'OPÉRATION « LES VILLES MOYENNES CRIENT AU SECOURS »

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009

- VALORISATION DE PARCELLES DE TERRAINS ACQUISES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET REPRISES PAR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE

- VALORISATION DE PARCELLES DE TERRAINS ACQUISES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET REPRISES PAR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

- ADHÉSION À L'ASSOCIATION IDÉAL RÉSEAUX PETITE ENFANCE ET ESPACES VERTS ANNÉE 2009

- AVENANT À LA CONVENTION DU COS

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS ACTION « LA CAUSE DES TOUT PETITS »

- ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- TABLEAU DES EFFECTIFS

- RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS RECENSEURS ET DES CONTRÔLEURS DU RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION

- MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET DE BUREAU – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

- CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

- MARCHÉ D'ACHAT DE LIVRES SCOLAIRES, DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES, DE CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE FICHIERS PHOTOCOPIABLES – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

- MARCHÉ D'ACHAT DE RAMETTES DE PAPIER – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008 6574 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

- CONVENTION D'ÉCHANGE POUR L'ACCUEIL DU CHANTIER D'INSERTION ESPACES NATURELS SUR LA COMMUNE DE BEAUVAIS

- CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT JEUNESSE ET ASSOCIATIONS DE QUARTIER, QUARTIER SAINT-JEAN – LOT 1 GROS ŒUVRE CARRELAGE FAÏENCE – CESSION NOVATOIRE

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- ACQUISITION DES MURS ET RÉSILIATION DU BAIL COMMERCIAL : BOUCHERIE DU CENTRE COMMERCIAL CAMARD

- ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE LIAISON DE TRANSPORTS EN COMMUN ENTRE LE QUARTIER SAINT-JEAN ET LE CENTRE-VILLE DE BEAUVAIS

- **CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PROGRAMMATION 2008 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES**

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- **TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VRD DU LOTISSEMENT DU VERT VILLAGE**

- **CESSION DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS – MALADRERIE SAINT-LAZARE**

- **REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL ST-LUCIEN – CESSIION DE TERRAIN À L'OPAC – ENQUÊTE DE RECLASSEMENT**

- **ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ESPACES VERTS – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN**

- **MARCHÉ DE RÉALISATION D'UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA VILLE DE BEAUVAIS**

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE ET DU RÉSEAU DE CHALEUR À BOIS QUARTIER SAINT-JEAN**

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT SUR L'EXERCICE 2007**

- **SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2007**

- **STATIONNEMENT 1 HEURE GRATUITE PENDANT LES FÉRIES DE NOËL 2008 SUR LA PLACE DES HALLES ET LA PLACE FOCH**

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉCUME DU JOUR-SATO PICARDIE-M.O.T.I.V.E.S.**

Sport, Jeunesse

- **ANIMATIONS NOËL 2008 – PATINOIRE**

- **ORGANISATION DE L'OPÉRATION « NOËL S'ANIME 2008 »**

- **SUBVENTION TÉLÉTHON**

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- **ÉCOLES MATERNELLES – FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2008**

- **CLASSES D'ENVIRONNEMENT – 2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009**

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉCOLES – PAC-AEC – CLASSES COOPÉRATIVES**

- **SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE**

- **CONVENTION IME « LES PAPILLONS BLANCS »**

- **FÊTE DE LA SCIENCE 2008 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PICARDIE C.S.T.I.**

- **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SOLIDARITÉ D'ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ**

- **DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Le vendredi 21 novembre 2008 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Claire BEUIL, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile LALOÏ, Mme Odette BLEIN, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI, Mademoiselle Hélène De NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Brigitte MOUALEK, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Thibaud VIGUIER (Représenté par Mme MENOUBE à partir du dossier n°14), M. Mehdi RAHOUI*

ABSENTS :

POUVOIRS : *M. Eric MARDYLA à M. Antonio DA CUNHA, M. Armand BORGNE à M. Jean-Marie JULLIEN, M. Ali DJENADI à Mme Corinne CORILLION, Mme Sylvie HOUSSIN à Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Serge ADAM à Mme Caroline CAYEUX, Mme Malika BOUBEKÈR à M. Mamadou LY, M. Xavier CNOCKAERT à M. Thibaud VIGUIER jusqu'au dossier n°13, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN à Mme Catherine THIEBLIN*

Date d'affichage	:	28/11/2008
Date de la convocation	:	14/11/2008
Nombre de présents	:	37 jusqu'au n°13 36 à partir du n°14
Nombre de votants	:	45 jusqu'au n°13 44 à partir du n°14

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Mademoiselle Hélène De Nattes

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2008. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Vous avez trouvé sur vos tables l'annexe à la délibération numéro 11 : Valorisation de parcelles de terrains acquises sur le Budget Principal et reprises par le Budget Annexe Lotissement Binche ; l'annexe à la délibération numéro 12 : Valorisation de parcelles de terrains acquises sur le budget principal et reprises par le budget annexe Lotissement Les Rigallois ; une modification pour la délibération numéro 40 : Animations Noël et Patinoire et la délibération numéro 46 : Modification de la subvention aux Réseaux Ambition Réussite modifiés. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je voudrais vous donner une information concernant la réponse à un courrier que j'avais adressé au PDG d'Hutchinson du Groupe TOTAL qui me confirme la cession de Spontex, mais qui affirme que cette cession n'aurait pas de conséquences négatives pour cette usine. Je vous lis la lettre. « Suite à votre lettre adressée à

Monsieur Christophe de Margerie, nous avons le plaisir de vous dire que, suite à une analyse de son positionnement stratégique, le Groupe Hutchinson est effectivement arrivé à la conclusion de ses activités grand public et parmi elles, l'activité Spontex n'avait pas vocation à rester à l'intérieur du Groupe et c'est comme cela qu'il convient d'interpréter les propos de Monsieur de Margerie. Nous comprenons l'inquiétude que cette annonce peut provoquer tant parmi le personnel du site que parmi la population et les élus. Mais, comme vous l'a dit Monsieur Clou – je vous l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal – une cession par le Groupe de cette activité n'aura pas de conséquences négatives pour cette usine. En outre, si cette éventualité venait à se concrétiser, il appartiendrait à Hutchinson et à sa filiale de faire les annonces et les démarches nécessaires dans le respect des lois en vigueur. En particulier l'article 2328-1 du Code du Travail prévoyant une procédure prioritaire d'information et de consultation des instances représentatives du personnel devra être respectée ». Nous avons bien évidemment transmis ce courrier au Comité d'Entreprise.

M. AURY : A la lecture du courrier, j'ai aussi l'impression – c'est fort – qu'en l'occurrence, ça n'écarte aucune éventualité sur l'avenir malheureusement.

Mme LE MAIRE : Non, ils disent que ce n'est pas parce qu'ils cèdent l'entreprise que ça veut dire que l'entreprise va s'arrêter. Il n'y a pas d'élucubrations particulières à avoir. Ils disent que ça ne devra pas avoir de conséquences négatives pour cette usine. Mais, ceci étant, je suis bien consciente, Monsieur AURY, qu'il faudra que nous soyons vigilants. Monsieur RAOUHI, vous m'avez proposé une motion.

M. RAHOUI : Nous vous avons proposé une motion et nous souhaiterions savoir si vous accepteriez que nous la présentions en début de ce Conseil Municipal.

Mme LE MAIRE : Je veux bien la présenter au prochain Conseil Municipal. Il me semble que nous allons passer à la délibération sur le règlement intérieur du Conseil Municipal d'ailleurs et la règle c'est que vous auriez dû m'adresser cette motion trois jours francs avant aujourd'hui. Donc, je la passerai au Conseil Municipal prochain.

M. RAHOUI : J'entends bien votre rappel à la règle, Madame le Maire. Mais, les fois précédentes, nous avons trouvé nous aussi, en arrivant, des motions et nous avons accepté de les débattre immédiatement. J'enregistre bien ce que vous dites. Je ne polémiquerai pas ce soir, mais les fois précédentes, nous avons accepté de jouer le jeu en acceptant de débattre immédiatement sans être prévenus trois jours avant. Merci.

Mme LE MAIRE : Alors, on passe au premier point de l'ordre du jour.

BUDGET PRINCIPAL 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 ET MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME OU D'ENGAGEMENT ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008 et la délibération du 20 juin 2008 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant par ailleurs la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement actualisés,

Vu la note explicative qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
Total :	0	Total :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	230 001,00	Propositions nouvelles	230 001,00
Total :	230 001,00	Total :	230 001,00

- de porter à 817.800 euros l'AP n°20 « avenue de l'Europe » ;

- de supprimer l'autorisation d'engagement « étude réseau rivières » (AE n°23) totalisant 115.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme « étude réseau rivières » (AP n°25) pour un total de 181.000 euros ;

- de créer une autorisation de programme « aménagement des berges du Thérain - tranche n°6 » (AP n°29) d'un total de 700.000 euros ;

- d'acter la nouvelle situation des autorisations de programme ou autorisations d'engagement et de crédits de paiement telle que jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation des décisions modificatives.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe les décisions modificatives.

3500

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
Total :	0	Total :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécution de sect° investissement reporté	696.568,59		
Propositions nouvelles	- 210.584,17	Propositions nouvelles	608.233,29
Restes à réaliser N-1	122.248,87	Restes à réaliser N-1	20
Total :	608.233,29	Total :	608.233,29

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ELISPACÉ : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résul ^m fonctionnement reporté	0
Propositions nouvelles	28.050,00	Propositions nouvelles	28.050,00
Total :	28.050,00	Total :	28.050,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de sect° investissement reporté	16.128,52
Restes à réaliser N-1	16.993,31	Propositions nouvelles	864,79
Total :	16.993,31	Total :	16.993,31

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement de la Longue Haie arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	177.098,25	002 Solde exécut. reporté	177.098,25
Total :	177.098,25	Total :	177.098,25

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Solde exécut. reporté	61.893,95	Propositions nouvelles (mouv. réel)	- 115.204,30
Propositions nouvelles (mouv. réel)	0	040 Op. d'ordre de transfert entre sections	177.098,25
Total :	61.893,25	Total :	61.893,25

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement de Binche arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles (mouv. réel)	46.397,34	002 Solde exécut. reporté	59.397,34
		042 Op. d'ordre de transfert entre sections	- 13.000,00
Total :	46.397,34	Total :	46.397,34

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	- 13.000,00	Propositions nouvelles (mouv. réel)	- 13.000,00
Total :	- 13.000,00	Total :	- 13.000,00

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement les Rigallois arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		002 Solde exécut. reporté	468.766,14
Propositions nouvelles (mouv. réel)	205.766,14	042 Op. d'ordre de transfert entre sections	- 263.000,00
Total :	205.766,14	Total :	205.766,14

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	- 263.000,00	Propositions nouvelles (mouv. réel)	- 263.000,00
Total :	- 263.000,00	Total :	- 263.000,00

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZAC DE THER : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe ZAC de Ther arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécution reporté	280.511,53		
Propositions nouvelles (mouv. réel)	71,41	Propositions nouvelles (mouv. réel)	298.464,00
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	17.881,06		
Total :	298.464,00	Total :	298.464,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Solde exécution reporté	17.881,06	040 Op. d'ordre de transfert entre sections	17.881,06
Total :	17.881,06	Total :	17.881,06

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2007 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement Agel arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	586.097,75	002 Soldes exécution reporté	586.097,75
Total :	586.097,75	Total :	586.097,75

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Solde exécution reporté	557.675,59	Propositions nouvelles (mouv. réel)	- 28.421,96
		040 Op. d'ordre de transfert entre sections	586.097,75
Total :	557.675,59	Total :	557.675,59

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, nous avons à voter et à examiner un certain nombre de Décisions Modificatives Budgétaires qui vont toucher, d'une part, le Budget Principal (la Décision Modificative N°2) et des Budgets Annexes de l'eau, de l'exploitation Elispace, la Longue Haie, Binche, Rigallois, Agel, ZAC de Ther. Pour ne pas prolonger les débats, je vous propose de vous présenter le rapport général sur l'ensemble de ces Décisions Modificatives, ensuite nous voterons successivement chacune des décisions qui font l'objet des rapports numéros 1 à 8 du Conseil Municipal. En quelques mots, en ce qui concerne la Décision Modificative N°2 du Budget Principal, vous avez pu noter à travers la lecture du rapport qu'il n'y avait aucune dépense supplémentaire. En fonctionnement, il s'agit simplement d'un certain nombre de modifications tant en diminution qu'en adjonction en ce qui concerne ces différentes dépenses, le total général s'élevant à 0 et n'impactant pas globalement la section de fonctionnement de ce Budget Principal. Quant aux recettes, bien évidemment, il n'y a pas de modification à intervenir puisqu'il n'y a aucune nécessité d'ajuster les recettes. Pour la section d'investissement, nous avons des recettes nouvelles pour 230.001,00 euros. Notamment, vous remarquerez quelque chose qui est assez important, c'est l'indemnisation des travaux de la Place des Halles selon le protocole d'accord avec les Compagnies d'Assurances et vous retrouverez aussi la contrepartie pour une somme identique afin de financer les travaux qui ont été réalisés, cet été, au titre de l'aménagement de la Place des Halles. Au-delà de ces ajustements en fonctionnement et en investissement au titre de la Décision Modificative N°2 du Budget Principal, je vous propose également une mise à jour des autorisations de programmes et de crédits de paiements. Vous en avez la liste au dossier. Il s'agit essentiellement de l'Avenue de l'Europe. Il s'agit également d'une suppression d'autorisation pour « l'étude réseau rivières ». Nous avons à créer une autorisation de programme réseau rivières compte tenu de la nouvelle étendue de la mission parce qu'il y a eu une modification de la mission (suppression de l'ancienne mission et création de la nouvelle mission). Et nous créons l'autorisation de programme pour la tranche numéro 6 de l'aménagement des berges du Thérain. Et vous avez, dans votre rapport le nouveau tableau actualisé des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'exercice 2008 avec, bien évidemment, les restes à financer au titre de l'exercice 2009, lesquels seront repris dans le Budget Principal que nous voterons le mois prochain. J'en viens maintenant au Budget Annexe de l'Eau. Il s'agit essentiellement de la reprise des résultats après le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau avec, bien évidemment, le report, d'une part, des résultats et, d'autre part, des restes à réaliser pour chacune des opérations. C'est pour cela que vous noterez qu'au niveau des recettes, il n'y a pas de recettes de fonctionnement à budgéter. Par contre, un certain nombre d'ajustements au titre des dépenses pour un solde global de 0 vous est proposé. En ce qui concerne la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 608.233 euros, il s'agit essentiellement d'affectation de résultat, de virement de section de fonctionnement, d'emprunts (une majoration du recours à l'emprunt pour financer les investissements). Et, en ce qui concerne les dépenses, la reprise du résultat, des reports de crédits, une diminution de construction de forage, travaux renforcement réseaux afin de trouver l'équilibre exact en ce qui concerne le Budget Annexe de l'Eau au niveau de cette Décision Modificative N°1. Pour l'Elispace, la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 28.050 euros résulte essentiellement en ce qui concerne les recettes de l'équilibre avec la subvention de la Ville. Vous savez que la Régie Exploitation de l'Elispace s'équilibre en fin d'exercice après analyse des résultats avec une subvention d'équilibre qui provient du Budget Principal. En ce qui concerne les dépenses, vous noterez un certain nombre d'ajustements dont les plus importants sont des ajustements pour ordre. Mais, vous noterez également qu'il a fallu quand même compléter un montant au niveau de charges patronales, au niveau d'un ajustement au titre de personnel extérieur qu'il a fallu recruter

pour compléter le fonctionnement de cet équipement. Et nous avons été amenés également à compléter les financements pour la programmation de l'année pour 12.500 euros. Pour la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 16.993 euros, il s'agit essentiellement d'amortissements, de virement de la section de fonctionnement, de solde d'exécution reporté, quelque chose qui est tout à fait normal après le vote du Compte Administratif. Pour la Longue Haie, nous avons essentiellement en fonctionnement des reprises de résultats. Ce sont simplement les conséquences du Compte Administratif que nous avons voté. Pour la section d'investissement, ce sont des reprises de résultats de résultats et vous noterez notamment un ajustement à la baisse du programme de recours à l'emprunt. Pour le Lotissement de Binche, même résultat, même procédure. C'est la reprise également des résultats – je passe rapidement sur les chiffres – et la constatation de terrains à aménager. Vous noterez également que nous avons été amenés, compte tenu des résultats, à annuler le recours à l'emprunt pour 13.000 euros dans le cadre du BP 2008. Ce qui nous permet d'alléger la charge d'intérêts qui sont à notre débit. Pour Les Rigallois, vous avez les mouvements réels. Ce sont aussi des reprises de résultats et des terrains aménagés. C'est une procédure tout à fait classique et en section d'investissement, nous avons annulé 263.000 euros au titre du programme emprunts au titre de l'exercice, compte tenu des résultats constatés au Compte Administratif. Pour la ZAC de Ther, c'est aussi la même chose. Ce sont simplement des procédures qui sont liées aux conséquences du Compte Administratif pour 298.464 euros pour la section de fonctionnement. Vous noterez également qu'en ce qui concerne la section d'investissement, il n'y a pas grand-chose, sauf 17.881 euros qui est un solde d'exécution de la section d'investissement qui est constaté à la suite du vote du Compte Administratif. Simplement, des procédures de régulation au titre de cette DM1. Enfin, nous passons au Lotissement Agel. Là aussi, il est particulièrement résumé, particulièrement bref. Ce sont les conséquences du Compte Administratif là aussi. Ce sont des reprises de résultats, des soldes d'exécution que l'on trouve en section d'investissement et nous annulons également 28.422 euros au titre du programme d'emprunts qui avait été envisagé au titre de l'année 2008. Vous constatez qu'au niveau de nos Budgets Annexes, nous avons été amenés à annuler une partie des programmes d'emprunts. Ce qui, en soi, est une bonne nouvelle. Voilà, j'en ai terminé pour ce très bref exposé de l'ensemble de ces Décisions Modificatives que nous souhaitons vous voir voter aujourd'hui.

M. AURY : Comme l'a conclu Monsieur JULLIEN : « très bref exposé ». Effectivement, très bref commentaire également puisque, vraiment, il s'agit d'ajustements à la marge concernant les budgets. J'aurais simplement une remarque puisque, pour le Budget Principal, la somme principale est celle qui concerne la Place des Halles pour quand même dire qu'au final, quel recul d'ambition pour la rénovation de cette place. Quand je pense que vous aviez promis à l'époque une halle couverte et qu'on se retrouve avec un goudronnage à l'arrivée comme c'était avant pour quand même 2.400.000 euros au total. Je crois que vraiment, on peut parler d'un vrai ratage pour cette opération qui a été importante dans le premier mandat. Voilà, c'est vraiment la seule remarque. Ça nous conduira tout à fait logiquement à adopter le même vote que celui que nous avons eu concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes lors de leur vote pour le Budget Primitif et les Budgets Annexes au mois de mars de cette année.

Mme LE MAIRE : Juste un petit commentaire, Monsieur AURY, il n'a jamais été question de construire une halle couverte. D'autant qu'il y a une enquête qui a été faite auprès des Beauvaisiens qui prouvait qu'ils étaient contre. Donc, nous avons eu la sagesse de nous abstenir. C'est tout ce que je voudrais dire.

M. AURY : D'habitude, j'avais toujours un petit peu comme un document de référence, votre document de cam-

pagne de 2001. Malheureusement, je ne l'ai pas amené avec moi aujourd'hui. Vous nous aviez même mis à l'époque une photo d'une halle couverte pour donner une meilleure idée aux Beauvaisiens de ce que vous souhaitiez faire. Et puis, je vois – alors, certes, il n'y a pas eu de référendum – visiblement, vous parlez maintenant d'un sondage. On n'avait pas entendu à l'époque parler d'un sondage des Beauvaisiens. Mais, visiblement, vous l'aviez réalisé sans nous le dire.

M. GAIRIN : Je me souviens quand même de détails antérieurs à 2001 puisque la question du réaménagement de la Place des Halles préoccupe tout le monde depuis très longtemps. De nombreux fantasmes ont eu lieu sur le sujet évidemment, et tout le monde a toujours rêvé d'une belle halle qui aurait glorifié la place. Et je me souviens très bien que Walter AMSALLEM n'a jamais voulu s'attaquer à la question qu'il jugeait extrêmement complexe à l'égard en particulier des exigences des commerçants forains. Il faut savoir aussi qu'une halle, ça n'est pas un marché. C'est autre chose qu'un marché et il avait décidé à l'époque que c'était absolument impossible malgré les pressions qui ne manquaient pas de s'exercer sur lui. En fin de mandat, il avait dit : « Ne comptez quand même pas sur moi pour construire une halle ou refaire la place du marché » alors que c'est un souci considérable parce que le sujet est très délicat.

M. CHENU : Oui. Cher collègue Thierry AURY, vous devriez nous féliciter. Vous devriez nous applaudir. Ecoutez, si nous avions le projet de halle couverte dans le programme du premier mandat et que nous y avons renoncé, c'est parce que nous avons choisi de pratiquer à Beauvais une démocratie participative extrêmement soutenue. Nous nous sommes rendu compte que cette halle couverte ne plaisait pas forcément aux Beauvaisiens. Nous n'avons pas une vision idéologique de la façon dont nous gérons la Ville. Nous n'avons pas une vision soviétique de la façon dont nous souhaitons gérer la Ville. Si les Beauvaisiens et les Beauvaisiennes ne souhaitent pas de halle couverte quand on les consulte, on ne va quand même pas en construire une. Vous devriez plutôt nous applaudir d'avoir écouté les Beauvaisiens et les Beauvaisiennes.

M. AURY : J'apprécie toujours les propos pleins de finesse de notre collègue Sébastien CHENU qui devrait se féliciter que je souhaite un marché pour accueillir dans de bonnes conditions les commerçants non sédentaires et favoriser le commerce local. J'avoue qu'en discutant avec beaucoup des commerçants qui font l'animation de cette place le mercredi et le samedi, beaucoup d'entre eux étaient tout à fait favorables et ont même été très surpris finalement de s'apercevoir au final que...

Mme LE MAIRE : Attendez, chacun son tour si vous voulez. Ecoutez Thierry AURY parce que c'est assez savoureux. Alors, on va vous écouter.

M. AURY : Bien sûr ! Merci, Madame le Maire. Oui. Monsieur BOURGEOIS, vous ne m'avez jamais vu faire mes courses sur le marché. Vous ne devez pas beaucoup fréquenter le marché.

M. BOURGEOIS : Je me promène le samedi avec deux cabas. Alors que vous, vous ne distribuez que des tracts.

Mme LE MAIRE : Mais, Jean-Luc, ce ne sont pas des courses qu'il fait, ce sont des journaux qu'il distribue.

M. AURY : Honnêtement, je ne suis quand même pas forcé de vous emmener avec moi faire mes courses le samedi. Ce n'est pas une obligation. Mais, trêve de plaisanterie, j'ai rencontré beaucoup de ces commerçants et on pourrait aller les rencontrer ensemble à l'occasion de nos courses communes le samedi sur le marché pour discuter. Beaucoup étaient assez surpris de voir que la réalisation finale excluait cette halle cou-

verte. Par contre, j'ai entendu beaucoup de remarques, mais certainement qu'à vous, ils vous ont dit autre chose. Mais, sur cet Arc de Triomphe percé qui encombre une partie du marché sans aucune utilité, j'ai entendu aussi beaucoup de remarques négatives par contre pour le coup. Et puis, à l'arrivée, on se retrouve loin du pavage, de l'ambition qu'il y avait vraiment de redonner un cachet à cette place avec un goudronnage dont on espère qu'il tiendra dans la durée. Et je crois qu'il faut arrêter de se cacher à un moment donné derrière des soi-disant enquêtes, sondages et ainsi de suite. Je crois que vous aviez annoncé ça aux gens. Beaucoup de gens y étaient favorables. Vous y avez renoncé pour des raisons qui vous sont propres. Je remarque simplement que ça a été un coût quand même très élevé pour quelque chose qui, au final, ne marque pas du tout de progrès sur l'aménagement de cette place puisqu'on y a même perdu des places pour des commerçants, il faut s'en souvenir.

M. DORIDAM : Monsieur AURY, on fréquente pourtant les mêmes commerçants, mais il n'y a pas le même son de cloche. Lorsque j'ai livré le Livre Blanc avec la demande d'un marché couvert que j'avais même fait dessiner, je me suis fait engueuler plusieurs samedis de suite et on m'a demandé si j'avais pris conscience qu'ils étaient opposés. Je ne crois pas qu'on ait effectivement eu le même son de cloche. Je ne comprends pas là franchement que vous remettiez ça sur le tapis avec un procès d'intention en disant que l'ensemble des commerçants du marché le souhaite. Ce n'est pas le sentiment que j'ai eu. Et, croyez-moi, au lendemain du Livre Blanc, ce n'est pas du tout ce qu'ils m'ont dit.

M. PIA : Monsieur AURY, il se trouve que j'ai suivi quelque peu ce dossier concernant la Place des Halles et ce projet de halle couverte, et je peux vous dire que j'ai été un fervent partisan de cette halle couverte. Force est de constater qu'à la consultation des commerçants sédentaires, mais aussi d'une certaine catégorie de non sédentaires, il y avait un veto complet pour sa réalisation. C'est bien pour ça que nous y avons renoncé. Quant aux qualificatifs que vous employez concernant la qualité de cette Place des Halles, ce que je constate – alors, on n'a peut-être pas forcément les mêmes sons de cloche ou on ne rencontre peut-être pas les mêmes personnes – c'est que maintenant les gens sont tout à fait satisfaits de cette Place des Halles. Donc, au fond, ce qui compte, c'est le résultat et je pense qu'il est tout à fait positif.

M. HAUDOIRE : Je suis stupéfait par les sondages de Monsieur AURY puisqu'il nous en sort régulièrement. Alors, les résultats de ces sondages sont très simples, c'est de se dire qu'à partir du moment où il a envie de quelque chose, si on ne le fait pas, les gens sont contre. Et s'il n'a pas envie de quelque chose et que nous le faisons, les gens sont contre. En fin de compte, les gens sont toujours contre. Mais, la seule différence entre nous et vous, Monsieur AURY, c'est qu'à partir du moment où la municipalité met en place des sondages, nous vous donnons un résultat chiffré. Vous, aucun chiffre, la réponse est : « On m'a dit... ».

M. AURY : Si vous mettez à la disposition du groupe d'opposition la possibilité de faire réaliser des sondages aux frais du Budget Municipal, nous serons consultés à travers des sondages. Je crois que c'est un petit peu la différence que vous oubliez, Monsieur HAUDOIRE, c'est avec l'argent des Beauvaisiens que vous organisez un sondage. Nous n'avons pas cette possibilité-là et nous ne sommes pas consultés sur les questions posées lorsque vous organisez un sondage avec l'argent du contribuable.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, je sais bien que vous aimeriez bien être à notre place, mais enfin, qu'est-ce que vous voulez ? Eh oui, ça, c'est dommage. On va peut-être voter maintenant. Allez, on passe au vote. On va les voter les uns après les autres. Délibération 1, Décision Modificative. Qui vote contre ? 9 voix contre. Dossier numéro 2, même vote ?

M. AURY : Sur les Budgets Annexes, on s'était abstenu à l'origine. On s'abstient sur toutes les modifications de Budgets Annexes.

Mme LE MAIRE : D'accord. Alors, sur l'eau, il y a 9 abstentions. Dossier numéro 3 Elispace : 9 abstentions. Dossier numéro 4 : la Longue Haie. 9 abstentions. Dossier numéro 5 Binche : 9 abstentions. Dossier numéro 6 Les Rigallois : 9 abstentions. Dossier numéro 7 : La ZAC de Ther : 9 abstentions. Dossier numéro 8 : Agel : 9 abstentions. Voilà une bonne chose de faite.

COTISATION DE SOUTIEN À LA FÉDÉRATION DES MAIRES DES VILLES MOYENNES POUR L'OPÉRATION

« LES VILLES MOYENNES CRIENT AU SECOURS »

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La Ville de Beauvais a souscrit, comme de nombreuses autres villes, à la proposition de la Fédération des Maires des Villes Moyennes de mener une action forte de communication auprès des médias, du gouvernement et des décideurs locaux pour inciter à ce que soient mieux pris en compte les intérêts des villes moyennes et des présidents de leurs communautés.

La participation de chacun des participants au financement de cette opération intitulée « les Villes Moyennes crient au secours » constitue un soutien exceptionnel qui peut être fixé à 500 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider le versement d'une cotisation exceptionnelle de 500 euros à titre de soutien à la Fédération des Maires des Villes Moyennes pour l'opération « les villes moyennes crient au secours » ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : J'avoue que j'ai eu un petit moment où j'ai eu un doute. Je ne savais pas si je me trouvais au Conseil Municipal de Beauvais ou au Congrès National de l'Association des Elus Communistes quand j'ai lu la lettre ouverte des Villes Moyennes sous le titre « Les Villes Moyennes crient au secours ». Et j'avoue que je ne résiste pas. D'ailleurs, je n'ai pas compris. Vous auriez dû, y compris pour le public, donner lecture de cette lettre puisque vous nous indiquez qu'il s'agit d'un vote en vue d'une communication large. Puisqu'il est dit : « *Les Villes Moyennes crient au secours. Le monde est frappé par une crise financière sans précédent qui n'épargne ni notre Pays ni nos Collectivités, ni nos administrés. Elus locaux, nous mesurons chaque jour l'inquiétude des acteurs économiques sur le terrain. Dans ce contexte préoccupant, nos Collectivités sont concernées tout en ne disposant pas de toutes les cartes. Elles sont d'abord des employeurs importants (2 millions de personnes). Elles sont aussi de très loin les premiers donneurs d'ordre publics du Pays, près de 73 % des investissements publics. Parmi ces Collectivités Locales, les Villes Moyennes et leurs*

Agglomérations qui incarnent la population française déjà trop éprouvée par les restructurations judiciaires, militaires, par celle des entreprises publiques et de l'organisation de la santé » – écoutez bien, Monsieur CHENU – « *paient de fait un lourd tribut à un nouvel aménagement du territoire aux effets ravageurs et dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences. Les Villes Moyennes ne veulent pas être sacrifiées sur l'autel de la révision générale des politiques publiques. Aujourd'hui, il est vital de ne pas priver nos Collectivités de leurs moyens d'actions locales car elles doivent continuer à être des Pôles de Cohésion Sociale, de sécurité, de stabilité, mais aussi de dynamisme et d'innovations, de développements (en un mot, d'équilibre du territoire). S'il est souhaitable pour l'intérêt général que les acteurs de l'économie financière retrouvent leur bonne santé, il l'est tout autant pour notre Pays et nos Collectivités. Nos Villes sont aujourd'hui inquiètes de la remise en cause du pacte financier qui liait depuis des années les Collectivités Territoriales à l'Etat. La fragilisation de nos ressources financières ne peut que nous conduire à revoir à la baisse nos investissements, à amputer notre capacité d'initiative et, par voie de conséquence, à accumuler les effets de crise sur le contribuable local* ». Et on continue de plus belle, y compris en disant : « *Les Maires des Villes Moyennes refusent que la réforme de la DSU (Dotation Solidarité Urbaine) pénalise les Communes qui ont construit le plus de logements sociaux au moment où, effectivement, on nous annonce une disposition qui va assouplir la contrainte de la construction de logements sociaux dans les Villes. « Nous affirmons que la Taxe Professionnelle la plus importante, la plus dynamique de nos recettes ne doit pas être remplacée par une quelconque dotation. Nous dénonçons la faiblesse des compensations accordées par l'Etat. Nous demandons que soient prises en compte dans les dotations de l'Etat les évolutions de plus en plus nombreuses et contraignantes des lois qui constituent autant de nouvelles charges pour nos Collectivités* ». J'ai l'impression que s'il y a quelques mois, on vous avait lu non pas le même texte mais un texte même moins fort que ça, vous auriez crié au dogmatisme, à l'Union Soviétique, nous aurait dit Sébastien CHENU, à je ne sais quoi encore. Je m'aperçois aujourd'hui que ce texte-là est un véritable acte d'accusation contre la politique du Gouvernement que vous avez appelé à mettre en place et que vous soutenez. On vous a vu encore l'autre jour très souriante avec Monsieur le Premier Ministre. Lui avez-vous fait part dans les mêmes termes que cela de cet appel ? Etes-vous intervenue auprès des deux Députés de Beauvais avec lesquels, visiblement, vous êtes en très bon termes pour qu'ils votent surtout contre ces dispositions dans le vote du budget de l'Etat dans la loi de rectification du budget ? Parce que je crois qu'il y a un moment donné où, je dois dire, il faut être clair. J'approuve le contenu de cette adresse, de cette lettre. Il y a un oubli sur la lettre ouverte. Je pense qu'il faut également l'adresser à Monsieur le Président de la République dont j'ai cru comprendre que, désormais, il jouait un rôle certain dans la définition de la politique de notre Pays. Mais, par contre, je pense qu'il faut que vous alliez au bout de votre logique. Déchirez publiquement votre carte de l'UMP. Appelez les Députés à voter contre le budget. Dites que vous regrettez profondément d'avoir appelé à voter Nicolas SARKOZY l'an dernier et que vous condamnez. C'est un acte d'accusation tout à fait considérable contre toute la politique gouvernementale et, comme vous le dites, les conséquences ravageuses pour les territoires et leurs habitants.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, reprenez votre souffle. D'abord, bienvenue à Beauvais pour Tous parce que je pense que là, vraiment, c'est un plébiscite ce soir. Ceci étant, vous avez commencé à lire la lettre. Vous auriez pu lire ceux qu'ils l'avaient signée. Il y a bien plus de Députés Maires UMP. Il y a plein de Maires Députés PS. Il y a Monsieur ZUCCARELLI. Je vous fais grâce de la liste. C'est une Fédération de Villes où la gauche et la droite cohabitent dans l'intérêt des Collectivités qu'elles président et vous en connaissez parfaitement la règle du jeu. Vous avez fait tout un dégalement un peu délirant. C'est vrai qu'il manque un peu de monde au PC, alors, évidemment ! Allez, il n'y a pas besoin de demander s'il y a unanimité sur ce vote. Très bien !

En annexe le rapport d'orientation budgétaire 2009.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, avant de céder la parole à Jean-Marie JULLIEN, Maire Adjoint chargé des finances, qui va vous donner le détail du contenu de nos orientations, je souhaite au nom de la majorité Beauvais pour Tous vous indiquer dans quelles conditions nous avons bâti ces orientations budgétaires préalables à l'adoption de notre budget au mois de décembre prochain. Je n'irai pas 4 chemins. La préparation de ce budget s'effectue dans des conditions difficiles, pour ne pas dire extrêmement difficiles. Les Collectivités Locales sont soumises à une grande pression et nous devons, en quelque sorte, résoudre la quadrature du cercle. La situation mondiale et la crise tant financière qu'économique nous touche de plein fouet et nous oblige à des choix draconiens dans l'élaboration du budget 2009. Nos orientations budgétaires telles qu'elles vous seront présentées obéiront donc à 4 impératifs : la première augmentation des taux communaux depuis 2001 ; un investissement raisonnable ; un endettement contrôlé et des dépenses de fonctionnement strictement encadrées.

La première augmentation des taux communaux depuis 2001

Je le dis très clairement, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous nous trouvons dans l'obligation de relever les taux communaux des impôts. J'ai toujours prouvé dans cette enceinte que le recours à l'impôt devait constituer l'ultime nécessité pour une Collectivité afin d'élaborer son budget. Aujourd'hui, la crise mondiale et le désengagement croissant de l'Etat nous imposent cette nécessité. Dans d'autres Collectivités, de nombreux collègues de toute sensibilité ont agi de même afin de pouvoir garantir à leurs concitoyens un niveau toujours aussi impeccable de service public et d'investissements. C'est pourquoi en cette période extrêmement dure pour tous les Français, je demande aux Beauvaisiens de comprendre ce choix et de s'associer à cet effort fiscal de solidarité. A circonstance exceptionnelle, décision exceptionnelle. Il faut que chacun comprenne que cet effort individuel est destiné à l'intérêt général et à permettre à la Collectivité de leur offrir toujours des services publics de qualité, des investissements raisonnables et un dynamisme permanent dans notre cité. Pendant 8 ans, nous n'avons pas augmenté les taux communaux des impôts permettant en termes de pouvoir d'achat d'économiser 18 millions d'euros que nous n'avons pas pris dans les porte-monnaie des contribuables beauvaisiens. Cette politique de sagesse fiscale et de modération nous classe aujourd'hui parmi les 6 premières Villes de France les moins chères en matière d'impôts locaux. L'augmentation prévue de 8 % du taux normal ne remettra pas en cause le niveau général d'imposition qui fait de notre cité un lieu raisonnable en matière de fiscalité. Je rappelle à nos collègues que mon prédécesseur entre 1995 et 2001 avait lui aussi augmenté le taux d'imposition de 8 %. Qui plus est, cette augmentation ne sera même pas calquée sur l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation. Elle est raisonnable, car il n'était pas question d'alourdir exagérément les impôts du contribuable. Quant à l'augmentation en euro, cela représentera en moyenne par mois et par foyer fiscal 2,70 euros pour un locataire et 5,60 euros pour un propriétaire. Voilà ce que nous réclamerons aux Beauvaisiens pour une plus grande solidarité pour permettre à notre Ville de rester à un niveau de performance élevé en Picardie. Enfin, je le précise et je l'affirme, cette augmentation sera la seule dans notre mandat. Je n'ai pas pour habitude de trahir mes promesses. De même, vous le savez, nous ne sommes pas des partisans de l'augmentation permanente des impôts locaux. Sur ce sujet, je souhaite sincèrement que l'unité se fasse au regard de la situation que nous connaissons et que nous devons affronter tous ensemble. J'invite l'opposition à se joindre à cet effort de solidarité locale et sans esprit partisan, sans réflexe anti CAYEUX, d'avoir à l'esprit l'intérêt général de la Cité.

Un investissement raisonnable

Deuxième point que j'avais annoncé au départ : un investissement raisonnable. Après avoir investi de manière très

conséquente, voire supérieure à la moyenne nationale pendant le précédent mandat, la Ville est dans l'obligation de réduire le niveau de ses dépenses d'équipement. Ainsi, notre programme municipal qui avait été estimé à 100 millions d'euros sera réduit de 20 millions d'euros pour être finalement stabilisé à 80 millions d'euros, soit 13 millions d'euros par an de budget d'investissement. C'est un niveau raisonnable qui doit permettre à notre Ville de continuer à occuper les premiers rôles et de s'équiper efficacement pour les années à venir. Je le dis très clairement aux Beauvaisiens, nous ne pouvons réaliser la totalité des engagements et nous sommes dans l'obligation de sacrifier des projets considérés comme non prioritaires. Nous maintiendrons toutefois un niveau de dépenses d'investissement raisonnable, mais nous n'irons pas au-delà.

Un endettement maîtrisé

L'endettement sera particulièrement surveillé et encadré pour être totalement maîtrisé. A l'heure actuelle, notre niveau d'endettement est à peine supérieur à la moyenne nationale, ce qui est parfaitement admissible. Pour bien comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, il est utile de faire une comparaison avec le niveau d'endettement des ménages. Vous le savez, la loi NEIERTZ, du nom du Secrétaire d'Etat à la Consommation, autorise jusqu'à 33 % d'endettement pour les particuliers qui empruntent pour acheter qui une maison, qui une voiture ou une télé. Au-delà de ces 33 %, le ménage est considéré en situation de surendettement et donc, dans une position très fragile. Pour les Collectivités, la norme se mesure en recettes réelles de fonctionnement, ce qui correspond un peu à la loi NEIERTZ. Pour la Collectivité, il convient de ne pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Actuellement, la Ville de Beauvais se trouve être à 90 %, ce qui équivaldrait si nous étions un ménage à 27 % d'endettement. C'est donc tout à fait correct, même si nous devons être vigilants et rigoureux.

Des frais de fonctionnement sérieusement encadrés

La Ville de Beauvais a l'obligation de réduire son train de vie. Nous nous efforçons de le faire depuis 2001 en réduisant les charges à caractère général ainsi que les dépenses de personnel. Pour mémoire, depuis 2004, nous avons demandé aux services de faire des efforts budgétaires importants et d'optimiser au mieux l'argent des contribuables. Nous avons obtenu des résultats sérieux et reconnus par les spécialistes, mais il faudra aller plus loin. Nos efforts devront être accentués dans les prochaines années sans altérer la qualité et la quantité des services publics rendus à la population. Il va falloir optimiser encore plus l'argent public. L'argent du contribuable doit être utilisé de la manière la plus sereine qui soit sans dépenses dispendieuses et sans dépenses inutiles. Nous n'avons d'ailleurs pas pris l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres et cette philosophie de gestion continuera à être la norme dans les années à venir. Par ailleurs, comme cela se pratique dans d'autres Collectivités, nous allons procéder à un gel des subventions aux associations pour les 3 ans à venir. Notre niveau d'aide financière en direction du monde associatif est l'un des plus haut en France. Il faudra mieux optimiser l'enveloppe de 8 millions d'euros – je précise bien 8 millions d'euros – que le monde associatif perçoit à Beauvais. Les associations aussi doivent participer à un effort collectif de solidarité. Laissez-moi maintenant vous exposer quelles seront les orientations de notre investissement en 2009.

Quelles seront les orientations de notre investissement en 2009 ?

Elles sont claires et correspondent aux priorités que nous avons exposées lors de notre installation et de notre discours le 23 mars dernier. En 2009, la Ville de Beauvais souhaite continuer à dynamiser et à fortifier son territoire, à œuvrer dans les quartiers et à garantir la cohésion sociale entre tous dans un contexte difficile et incertain. Au regard de la situation actuelle et des perspectives difficiles pour nos concitoyens, en particulier les plus fragiles et les plus exposés, je

voudrais vous dire que j'ai demandé la mise en place d'un plan harmonie sociale 2 qui aura pour mission de répondre encore plus efficacement aux travailleurs pauvres dans notre cité. Les dispositifs actuels sont très efficaces pour certains : le fonds étudiants, le microcrédit, mais d'autres s'essoufflent et sont très peu demandés. Nous réfléchissons donc à de nouvelles orientations, de nouveaux dispositifs et des actions capables de faire face à la crise actuelle et d'apporter une réponse efficace. A cela s'ajoute la priorité de la vie dans les quartiers. Le PAC est lancé et il jouera pleinement son rôle. Il doit permettre dans les quartiers l'éclosion de nouveaux projets de proximité voulus et proposés par les habitants. Parallèlement, les investissements classiques continueront dans tous les quartiers avec un niveau conséquent correspondant à notre ambition pour les quartiers de Beauvais. Par ailleurs, il est également un sujet sur lequel je souhaite que nous puissions prendre à bras-le-corps. Il s'agit des questions de stationnement, de circulation et des déplacements urbains et intercommunautaires. Ce sera l'objectif du Plan de Déplacement Urbain qui sera élaboré au niveau de l'Agglo, mais dont le volet beauvaisien sera le plus conséquent et le plus important à élaborer. Il fera évidemment l'objet d'une consultation approfondie et large. Parmi les quartiers, il en est un qui bénéficie d'un statut particulier, je voudrais parler du centre-ville. Le cœur de notre cité connaît à l'heure actuelle de profondes mutations et ses perspectives de développement doivent être accompagnées. Si nous n'agissons pas, notre centre-ville déperira et perdra toute sa vitalité. Le projet de Foruminvest de pôle commercial constituée à n'en pas douter un maillon dans notre réflexion générale de revitalisation du cœur de ville. C'est pourquoi nos orientations budgétaires pour 2009 intègrent cette nouvelle dimension et notre plan pour un nouveau cœur de ville et prévoit le lancement d'études de faisabilité importantes pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place Foch, la réalisation du nouveau Théâtre du Beauvaisien sur le site du Franc Marché, le réaménagement du Théâtre actuel, la continuité de la réhabilitation des grands boulevards, l'aménagement de l'ancienne maternité. Ce projet du centre-ville est primordial pour que le cœur de ville de Beauvais soit durablement prospère et actif. La jeunesse sera également prioritaire et la réflexion autour du Service Municipal d'Orientation de la Jeunesse est lancée pour que les jeunes beauvaisiens puissent mieux vivre leur Ville et y trouver des motifs d'espoir en matière d'emploi, de logement et de loisirs. De même, le logement par notre plan 4 000 clés est en marche. Sur les 4 000 logements prévus d'ici 2005, près de 35 % sont lancés ou en cours de réalisation, dont 45 % de logements sociaux – vous avez bien entendu – 45 % de logements sociaux. Dans le domaine du logement, nous maintiendrons le cap de manière très ferme. Enfin, l'emploi demeure la priorité absolue. Nous devons faire bouger notre territoire, séduire les entreprises et attirer de nouveaux investisseurs pour gagner cette bataille primordiale de l'emploi.

Conclusion

En conclusion, mes chers collègues, avant de laisser la place au débat qui, je l'espère, sera constructif et serein, je voudrais vous dire qu'il est des décisions dans la vie d'un élu qui sont parfois désagréables à prendre et celles qui consistent à augmenter les impôts communaux de fiscalité en fait indéniablement partie. Cette décision que nous assumons est loin de ma position en la matière, mais la situation internationale, la dégradation des finances de l'Etat et son désengagement ne nous laissent guère le choix. Je le redis aux Beauvaisiens. Je sollicite une sorte d'unité locale dans ce contexte de crise et d'inquiétude. Cette augmentation de solidarité est une nécessité absolue qui doit être partagée et comprise par tous afin que notre Collectivité continue à vous servir dignement et efficacement. Ainsi, elle continuera à jouer pleinement son rôle au niveau local. Elle sera présente dans votre vie quotidienne, prête à tendre la main à ceux qui souffrent et apportant son aide à ceux qui investissent et portent des initiatives nouvelles. Je forme le souhait que l'opposition participe positivement à cet effort de solidarité et apporte sa contribution à ce choix fiscal qu'elle soutient par ailleurs dans les instances départementen-

tales ou régionales. Merci de votre attention et je passe la parole à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, mes chers collègues, Madame le Maire, je m'adresse d'abord à vous parce que je crois que vous avez tout dit dans votre exposé et je suis bien en peine de rajouter quelque chose à vos propos auxquels je souscris entièrement. Toutefois, comme le précise la loi du 6 février 1992 restaurant l'obligation d'un débat d'orientations budgétaires, celui-ci doit indiquer l'environnement économique et financier dans lequel s'inscrivent les grandes orientations que nous avons à débattre ensemble avant le vote budgétaire proprement dit que nous aurons le mois prochain. Ces éléments vous seront indispensables pour mieux comprendre les 4 grands axes de nos orientations qui viennent de vous être présentés par Madame le Maire. Dans le rapport qui vous a été adressé, vous avez un certain nombre d'indications sur le projet de loi de finances 2009 en ce qui concerne les mesures prévues pour les Collectivités Territoriales ainsi que sur l'évolution du panier du Maire qui est un indice calculé par l'Association des Maires de France pour retracer l'évolution des coûts réels supportés par nos municipalités. Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les différents chiffres qui vous ont été fournis par le rapport. Mais, je voudrais compléter votre information par les indications recueillies personnellement lors du Séminaire Actualité des Finances Locales auquel j'ai participé vendredi dernier à Paris en présence de nombreux collègues de toute la France, toutes tailles de Communes confondues, toutes régions et toutes couleurs politiques confondues. Pour citer quelques exemples de tailles de Communes et de régions, je citerais Lamballe en Bretagne pour les petites Communes, Annonay dans l'Ardèche et le Bourget en région parisienne pour des Villes moyennes. Enfin, Saint-Etienne et Marseille qui étaient aussi présents pour les grandes Villes. Nous avons tous eu au cours des débats un diagnostic partagé, celui de la perte progressive des moyens d'autonomie de notre autofinancement. Sur le plan de l'effort financé de l'Etat, nous avons bénéficié depuis 1996 d'un système où deux tiers des dotations de l'Etat entraient dans un mécanisme d'enveloppes dits normées et un tiers était calculé en fonction de la réalité des opérations effectuées par nos Communes. Pour mémoire, je citerai les remboursements du Fonds de Compensation de la TVA (en jargon FCTVA) ainsi que différentes compensations de perte de Taxe Professionnelle et d'exonérations de Taxe d'Habitation. Ce système, en 2009, deviendra beaucoup plus rigide. Les contrats de croissance et de stabilité jusqu'en 2007, puis le contrat de stabilité pour 2008 sont remis en cause avec, en plus, l'intégration de la quasi-totalité des enveloppes dans l'enveloppe normée, ce qui condamne à terme bon nombre de compensations versées par l'Etat qui deviennent plus des variables d'ajustement que de véritables concours au sens de l'esprit des lois de finances antérieures. L'Etat nous impose la même norme d'évolution que celle qu'il prévoit pour son propre budget assurant, selon les nouvelles règles, une économie estimée à 860 millions d'euros sur les concours destinés à nos Collectivités. Le FCTVA est désormais inclus dans ces crédits limitatifs. Or, rien que pour notre municipalité, ce FCTVA représente plus de 2,6 millions d'euros au titre de notre Budget d'Investissement, même si nous l'avons évalué en hausse pour 2009 eu égard aux investissements réalisés et payés en 2008. En gros, la progression de la Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas évoluer de plus de 2 %. Les concours satellites de la DGF seront gelés. Le FCTVA, nous en avons parlé. Les compensations d'exonérations fiscales baisseront de 13 % et les autres dotations seront gelées. Or, le FCTVA, la progression des concours financiers de l'Etat ne sera que de 0,8 % alors que l'inflation prévue au sens INSEE sera de 2 % et l'évolution du panier du Maire dont j'ai dit un mot tout à l'heure sera de + 3,4 %. A travers ce très bref panorama, vous avez pu percevoir l'inquiétude de l'ensemble de nos collègues présents à ce colloque, inquiétudes partagées lors des entretiens informels que j'ai pu avoir lors des pauses et du repas avec un certain nombre

d'entre eux. En gros, si l'on regarde bien la structure de nos recettes de fonctionnement puisque c'est grâce à ces recettes que nous avons à financer non seulement le fonctionnement courant de la municipalité, mais aussi à créer un autofinancement suffisant pour rembourser les annuités de la dette et participer à l'investissement, à peu près un tiers des recettes relève de la fiscalité ménage (la Taxe d'Habitation et puis, la Taxe Foncière) sur laquelle nous pouvons prendre des décisions. Un tiers relève des reversements de fiscalité relativement figés quant à leur progression. Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation et la DSC et le reste est constitué de dotations qui, comme je vous l'ai indiqué, ne progressent plus au rythme de l'inflation, mais deviennent très contraintes. Ces secteurs correspondent à environ 96 % de nos recettes de fonctionnement, le reste relevant des produits des services notamment. Et vous percevez là, mes chers collègues, la rigidité de nos marges de manœuvre en termes de fonctionnement. Sachant que plus de 90 % de nos dépenses de fonctionnement sont obligatoires et ne peuvent être remises en cause. Cette analyse est à peu près similaire pour toutes les Communes soumises à Taxe Professionnelle Unique et leur problématique est la même. De même, la presse spécialisée, par exemple la page 1 de la revue Acteurs publics dont j'ai un exemplaire sous la main, dans son dernier numéro de novembre titre : Collectivités – la rigueur avec un intéressant article qui confirme totalement les éléments recueillis en direct lors du colloque de vendredi dernier et les analyses faites par Madame le Maire et l'équipe municipale afin de vous présenter ce débat d'orientations budgétaires. J'espère ainsi, mes chers collègues, avoir pu compléter votre information et vous avoir mieux fait comprendre les motifs des orientations qui viennent de vous être exposées aujourd'hui. Bien évidemment, j'invite aussi, comme l'a fait Madame le Maire, l'opposition à ne pas se contenter d'opposition stérile et de grandes déclarations qui ne seront pas de la compétence du Conseil Municipal. Je vous invite, mes chers collègues, à faire œuvre utile en faisant de vraies propositions, de vraies contre-propositions capables d'enrichir le débat et de compléter ce que la majorité présente afin que tous ensemble, nous fassions un budget réaliste et efficace pour 2009. Je vous remercie de votre attention.

M. VIGUIER : Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, je n'interviendrai pas pour ma part sur le contexte national et international qui prévaut lors de l'élaboration du budget 2009. Parce qu'il me semble que, pour autant, nous aurions pu le faire vu que nous sommes assez à l'aise au sein du Groupe de la gauche rassemblée pour mettre l'accent sur les conséquences négatives pour les Collectivités Territoriales des politiques conduites par le Gouvernement et la majorité que vous soutenez depuis plusieurs années. Il ne nous aurait pas été très difficile d'énoncer les dérives profondes dans lesquelles le capitalisme financier a conduit depuis quelques semaines en particulier nos économies et nos sociétés. Plus simplement, j'interviendrai sur ce que vous appelez le recours à la fiscalité locale parce qu'il me semble que cela correspond davantage à votre marque, Madame le Maire, et à ce qui est la résultante directe de votre gestion de la Ville de Beauvais depuis 2001. Pour tout vous dire, si nous devions parler tout au long de la soirée de la situation économique et financière internationale et si nous devions déplorer tous en cœur les conséquences de la politique des Gouvernements que vous soutenez, j'ai l'impression – ça serait surtout l'occasion pour vous – que nous ne parlions pas des conséquences de votre gestion de la Ville de Beauvais depuis 2001. Pour ma part, je vais intervenir sur ce que vous nommez le recours à la fiscalité locale, puis mes collègues du groupe Vivre Ensemble Beauvais interviendront dans le cours du débat sur d'autres aspects du rapport. Vous allez donc, Madame le Maire – vous venez de nous le confirmer – augmenter les contributions directes, la fiscalité communale des ménages beauvaisiens ainsi que vous le laissez entendre dans le document qui nous a été adressé et tel que vous l'avez déclaré plus précisément, il y a quelques jours, dans la presse. Et vous

n'allez pas le faire, permettez-moi l'expression, avec le dos de la cuillère, mais plutôt à la louche. Ainsi, vous annoncez un projet de hausse des taux d'imposition de 8 %, excusez du peu, qui correspondrait selon vous, je vous cite « au rattrapage par rapport aux autres Communes depuis 2001, résultant de la non-augmentation décidée par vous des taux communaux depuis 7 ans ». Mais, de quel rattrapage s'agit-il ? Revenons tout d'abord sur la méthode employée par vous qui, tout de même, ne s'embarrasse guère de scrupules et qui consiste, pendant tout le précédent mandat et durant la campagne électorale, à claironner sur cette soi-disant stabilité fiscale, puis immédiatement votre réélection assurée, à augmenter massivement (+ 8 %) et brutalement, d'un coup, d'un seul, la fiscalité. Je ne pense pas que les Beauvaisiens goûteront ce double discours et apprécieront d'avoir ainsi été roulés dans la farine et alors qu'en raison des transferts en direction de l'Agglomération, compensés pour cette dernière par la perception du produit de la Taxe Professionnelle à laquelle la Commune a renoncé. Alors qu'avec ces transferts, la Ville de Beauvais fait moins par elle-même pour les Beauvaisiens. La gestion qui est la vôtre, Madame le Maire, dont je rappelle qu'elle a été jugée durement, sévèrement par la Chambre Régionale des Comptes de Picardie vous conduit à demander plus, nettement plus aux ménages beauvaisiens. Faire moins pour les Beauvaisiens, mais les mettre davantage à contribution financièrement. C'est cela, Madame le Maire, le vrai bilan de votre administration de Beauvais depuis 2001, la vraie orientation qui est la vôtre et dont nous débattons ce soir. J'ajoute que cette prochaine augmentation des taux d'imposition, sur laquelle vous n'aviez pas souhaité me répondre et informer notre assemblée le 25 septembre dernier, va s'ajouter et va aggraver l'alourdissement de la facture fiscale résultant de la modification des abattements sur les bases d'imposition à la Taxe d'Habitation décidées par votre majorité municipale. Et il s'agit là d'une autre louche, d'une grosse louche dont les conséquences seront plus graves encore et plus injustes pour la fiscalité des Beauvaisiens. Nous vous avions pourtant mis en garde, Madame le Maire, lors de notre assemblée de septembre, sur les conséquences financières de votre décision relative aux abattements pour nos administrés. Nous l'avions fait chiffres à l'appui en vous indiquant très précisément l'augmentation de la Taxe d'Habitation que cela représenterait pour les foyers beauvaisiens en tenant compte du nombre d'enfants dans chaque famille. Nous avions calculé, vous ne pouvez pas démentir que le surcoût pour les familles irait de + 60 euros à + 101 euros, selon le nombre d'enfants en raison de la suppression pure et simple de l'abattement général à la base et de la baisse de la plupart des abattements pour charge de famille. Eh bien, la réalité sera pire encore, car il faudra ajouter à nos calculs le résultat de l'application des nouveaux taux d'imposition à la hausse que vous nous annoncez. Ce qui alourdira encore la conséquence directe de vos modifications d'abattement sur les bases de la Taxe d'Habitation. Vous faites d'ailleurs référence, dans le rapport, à la remise en cause des abattements sur les bases, en admettant enfin que la progression des bases en matière de Taxe d'Habitation sera en 2009, je vous cite : de + 30 %. C'est donc une augmentation pharamineuse de la fiscalité communale qui va frapper durement les Beauvaisiens en 2009. Ça sera l'application d'un taux en augmentation sur des bases plus importantes. Une fiscalité bien plus importante que les 8 % d'augmentation des taux que vous annoncez, bien supérieure aussi aux 4 ou 5 euros mensuels de hausse évoqués dans la presse. Car, pour la seule Taxe d'Habitation qui concerne la quasi-totalité des foyers beauvaisiens et en premier lieu, ceux qui, par manque de moyens, le plus souvent, ne sont pas propriétaires de leur logement. La hausse vertigineuse résultant de la suppression de l'abattement général à la base et de la réduction de la plupart des abattements pour charge de famille sera de + 20 % à + 60 % d'une année à l'autre. Du jamais vu ! Ce sont en effet ces augmentations pharamineuses que nous avons pu calculer pour une famille type habitant un logement d'une valeur locative moyenne qu'on pourrait, par exemple, estimer égales à 3 000 euros. Eh bien, pour une famille habitant un logement dont

la valeur locative moyenne locative serait égale à 3 000 euros, nous avons calculé la variation d'augmentations résultant aussi du nombre d'enfants dans le foyer. A titre d'exemple, j'en citerai deux. Pour une famille d'un enfant disposant d'un logement moyen équivalent à une valeur locative de 3 000 euros, ce sera en 2009 en comparaison de 2008 une hausse calculée par nous de + 44 %, ce qui représentera la somme annuelle de 139 euros. Pour une famille de deux enfants toujours dans cette catégorie de logement d'une valeur moyenne locative de 3 000 euros, ce sera une hausse de 56 %, représentant la somme de 179 euros. Cela, les Beauvaisiens et les représentants de la presse doivent en connaître dès aujourd'hui, car les hausses à venir représentent infiniment plus que les 4 ou 5 euros par mois évoqués pudiquement par votre équipe municipale et par vous-même Madame le Maire. Et plus certainement trois ou quatre fois plus en réalité. Je vais ajouter que vous avez cité votre prédécesseur et la hausse des taux qu'il avait fait adopter par le Conseil Municipal en 1996, si ma mémoire est bonne. Déjà, il me semble que, pour le coup, comparaison n'est pas raison puisque Walter AMSALLEM et la majorité du Conseil Municipal avaient, en effet, adopté une augmentation des taux, mais n'avaient nullement remis en cause les abattements à la base sur la Taxe d'Habitation. Donc, les conséquences de la décision prise par la majorité d'alors en 1996 étaient infiniment moins douloureuses pour les contribuables beauvaisiens que votre décision couplée à celle que vous avez prise le mois dernier. J'ajoute aussi, parce que je crois qu'il faut faire preuve d'un petit peu d'honnêteté, que c'est quand même difficile aujourd'hui d'en appeler à Walter AMSALLEM et à ce qu'il avait décidé en 1996 alors même qu'un certain nombre d'entre nous, ce soir, n'est-ce pas Sébastien CHENU, n'est-ce pas Jean-Luc BOURGEOIS, n'est-ce pas Jean-Marie JULLIEN, n'est-ce pas Franck PIA s'y étaient alors – mais vous étiez dans l'opposition – vertement opposés. Donc, en tirer argument aujourd'hui pour faire passer la pilule alors qu'en 1996 – et les procès-verbaux pourraient en attester – vous étiez absolument opposée à cette hausse me paraît un petit peu suspect. Et comme si les deux louches dont j'ai fait référence sur les bases et sur les taux ne suffisaient pas, souvenons-nous qu'elles ont été précédées sur décision toujours de la majorité municipale en juillet dernier d'une augmentation conséquente des tarifs municipaux. En premier lieu, ceux relatifs à la restauration municipale qui génère à elle seule un surcoût mensuel estimable environ à 8 à 10 euros par enfant et par mois. Madame le Maire, mes chers collègues, une première louche pour les tarifs municipaux. Une seconde louche pour les abattements à la base. Une troisième louche pour les taux d'imposition. La facture que vous présentez aux Beauvaisiens, Madame le Maire, est particulièrement salée et en cette période où le pouvoir d'achat de nos concitoyens est déjà mis à rude épreuve, nous refusons ce potage municipal devenu totalement immangeable.

Mlle DE NATTES : C'est à vous que je m'adresse une fois encore, Monsieur VIGUIER. Mais allez-y ! Messieurs et Mesdames de l'opposition, ricanez comme a pu le faire Madame HOUSSIN la dernière fois que j'ai pris la parole. Je n'ai peut-être pas une grande expérience en politique, mais je sais quand même que l'opposition beauvaisienne a cette particularité de prendre les choses à la légère. Parce qu'au fond, je ne suis qu'une jeune élue. Comment pourrais-je comprendre quelque chose à la politique ? Monsieur VIGUIER, c'est vrai que je ne sais pas bien, si je m'adresse au chef de l'opposition ou au chef de groupe de l'opposition, parce que tout ça n'est pas très clair. Enfin, ce sont vos salades internes. Je ne veux pas rentrer là-dedans. Mais, quand même, j'ai une question à vous poser. Faisons comme si nous ne nous connaissions pas. Je vous croise dans la rue. Je vous interpelle au marché, mais gentiment, Monsieur VIGUIER. Vous êtes salarié de la Région. Vous avez tout de même un gros poste. Vous êtes Directeur de publication du journal interne. Vous êtes donc proche des décisions politiques qui y sont prises. Vous devez sans aucun doute le partager. Alors, en simple Picarde, je vous demande

ce que vous pensez de l'augmentation des impôts de la Région ? Là, vous allez m'expliquer que c'est normal, que le Conseil Régional n'a pas eu le choix, que c'est la faute au désengagement de l'Etat. Je peux comprendre. Monsieur VIGUIER, vous êtes très proche du Président du Conseil Général puisque vous étiez son suppléant lors des dernières législatives. Alors, je vous demande en tant que simple Isarienne, cette fois, ce que vous pensez de l'augmentation des impôts pratiquée par le Département ? Là, vous allez me dire que c'est normal, que le Conseil Général n'a pas eu le choix, que c'est la faute à la gestion de Jean-François MANCEL, que c'est la faute au désengagement de l'Etat. Et surtout, oui, surtout, il fallait absolument que les Isariens bénéficient d'une meilleure justice sociale en matière d'impôts. J'ai déjà un peu plus de mal à comprendre la relation entre augmentation d'impôt et justice sociale. Monsieur VIGUIER, enfin, vous avez été chef de cabinet de Walter AMSALLEM. Vous avez été un des rouages de la politique beauvaisienne. Alors, je vous demande en simple Beauvaisienne ce que vous pensez de l'augmentation des impôts pratiquée par la Ville de Beauvais ? Et là, vous allez me dire que c'est un scandale, que ce n'est pas normal. Que cette augmentation est totalement injustifiée. Qu'une telle décision, c'est une profonde injustice sociale. Là, il faut bien que je vous dise la vérité, Monsieur VIGUIER, je ne comprends pas. Ce qui est bon et juste pour les Isariens et les Picards serait donc mauvais et injuste pour les Beauvaisiens. Monsieur VIGUIER, un même homme, trois situations et deux réponses différentes. Mensonge ou crédulité ? Appelez ça comme vous voudrez. Mais, admettez que c'est loin d'être très honnête intellectuellement.

M. AURY : Je vois qu'on peut être très jeune et très archaïque aussi sur le plan politique. Il y a quelques années, Jean FERRAT chantait : « *Mais, comment peut-on être jeune et républicain indépendant* » ? Je vois que la chanson est toujours d'actualité concernant les jeunes populaires. Je voulais revenir sur le débat. La question quand même, c'est que Madame CAYEUX et sa majorité vous êtes quand même doublement responsables de cette situation. Alors là, pour le coup, ma chère Hélène de NATTES, vous qui êtes petit lieutenant de Nicolas SARKOZY dans l'Oise, je trouve qu'il y a une certaine schizophrénie à défendre d'un côté ardemment sa politique. De l'autre côté, à avoir adopté la lettre qu'on a adoptée tout à l'heure. Et puis, par ailleurs, à nous dire qu'on fait des élucubrations sur la situation qui est celle de la Ville au niveau financier. Vous êtes responsables doublement. Premièrement, parce que vous soutenez cette majorité qui a les conséquences financières sur les Collectivités qu'on a déjà développées tout à l'heure. Et puis, parce que vous n'avez pas dit la vérité aux Beauvaisiens, il y a quelques mois. Parce que quand même tout ce que vous dites, ce sont des choses que nous avons pointées tout au long des dernières années. Mais, où on nous a accusés, pour le coup, comme tout à l'heure, d'élucubrations, de dogmatisme, de tout ce qu'on voulait. On criait au feu alors que ce n'était vraiment pas la peine, il n'y avait aucune raison. On pourrait reprendre des pages et des pages de procès-verbaux des Conseils Municipaux de ces dernières années. Vous avez expliqué aux Beauvaisiens que tout allait très bien, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. A Beauvais, on faisait tout ce qu'on voulait. On investissait. On développait sans absolument augmenter l'impôt, alors qu'ailleurs, d'autres vilains personnages le faisaient. Mais que vous, vous étiez totalement à l'abri de ça. Vous étiez à l'abri aussi complètement des problèmes financiers, d'emprunt. Tout ça, on exagérait considérablement. Tout ça, vous voguiez allègrement là-dessus. Et je me souviens quand même qu'il y a un an, on vous a dit : « *Mais, alors peut-être effectivement tiendrez-vous jusqu'aux élections municipales* ». C'est ce qui s'est passé. Vous avez réussi à tenir jusqu'aux élections municipales. Par contre, aujourd'hui, il faut passer à la caisse, et vraiment durement, très durement. Comme l'a dit Thibaud VIGUIER, vous n'y allez pas par le dos de la cuillère. Parce que vous avez parlé de moyenne, il a aussi parlé de moyenne à juste titre. J'ai fait l'exercice et je vous invite tous à le faire

sur votre feuille de Taxe d'Habitation, et pour ceux qui sont propriétaires ou accédants à la propriété sur votre Taxe Foncière. L'an prochain, un couple, deux salariés, deux enfants, un pavillon, on va dire une situation moyenne, ma Taxe d'Habitation, c'est + 30 %, + 174 euros. Ma Taxe sur le Foncier Bâti, c'est + 9 %, + 78 euros. C'est-à-dire au total + 252 euros. Et Thibaud VIGUIER a eu raison de rappeler que les taxes s'ajoutent évidemment à toutes les hausses de tarifs que vous avez décidées. C'est-à-dire que si mes filles étaient encore en âge comme elles l'ont fait pas mal d'années de fréquenter la restauration scolaire municipale, avec les hausses de 30 à 50 % des tarifs que vous avez pratiquées, ce serait pour l'année, pour toutes les deux, 288 euros en plus sur la facture de restauration scolaire. C'est-à-dire qu'en clair ce serait, pour un couple, deux enfants, accédant à la propriété, salarié, deux enfants mangeant à la restauration scolaire à Beauvais, une situation moyenne, ce sont 540 euros en plus en un an de versés dans les caisses communales. Vous auriez pu le ramener à ce que ça faisait à la minute, ça aurait été moins important parce que ça, évidemment, j'avoue que les impôts, c'est la première fois que j'entends parler d'augmentation mensuelle. Vraiment, dans votre communication, si j'ai un conseil, c'est ça, faites-le à la minute. Ça ne fera pas grand-chose. Je ne l'ai pas calculé. Mais, on pourrait le faire. Je pense que ça ne fera pas élevé à la minute effectivement. Très concrètement, on se place quand même dans une situation où il faut prendre en compte tout ce que vous nous avez expliqué depuis des années. C'est dans ce contexte-là qu'intervient le vote d'aujourd'hui. Il intervient dans le contexte de tout ce que nous raconte l'UMP. Madame de NATTES, vous avez fait campagne pour Nicolas SARKOZY, est ce que vous pourriez nous relire les tracts que vous distribuiez pendant la campagne sur la hausse du pouvoir d'achat, la relance de l'emploi et ainsi de suite ? Chercher la croissance avec les dents, j'ai l'impression que le dentier est resté sur place. Je pense quand même aux familles qui vont subir ça, ajouté à tout le reste des conséquences de votre politique. Je n'en rajoute pas, mais si en plus ce couple de salariés, le mari ou la femme travaillait chez Bosch, chez Goossens ou ailleurs, le tableau d'ensemble s'alourdit encore un petit peu plus. On sait que la Taxe Professionnelle, son calcul est profondément injuste. C'est-à-dire qu'il pénalise bien plus lourdement des PME, des artisans que les grandes sociétés, celles qui licencient à tour de bras, que les supermarchés, ceux qui brassent des milliards et des milliards, que les compagnies d'assurances, que les sociétés financières diverses. C'est-à-dire que, concrètement, de surcroît, la Taxe Professionnelle, je suis pour le maintien de la Taxe Professionnelle, mais je suis aussi pour qu'elle soit réformée, pour qu'effectivement, elle taxe réellement là où est la richesse financière et pas le travail à travers les entreprises. Cette hausse va aussi pénaliser ces PME qui sont déjà très en difficulté alors même que ce sont celles qui créent les emplois. D'autant que, dans le même temps, pour ajouter au tout, le Gouvernement, dans sa grande générosité, lui qui a accordé des exonérations de Taxe Professionnelle, décide qu'on ne les compensera plus autant aux Communes, aux Collectivités. Je crois vraiment qu'on a raison de pointer, d'une part, la gravité de ce qui se passe, mais votre responsabilité doublement engagée. Non seulement, il y a cette hausse de la fiscalité, mais à travers le document que vous nous avez donné, on ne voit même pas à quoi ça va servir en plus. Est-ce qu'il y aura au moins de nouvelles actions, de nouveaux services à la population, des investissements supplémentaires exceptionnels qui permettraient de relancer, de répondre à des attentes et de faire vivre l'économie locale ? Non. Pas du tout. Vous nous annoncez au contraire que, malgré cette triple louche dont parlait Thibaut VIGUIER, en plus, vous allez renoncer à des investissements que là aussi, vous aviez promis dans votre campagne. Et ne nous faites pas le coup très honnêtement du : « on n'était pas au courant ». Relisez ce que nous disions à l'époque sur l'endettement. Relisez ce que nous disions sur les aléas des marchés financiers. Relisez tout cela et vous verrez que tout ça était parfaitement prévisible et aujourd'hui, je pense qu'il est juste. Evidemment, aujourd'hui, vous nous appelez à la solidarité, à l'unité. Ça serait quand même un

comble, aujourd'hui, que pour faire passer vos responsabilités, vous appelez au secours l'opposition. Ne comptez pas sur nous, Madame le Maire.

M. TABOUREUX : Je vais répondre partiellement seulement à votre diatribe. Sur la Taxe Professionnelle, très honnêtement, tout le monde est conscient qu'il faut la réformer. Je pense que toutes les couleurs politiques, y compris le Parti Communiste dans les premiers Gouvernements MITTERRAND, Monsieur RALIT qui était Ministre et 4 Ministres, etc., tout le monde a souhaité la réformer. Aujourd'hui, personne n'a vraiment la formule magique parce que sinon ça ferait très longtemps qu'elle aurait été réformée, mais tout le monde est d'accord sur le fait que ça taxe assez injustement les PME puisque c'est basé sur la masse salariale et sur les investissements.

M. AURY : Pas la masse salariale depuis la réforme du Gouvernement de gauche qui a enlevé la masse salariale du calcul de la Taxe Professionnelle.

M. TABOUREUX : Je vais répondre sur la restauration scolaire. Je trouve que vos filles ont de la chance d'avoir des parents qui gagnent bien leur vie puisque vous avez calculé que ça aurait fait 540 euros de plus par an. Je voudrais juste signaler que pour les parents qui n'ont pas la chance de gagner aussi bien leur vie que vous et votre conjointe, la somme à acquitter sur l'année globalement, c'est 180 euros. C'est-à-dire 10 euros par mois et par enfant, soit 180 euros pour deux enfants et donc on est très loin d'une augmentation de 540 euros. Je vous demande pour la prochaine fois, s'il vous plaît, de me donner la liste des Villes picardes ou françaises où les enfants mangent pour moins cher qu'à Beauvais. Ça m'intéresse, parce qu'on cherche et on a du mal à trouver.

M. AURY : A Drancy, je crois qu'il y a eu la gratuité de décidée. On nous avait expliqué que c'était très bien. Ça a même été largement médiatisé.

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas en Picardie.

M. CHENU : Mes chers collègues. « *Le Parti Socialiste a perdu le sens du code de l'honneur lorsque ses dirigeants disent quelque chose et font le contraire. Ça n'est pas conforme à l'idée que je me fais de la politique* » ainsi s'exprimait, il y a quelques jours, Ségolène ROYAL « et j'encourage nos collègues du Parti Socialiste à méditer ». L'allégorie déprimante à laquelle nous avons eu droit, les discours éculés, les propos amers et revanchards d'une opposition éreintée ne masquent malheureusement pas votre duplicité. Et cette absence du code de l'honneur que déplorait Ségolène ROYAL vous concernant ne trouve pas grâce à nos yeux. Voilà donc l'opposition aujourd'hui prise au piège de ses propres contradictions : pompier incendiaire qui accuse l'Etat, dénonce les hausses d'impôt, accable la Ville de Beauvais et, dans un même temps, demande davantage à la puissance publique, c'est-à-dire au contribuable, se fait le chantre du pouvoir d'achat qu'elle piétine dès qu'elle a la manette. Oui, mes chers collègues, c'est bien le vice qui s'appuie sur le crime, le parti de la combine qui s'appuie sur le parti du goulag, Talleyrand sur Foucher. Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.

M. AURY : C'est le parti des fusillés, Monsieur CHENU.

M. CHENU : Ne soyez pas susceptible.

M. AURY : Ecoutez, il y a des propos que je n'accepterai plus dans cette enceinte. Il y a des communistes à Beauvais qui sont morts pour la France et je n'accepterai plus dans cette enceinte d'entendre les insinuations insultantes de Monsieur CHENU.

M. CHENU : C'est une vérité historique incontestable, il faut l'assumer. Assumez vos engagements, votre soutien au parti du goulag. Assumez-le ! Assumez cette vérité historique.

M. AURY : Non. Je ne l'assume pas.

M. CHENU : Alors, si vous n'assumez pas, démissionnez.

M. AURY : J'assume qu'une rue à Beauvais s'appelle Gaston Léveillé, qu'une rue s'appelle Gaston Jouannet mort à Auschwitz. C'est cela la réalité. Les communistes français se sont battus pour la liberté, sont morts pour la liberté, pour la République, pour la France.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, on vous a laissé parler. Vous laissez parler les autres.

M. AURY : Je n'ai insulté personne, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Personne ne vous insulte.

M. CHENU : Moi non plus. Je rappelle une vérité historique incontestable et incontestée. « *Il ne faut cependant pas tout attendre de l'Etat* », déclarait Lionel JOSPIN, abstentionniste, motion DELANOË. Alors, comme chaque année, tel LAZARE, la gauche ressuscite l'idée d'un monde dans lequel un Etat omniprésent viendrait prendre en charge nos destinés et nos besoins sans en mesurer l'impact pour notre économie réelle et pour le quotidien de nos administrés, irresponsable et dangereux. S'en remettre par trop à l'Etat ne peut, bien entendu, pas constituer un axe de politique publique. Il faut être pragmatique, car si l'Etat peut protéger notre économie et il le fait, il nous revient d'assumer nos engagements en période de crise lorsque ce dernier ne peut tout assumer et nous le regrettons bien évidemment. L'Etat se désengage, éternel refrain, d'une opposition déjà à bout de souffle et qui ne trouve pas en réalité d'autres arguments pour contester nos choix budgétaires et politiques. J'ai repris les débats d'orientations budgétaires 2005, 2006, 2007 et, finalement, puisqu'on est vendredi et que c'est le soir de la Star Academy j'aurais envie de dire à Thierry AURY : enregistrez un CD, donnez-le-nous. Ça sera beaucoup plus simple. Et, comme ça, en 2009, on se repassera le même CD. Aucune proposition, jamais aucune proposition constructive. Alors, aphone et étourdi d'un champagne reimois certainement et non pas du Beaujolais, l'opposition cogne sur l'Etat comme elle cogne d'ailleurs sur le contribuable partout où elle sévit. L'Etat se désengage nous dit l'opposition, motion à mon premier tour. Mais, cette même opposition s'apprête à voter au Conseil Général une troisième hausse d'impôt en 5 ans ; pas du tout pour compenser le désengagement de l'Etat, non, non, puisque celui-ci est tenu de compenser à l'euro près les transferts de compétences, pour créer des maisons du Conseil Général dont on n'a toujours pas compris exactement à quoi elles servent puisqu'elles cohabitent exactement là où l'Etat est lui-même présent via la Poste, l'ANPE, etc. L'Etat se désengage nous dit l'opposition, motion HAMON, puis motion AUBRY de second tour. Ça devient toujours très compliqué. Mais, comme le révèle votre collègue l'élue communiste Alain BLANCHARD, « *le Conseil Général ne garantit pas le maintien du service du transport scolaire* ». A Beauvais, rien de tel, tous les services publics sont maintenus et j'en profite, d'ailleurs, pour saluer le travail des agents de notre Collectivité au jour le jour. On voit bien ici les limites de votre parade. Ici, vous dénoncez un ajustement budgétaire et là-bas, vous saignez le contribuable. Ici, vous réclamez la présence des services publics et là-bas vous vous apprêtez à priver collégiens et lycéens du transport scolaire. Ici, vous tergiversez sur la requalification du quartier Saint-Jean et là-bas, vous êtes bien incapables de mobiliser les bailleurs sociaux qui dépendent de vous pour apporter une rénovation exemplaire du patrimoine de l'OPAC en particulier sur ce quartier. L'OPAC qui, au passage, ne fait d'ailleurs pas une mauvaise affaire avec l'ANRU. Je ne veux d'ailleurs pas oublier l'intervention de ma collègue Brigitte MOUALEK qui, mardi soir, en dépit de nos différences, a condamné avec beaucoup de fermeté cette absence de réactivité du principal bailleur du Conseil Général. Et, dans ce type de dossier, notez

bien que l'Etat ne se désengage pas. Il est plus facile, je vous le concède, de venir couper un ruban d'un projet qu'on n'a pas soutenu que de faire bouger les bailleurs lorsqu'on est Vice-président du Conseil Général en charge du logement. Je regrette l'absence de la Vice-présidente retenue par des problèmes internes au PS, j'imagine, pas internes physiquement qui, en cette période de crise, mobilise certainement plus son attention que les problèmes des Beauvaisiens. La duplicité de votre discours, votre incapacité à proposer les années passant des orientations, des options budgétaires pragmatiques vous amènent finalement à vous contredire en permanence, et ce, sans jamais vous guérir de vos mauvaises habitudes comme celles que portait, il y a peu encore mon collègue Medhi RAOUHI, motion HAMON, AUBRY premier tour, AUBRY HAMON second tour, certainement motion ROYAL tout à l'heure, si elle gagne, qui demandait encore, il y a peu, une hausse des subventions aux associations sans se préoccuper du tout du financement de ses idées aussi irresponsables que destructrices d'un équilibre budgétaire. Au lieu d'en demander toujours plus à l'Etat et au contribuable, je vous engage chers collègues de l'opposition, à balayer devant votre porte, à nous proposer des orientations budgétaires constructives. On pourra peut-être y voir clair. Et puis, accessoirement, d'abord à apprendre à gérer les comptes de votre propre Fédération du Parti Socialiste qui laissent, je crois, à désirer. Plus sérieusement, l'ajustement budgétaire que nous vous proposons n'a en réalité rien de scandaleux. Il a le mérite d'être mesuré et assumé. Mesuré parce qu'en n'augmentant pas l'imposition locale depuis notre première élection en 2001, c'est une économie de 18 millions d'euros que nous avons fait faire aux contribuables beauvaisiens pendant ces années. Et cette économie, nous allons la poursuivre en n'augmentant pas les impôts dans les années qui viennent. C'est un engagement que nous allons prendre. Malheureusement, ni le Conseil Régional et ni le Conseil Général ne peuvent en dire autant. Finalement, j'allais dire, vous êtes pires que Machiavel qui disait : « *Il faut faire le mal en une fois et le bien par petites touches* ». Mais alors vous, c'est un peu le contraire, vous faites le mal par plusieurs fois et par nombreuses touches et retouches. Nos orientations budgétaires résultent d'un choix assumé. Le discours de vérité que nous vous tenons, ce soir, et que nous tenons aux Beauvaisiens ne vient pas masquer une situation budgétaire bancale ni une politique d'investissement hasardeuse. Il répond à une situation exceptionnelle dans un contexte de crise exceptionnelle et, dans ce contexte, les réponses de l'Etat, celles de la Ville, celles de la Communauté d'Agglomération d'ailleurs sont pragmatiques. Elles sont responsables. Car, si nous vous écoutions, il n'y aurait bientôt en France plus que deux partis, ceux qui vivent de l'impôt et ceux qui en meurent. J'ai entendu encore tout à l'heure que la Ville de Beauvais se désengage en transférant des charges sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Quelle drôle de conception en vérité, surtout quel mépris finalement pour le travail des élus communautaires qui abordent le chantier de ce nouveau mandat par des choix partagés, concertés et volontaires. Comme si la Ville de Beauvais voulait et pouvait imposer des transferts de charges et des élus responsables en particulier en temps de crise. Alors, c'était certainement vos pratiques. C'est ce qui a empêché pendant de longues années qu'une Communauté d'Agglomération solide puisse voir le jour. Mais, enfin, ce n'est pas exactement l'idée qu'on s'en fait. Aujourd'hui, ce n'est pas exactement l'esprit communautaire. Etre élu, nous vous l'avons dit, c'est être responsable dans ses choix, dans les conséquences de ceux-ci et puis dans ses priorités. Les choix et les priorités ont été validés par les Beauvaisiens, ne vous en déplaît. Il faudra bien vous en remettre un jour. La France avance plus vite que vos cortèges, Beauvais plus vite que Reims en responsabilité. Et en associant les Beauvaisiens à nos choix, nous préparons l'avenir de notre Ville.

Mme ABLA : Un peu de calme. Je voudrais saluer et rassurer notre collègue Hélène, saluer son engagement politique

et sa jeunesse et lui dire qu'on ne ricane pas moins, pas plus dans notre camp que dans le vôtre, il me semble. Il faut être honnête. Vous ne pouvez pas nous accuser de ricaner parce que, force est de constater que, parfois, dans les rangs de la majorité, lorsque mes collègues prennent la parole, on ricane tout autant si ce n'est pas plus. Je voudrais revenir au débat d'orientations budgétaires. Nous constatons tous ensemble qu'au regard de la situation financière catastrophique que nous vivons aujourd'hui, les Collectivités Locales se retrouvent dans la même situation que les Régions et les Départements avec les transferts de compétences. N'en déplaise à notre collègue Sébastien CHENU. Ils sont dans l'incapacité d'équilibrer leur budget sans faire appel à l'augmentation des impôts. Madame le Maire, après avoir fustigé l'augmentation des impôts du Conseil Régional et du Département, aujourd'hui, force est de constater que vous êtes obligée d'y faire appel. Effectivement, pendant 7 ans, vous n'avez pas augmenté les impôts, mais les tarifs municipaux ont été largement revalorisés. Je ne condamne pas l'augmentation des impôts, mais je constate que le taux que vous nous proposez est très important, Madame le Maire, je vous demande de reconsidérer ce taux à la baisse.

M. DORIDAM : C'est à croire que nos collègues de l'opposition se donnent le mot pour afficher, au-delà du refus systématique de tout ce que nous proposons, une stratégie que je qualifierais d'autiste. Quand Madame HOUSSIN régulièrement ici, devant ce même Conseil Municipal, feint de reconnaître la réalité financière semblable à celle qu'elle reconnaît exister au Conseil Général ; quand Monsieur AURY, dont on connaît le discours stéréotypé, faisant vibrer systématiquement la corde du misérabilisme social ; quand Monsieur VIGUIER, j'en suis ravi, que l'air d'Amiens semble avoir réveillé après quelques années de torpeur dans l'ombre de Walter AMSALLEM ; quand tout le monde vient tenter de faire croire aux Beauvaisiens que nous trahissons nos promesses électorales, je crois qu'il est nécessaire de rafraîchir un peu la mémoire. Vous avez la mémoire courte, Monsieur VIGUIER, sans doute. Il y a à peine huit mois, dans notre programme de campagne, qu'avons-nous écrit et pris comme engagement en matière financière ? Quels étaient ces engagements ? De veiller à une juste et rigoureuse utilisation de l'argent public. Nous écrivions très précisément : « *l'argent des contribuables doit être géré avec sérieux et efficacité de manière optimale* ». C'est ce qui est fait. De continuer à lutter contre la vie chère en maintenant des tarifs municipaux modérés et malgré les hausses et malgré vos commentaires, faites les comparaisons avec les autres Villes, ça reste une réalité. De continuer à présenter annuellement la situation financière de la Ville, ce sera fait le 15 décembre. De continuer à maintenir une pression fiscale modérée, faites encore les comparatifs. Hausses comprises à venir sur le prochain budget, vous comparez avec les Villes d'égal et vous verrez que ça reste quand même une pression fiscale modérée. De continuer à lutter contre le gaspillage et renforcer l'action de la mission de contrôle de gestion interne, c'est fait et ça sera amplifié. Je suis navré pour vous, mais tant les décisions déjà prises que les orientations budgétaires soumises ce soir, tout cela respecte parfaitement ces engagements pris devant les électeurs. Et je conçois très bien que cela vous gêne un peu aux entourures et vous contrarie. Je crois que vous démontrez ce soir la justesse qui dit qu'il n'y a pas pire sourd que ceux qui ne veulent pas entendre. Et cela vous contrarie d'autant plus que, dans votre programme que j'ai relu avec attention et que j'ai sous les yeux à votre disposition si vous ne l'avez oublié, vous avez fait l'impasse sur la fiscalité. Mes chers collègues, quand on regarde un petit peu ce qui se passe dans les Communes, sachez qu'en règle générale, que ceux qui n'annoncent jamais la couleur en matière de politique fiscale sont ceux qui, au lendemain de leur accession aux responsabilités, décident quasi systématiquement d'une hausse des impôts et très souvent dans des proportions bien plus lourdes que 8 %. Et puis, que vous vouliez l'admettre ou pas, cette décision de recourir à la

hausse de la fiscalité que vous nous reprochez, c'est aussi le choix que font en ce moment bien de vos amis politiques. Je citerai quelques exemples. Cahors, nouvelle majorité socialiste communiste, avait formellement promis d'être élue sur une fiscalité 0 %. Aujourd'hui, la Commune est dans l'incapacité de préparer son budget sans un débat interne déchirant autour d'une autre hypothèse, celle d'une première hausse de 3 % et d'autres à répartir les années suivantes. Toulouse, si la nouvelle municipalité du Maire socialiste réussira peut-être pour ses taux 2009 à maintenir la stabilité, elle annonce déjà une hausse inéluctable à partir de 2010 et répartie dans les années suivantes. C'est quand même reculer pour mieux sauter. Il y a dix jours, j'ai lu quelque chose de très intéressant dans un journal du Dauphiné. Jérôme SAFAR, Premier adjoint au Maire socialiste de Grenoble en charge des finances, municipalité qui prônait dans sa campagne électorale : « La stabilité changeait de ton au nom du réalisme » disait-il. Et je crois que vous feriez bien de vous en inspirer un peu. Il parlait évidemment du contexte international et national très tendu et inédit qui grève lourdement les budgets des Communes et en ce qui concerne le budget 2009, il estimait que la crise énergétique continuerait à peser très lourd tout comme l'inflation qu'il situait effectivement aux alentours de 3 %. « Nous subirons donc de plein fouet, disait-il, la crise immobilière avec une baisse des mises en chantier, avec une baisse des droits de mutation ». Alors, je vous rappelle à ce sujet-là que les Villes touchent 1,2 % de la vente de chaque bien et que ces recettes étaient devenues une source très importante d'argent de rentrée pour les Collectivités. En France, elles sont passées ainsi de 3,71 milliards d'euros pour les logements à plus de 11 milliards en 2007. Mais, comme vous le savez, elles vont décroître du fait de la crise du marché et on ne sait pas à quelle vitesse. Ça sera peut-être même très brutal. Je poursuis la lecture des propos de l'adjoint grenoblois que je pourrais d'ailleurs reprendre à mon compte tant ils me semblent frappés du saut du bon sens. « Enfin, les dotations de l'Etat continueront à baisser ». Et il disait : « Le Maire nous a donc demandé de dire clairement les choses ». Ce que nous, nous faisons aussi ce soir devant les Beauvaisiens. « Si nous voulons maintenir la qualité des services offerts à la population, maintenir un niveau d'investissement qui soutienne véritablement l'économie locale et donc l'emploi, nous allons devoir envisager une hausse de la fiscalité locale après dix ans de stabilité ». A Beauvais, c'est huit. On n'a jamais touché aux taux. « Nous proposerons, cette année, de les augmenter » et il ajoute : « Notre municipalité est une municipalité progressiste et de gauche qui tient à son action publique. S'il y a un secteur à maintenir à son plus haut niveau en période de crise, c'est bien celui des services publics locaux ». Eh bien, mes chers collègues, nous ne sommes peut-être pas une municipalité de gauche, mais nous partageons cette même analyse. Et d'ailleurs, nous la partageons même à un point tel que la hausse de la fiscalité à Grenoble sera sans doute de 8 % également. A Paris, Monsieur DELANOE a opté pour 9 % de hausse. Ses adjoints annoncent, il y a quelques jours, ils l'ont dit même sans donner les chiffres, mais ils l'ont annoncé comme inéluctable : « Une révision à la hausse de tous les tarifs municipaux dans les mois à venir » après avoir déjà augmenté ceux des crèches. Et puis, la Ville de Paris ou tout du moins le Conseil de Paris vient d'instaurer une Taxe Foncière Départementale. Le Conseil de Paris a en effet la particularité aussi d'être un Conseil Général. Il peut ainsi jouer sur les deux tableaux. Plusieurs autres de vos amis, Monsieur VIGUIER, comme Monsieur André LAIGNEL ancien secrétaire d'Etat des Gouvernements ROCARD, CRESSON et BEREGOVY et secrétaire national adjoint des hauts élus du PS ou encore Claudie LEBRETON, Président de l'Association des Départements de France viennent aussi de déclarer publiquement que : « Les Collectivités Locales tout particulièrement les Communes et Groupement de Communes ne pourront pas échapper au recours à la hausse de la fiscalité. Au moins, 15 000 de ces Collectivités verront leur dotation baisser ou stagner » annonce même Monsieur LAIGNEL et constate

aussi : « Une baisse drastique du pouvoir d'achat des Collectivités Locales. Elles n'auront d'autre choix que d'augmenter la Taxe d'Habitation ou le Foncier – dit-il sans ambiguïté – si elles veulent maintenir la qualité des services à la population et le niveau d'investissement indispensable pour se faire et continuer à soutenir l'emploi localement ». Vous le savez bien, le recours à l'emprunt a ses limites et au-delà de tout ce qu'on pourrait argumenter sur le taux d'endettement, c'est d'autant plus évident avec la crise bancaire. Nous ne sommes pas et nous n'avons jamais été et nous ne serons jamais des fous furieux des augmentations des impôts. Si vous croyez que c'est de gaieté de cœur que nous y recourons, vous vous trompez lourdement. Croyez-moi, cela résulte d'un choix mûrement réfléchi et qui, contrairement à ce que vous pensez, s'inscrit dans notre volonté de continuer à tourner cette Ville résolument vers l'avenir. Je crois qu'il faut que vous ouvriez un peu les yeux sur la réalité. Ne serait-ce qu'en six mois, le monde a changé et il faut faire à tous ces changements et se donner les moyens de continuer à faire avancer la Ville dans un contexte où les marges de manœuvre se rétrécissent. Nous sommes, contrairement à ce que vous dites, même si votre ami Dominique STRAUSS-KAHN disait pas plus tard que ce matin dans *Le Parisien* que la croissance va redémarrer fin 2009, nous ne sommes pas naïfs au point de croire que notre Ville ne sera pas touchée dans les mois à venir par la crise immobilière, l'explosion de la facture énergétique, même si le prix du pétrole, ce matin, était retombé au plus bas ou par la crise financière. Et nous n'avons en cours aucun de ces emprunts dits toxiques comme en a contracté en masse par exemple l'ex-majorité communiste de Seine-Saint-Denis. Et si je cite cet exemple, Monsieur AURY, ce n'est pas pour vous provoquer. Je ne doute pas de la sincérité de vos amis qui ont pu à un moment donné réaliser de bonnes affaires avec ces prêts. Il n'y a pas qu'eux d'ailleurs. Mais, la situation s'est aujourd'hui retournée. Ils en sont victimes et il faut en tenir compte. Mais c'est simplement pour illustrer que, dans certaines circonstances comme celles que nous vivons aujourd'hui, certains clivages politiques systématiques relèvent plus de l'idéologie ou de l'archaïsme – c'est un mot que vous avez cité aussi – que de la réalité d'une gestion au quotidien de finances publiques locales dans l'intérêt général. Une gestion sur laquelle dont on sait depuis bien longtemps que les idéologies n'ont pas à notre niveau véritablement autant de prise que vous voulez nous le faire croire. Libre à vous de le croire encore. En tout cas, nous, nous constatons l'absence de toute proposition d'orientations budgétaires tant en Commission des Finances où vous étiez absent. Que ce soir, nous aurions aimé entendre de votre part de véritables propositions et, pourquoi pas, des alternatives aux nôtres et non pas des incantations habituelles qui, pour certaines, excusez-moi la trivialité, me font penser plutôt à de sempiternels numéros de claquettes, mais n'est pas Fred ASTAIRE qui veut.

Mme MOUALEK : En fait, je n'ai pas trouvé les recettes relatives à la vente de terrains Cité Agel ainsi que vous n'avez peut-être pas chiffré ou anticipé la vente de la Place du Jeu de Paume. Je profite par ailleurs pour démentir ce qui a été annoncé dans *Le Courrier Picard* du mardi où il était annoncé que j'étais favorable au Centre Commercial. En fait, en séance plénière de lundi, j'ai exprimé mes interrogations et pour moi rien n'était encore tranché sur le sujet. Il est dommage que mes propos aient pu porter à confusion ou qu'ils aient été déformés volontairement. Cela m'apprendra, soit à être moins naïve, soit à mieux m'exprimer. J'ai une autre question au sujet des projets sacrifiés. J'aurais voulu savoir lesquels pouvaient être sacrifiés. Je voulais répondre aussi à Monsieur CHENU en lui disant que, dans le prochain Plan Quartier d'Argentine, je pense que j'accuserai de la même manière les bailleurs et je pense malheureusement à la SA HLM pour la rue des Vignes. Ensuite, j'aurais voulu, par rapport au Plan Harmonie numéro 2, savoir si cela allait être réfléchi en Commission, car depuis le début de mon mandat, il n'y a eu qu'une seule réunion de la Commission Action Sociale, ça me

déconcerte. Il n'y a pas eu du tout une Commission au niveau du logement hébergement DALLOZ alors que c'est si important à l'heure actuelle. Je réclame vraiment qu'il y ait des Commissions, car j'apprécierais d'y participer pleinement et d'y amener mes réflexions. Ensuite, je suis tentée de l'annonce des 45 % de logements sociaux. J'aurais aimé savoir de quel type étaient vraiment ces logements sociaux, si c'était à la fois du très social, du social, de l'accession à la propriété ? Je prends un peu de précaution pour voir un petit peu ce que cela peut donner. Et je voudrais juste terminer qu'après avoir été traitée, ce soir, de bolchevique, d'autiste, de sourd, de royaliste, d'aubryiste, avoir appris que j'avais des amis comme STRAUSS-KAHN, JOSPIN, HAMON, j'aimerais juste verbaliser que je suis une élue, juste une élue de la Société Civile et qu'il me semble qu'on ne vous a pas encore traités de fascistes et qu'un peu plus de respect pour les uns et les autres serait plus constructif pour tout le monde.

M. TABOUREUX : Je partage tout à fait votre dernier point de vue, Madame. Simplement, il me semble que le mot de schizophrène a aussi été proposé et je veux dire qu'entre autiste et schizophrène, mon cœur ne balance pas. J'aimerais qu'effectivement, ces termes ne soient prononcés ni d'un côté ni de l'autre. Je ne suis pas certain qu'on y arrive. Mais, j'espère aussi comme vous.

Mme BEUIL : Pour le logement hébergement Dalloz, pour l'instant, les Commissions sont en place, mais c'est le Préfet qui gère en fait ce dossier. Puisqu'une fois que les dossiers sont statuéés, c'est lui qui va imposer. Alors, je vous rassure, est mise en place par les différentes associations et par les bailleurs une Commission d'Analyses. Je ne manquerai pas dès qu'elle sera faite de vous en communiquer les résultats.

Mme MOUALEK : Je pense que vous parlez du Comité de Suivi qui se met en place. J'en fais partie. Mais, ça n'a rien à voir avec les Commissions qui peuvent avoir lieu autour du logement, de l'hébergement. Les Commissions qui peuvent avoir lieu au sein de la Mairie et surtout les Commissions au niveau de l'action sociale.

Mme LE MAIRE : Pour vous donner une précision, les Commissions Logement sont gérées par l'Agglo puisque la compétence logement est gérée par elle. Ceci étant, sur les logements Dalloz comme l'a précisé Claire BEUIL, c'est géré par l'Etat et par le Préfet. Mais nous, nous n'avons que les demandes qui nous sont transmises par les bailleurs comme étant susceptibles ou non de faire partie de la Commission Dalloz. Ce n'est pas nous qui animons.

Mme MOUALEK : Oui. Mais alors à quoi ça sert cette Commission où on a été inscrit pour y participer ? Puisqu'il y a quand même bien une Commission. Les Commissions du Conseil Municipal, je parle, qui ne se sont pas du tout réunies.

M. VIGUIER : Madame le Maire, je remercie déjà notre collègue Brigitte MOUALEK d'avoir fait en sorte que le débat revienne sur les questions beauvaisiennes. Parce qu'on a eu droit au goulag, à l'histoire du socialisme plus ou moins contemporain, au Tour de France raconté aux enfants par Jacques DORIDAM. C'est intéressant qu'on puisse revenir sur le fond du dossier, sur ce rapport numéro 10 et pour vous dire que je crois véritablement qu'on regarde un certain nombre de choses qui ont été dites. Comparaison n'est pas raison. Je crois que notre collègue Fatima ABLA l'a dit tout à l'heure. C'est quand même assez difficile de comparer un peu artificiellement des situations de différents types de Collectivités Locales entre elles. Il suffit de regarder soit sa feuille de Taxe d'Habitation, soit sa feuille de Taxe Foncière sur le bâti pour constater que la cotisation, c'est-à-dire finalement la somme prélevée au regard de chaque Collectivité, n'est quand même pas identique et que la cotisation d'une Ville est quand même beaucoup plus importante. Et qu'en

conséquence, les décisions qui sont prises par une Ville ont un impact beaucoup plus fort sur le total à payer des contribuables qu'une décision prise pour le Conseil Régional ou par le Conseil Général. Je veux dire aussi que comparaison n'est pas raison. Quand on sait qu'assez unanimement, en effet, les Régions et les Départements ont fait le constat – vous aussi, Madame le Maire, vous l'avez fait – que l'Etat avait fait le choix au travers des dernières lois de décentralisation, de transférer un certain nombre de ses compétences aux Régions ou aux Départements. Ce n'est pas polémique que de dire ça. Mais, que le transfert de ressources n'avait pas été à la hauteur des charges transférées avec ces compétences et que c'est sans doute pourquoi les Régions, les Départements au-delà d'ailleurs de la couleur politique de leurs exécutifs ont, dans leur quasi-totalité, fait le choix d'une augmentation de leur taux de fiscalité. Je veux dire aussi que, comparaison n'est pas raison puisqu'à contre-courant de cela, vous avez fait le choix de transférer un certain nombre de compétences de la Ville vers l'Agglomération et de transférer avec un certain nombre de charges. C'est même plutôt le chemin inverse qui a été pris par la Ville de Beauvais au moment même où d'autres Collectivités comme les Régions ou les Départements se voyaient, si vous me permettez l'expression, charger la barque par la décentralisation et les nouvelles phases de décentralisation souhaitées par l'Etat. Je veux ajouter encore que, comparaison n'est pas raison lorsqu'on compare, comme on le fait trop souvent, telle Ville avec telle autre. On trouvera toujours une autre Ville qui permettra une comparaison favorable ou défavorable et, objectivement, ça n'a pas de sens. Ce qu'il paraît avoir davantage de sens et j'en reviens précisément aux conséquences de vos décisions, Madame le Maire, et de celles de votre majorité, c'est de comparer une feuille d'imposition, par exemple une feuille de Taxe d'Habitation, non pas d'une Ville à une autre, mais d'une année à l'autre. Ça, c'est une comparaison juste. Celle que feront les Beauvaisiens l'an prochain dans un an, lorsqu'ils constateront, comme je l'ai démontré tout à l'heure, que c'est en dizaine et même souvent en centaines d'euros que leur Taxe d'Habitation va progresser entre 2008 et 2009. Des dizaines voire des centaines d'euros que vous appelez « ajustement budgétaire », que vous appelez « augmentation fiscale de solidarité », objectivement, il s'agit surtout de mesures qui sont la résultante de votre gestion de cette Ville depuis 7 ans, et qui sont, je dirais, la résultante d'un choix d'aggraver plus encore l'injustice de la fiscalité locale en faisant d'abord peser sur la Taxe d'Habitation et sur ceux qui l'acquittent et notamment sur les plus modestes la charge fiscale supplémentaire. Objectivement, ne comptez pas sur nous pour nous associer au nom de je ne sais quelle solidarité aux conséquences de ces mesures dont les Beauvaisiens mesureront très bientôt à l'euro près qu'on est très très loin et des 8 % de hausse, que vous tentez de nous vendre, et des 2 à 5 euros mensuels que vous nous présentez. La facture sera bien plus salée pour chaque Beauvaisien et pour chaque foyer beauvaisien.

M. GAIRIN : Madame le Maire, je voudrais quand même répondre en deux mots à cette comparaison qui est souhaitée. Je suis d'accord pour qu'on compare des feuilles d'impôts d'années différentes à Beauvais. En 1996, vous avez essayé d'écarter ce problème parce que vous le connaissez bien. En 1996, je faisais partie de cette municipalité, je me souviens de cette augmentation de 8 %. Mais, rappelez-vous une chose, en 1996, l'économie tournait plein pot. Les caisses de l'Etat étaient pleines. Les caisses de l'Etat ont d'ailleurs été pleines pendant au moins le début de l'époque JOSPIN. Les charges transférées étaient beaucoup moins nombreuses. Les dotations accordées aux Villes étaient extrêmement élevées aussi. Et la politique que nous menions ou que nous allions mener n'était pas tout à fait de la qualité de celle dans tous les domaines que nous voyions depuis 2001. Et il est vrai qu'en 2001, il y avait de l'argent dans les caisses de l'Etat. Je crois que Sébastien CHENU peut me le confirmer. Il est vrai que tout ceci n'a pu avoir que des conséquences extrêmement néfastes au niveau de l'ensemble des Collectivités Territoriales. Pourquoi les

séparer les unes des autres en disant : « Il y en a qui font plus. Il y en a qui font moins ». Il est vrai que le lieu de vie, c'est la Ville ou le Village. Ce n'est pas la Région à proprement parler. Ça, c'est plus lointain. Ce n'est pas le Département. C'est plus lointain aussi. Et c'est vrai que c'est ici que nous assumons le maximum de charges. Et puis, c'est quoi l'impôt dans une démocratie ? Autrefois, l'impôt, c'est ce que prélevait le Seigneur pour vivre lui-même sans redistribuer. Aujourd'hui, l'impôt, vous savez que, dans notre démocratie et dans les autres, c'est fait pour redistribuer. L'impôt profite aux plus pauvres. Des situations pavillonnaires à deux enfants et deux adultes qui travaillent que vous venez de nous dépeindre sont des situations de petits bourgeois. Ça n'a rien à voir, n'est-ce pas, avec les besoins des plus pauvres d'entre nous qui eux, d'ailleurs, ne sont pas touchés par cet impôt. Et c'est à eux que nous, nous pensons. Et c'est pourquoi moi, je soutiens cette augmentation que j'ai personnellement souhaitée. Je sais que ça a conduit à une diminution de nos ambitions alors que tout le monde vous dira que nous avons fait une Ville magnifique, tout le monde le reconnaît. Tout le monde le dit. C'est pour ça que nous sommes passés à 60 %. C'est un effort de solidarité qui est demandé à tous, sortir de vos histoires pavillonnaires individuelles pour aller vers quelque chose de collectif où nous pouvons continuer à offrir et à améliorer des services pour les plus malheureux d'entre nous. Or, sans impôt, on ne peut pas le faire. Le riche demeure riche et le pauvre crève de faim. Alors, je n'arrive pas à comprendre cette schizophrénie. Vous avez parlé de schizophrénie. Vous la projetez sur l'autre, mais c'est la vôtre.

Mme MÉNOUBÉ : J'habite Beauvais. Je suis citoyenne de Beauvais. Je suis élue de Beauvais et je préfère que nous parlions des problèmes de Beauvais. Et ce qui se passe au niveau national, c'est vrai que ça nous intéresse aussi, mais bon, d'abord Beauvais. Je veux juste parler des charges financières. Nous n'avons cessé, lors du précédent mandat, d'appeler votre attention sur le recours massif à l'emprunt. Il est vrai qu'à ce moment-là, les taux d'intérêt étaient bas et qu'on pouvait se dire : « On ne va pas augmenter les impôts et compenser les dépenses par de l'emprunt ». Ce qui peut se comprendre quand il s'agit évidemment d'un recours modéré à l'emprunt. Mais, je constate que sur le tableau que vous nous avez joint, qu'à partir du BP 2006, les intérêts d'emprunt ont subitement augmenté. Ils sont passés de 1,926 million à 2,995 millions et ils atteindront, en 2009, 3,650 millions. Et vous nous précisez que, malgré ce rebond, ils ne représenteront que 4,5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2009. C'est vrai que 4,5 %, c'est relatif, mais en absolu, les chiffres sont quand même importants. On passe de 1,926 à 3,600 millions. Je constate aussi que vous avez, et ça c'est bien, depuis 2006 commencé à rééquilibrer les taux, la répartition des taux. Ce qui fait qu'il nous reste quand même 45 % d'emprunts indexés sur des taux variables. Quand avec la crise aujourd'hui, nous apprenons que Dexia, un des partenaires financiers des Collectivités, a proposé des prêts structurés aux Collectivités, mon inquiétude est de savoir si nous avons ces prêts dits structurés, dits toxiques dans nos emprunts ? Si vous pouvez nous rassurer là-dessus ? Et nous aimerions aussi, parce qu'il y a 45 % en prêt à taux variable et 55 à taux fixe, si vous pouvez nous parler des organismes financiers, des taux, de leur durée ainsi que de leurs affectations.

M. JULLIEN : Je voudrais vous rassurer, ma chère collègue, depuis 2006, nous avons fait le ménage au niveau du rééquilibrage entre les taux fixes, les taux variables, les produits structurés et puis les produits qu'on dit toxiques. Toxiques, c'est-à-dire en fait, avec des systèmes où à partir du moment où un certain nombre d'indices dépassent un cap, les taux d'intérêt peuvent augmenter de 50, 60, voire 80 % et c'est un petit peu ce dont ont été victimes le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Ville de Saint-Etienne. D'ailleurs, j'ai pu m'entretenir également avec les représentants de la Ville de Saint-Etienne vendredi dernier sur cette difficulté. Ce que

je peux vous dire, c'est que devant effectivement cette bulle que nous vivions à cette époque-là, j'ai tenu à prendre des mesures conservatoires en rééquilibrant, d'une part, avec un maximum de taux fixes et, par ailleurs, avec un maximum de taux sécurisés, l'ensemble des prêts de la Ville de Beauvais. Actuellement, tout est sécurisé. Il n'y a plus aucun système de prêt qui est toxique à ce niveau-là. Puisque vous parliez de Dexia, certes, Dexia a lancé un certain nombre d'opérations, nous ont fait des propositions récemment, nous les avons refusées et nous sommes revenus sur des taux fixes avec d'autres organismes financiers de façon à ce qu'on n'ait aucun souci. Les derniers taux que nous avons négociés récemment sont de 4,55 %. Dernière chose, si vous voulez avoir des précisions plus élaborées et avoir les précisions que je viens également de vous donner, c'est un petit peu dommage que vous ne soyez pas venue à la dernière Commission des Finances où j'aurais pu vous donner le tableau récapitulatif avec la ventilation de ces différents éléments que je viens de vous exposer aujourd'hui. Je voudrais quand même compléter les propos de mon ami François GAIRIN en ce qui concerne le rôle redistributif de l'impôt. J'ai quelques chiffres et je crois que vous auriez peut-être intérêt à les noter parce qu'ils sont tout à fait significatifs. 40 % du produit fiscal de la Taxe Foncière provient des entreprises et les particuliers ne supportent que 60 % de l'effort demandé en matière de Taxe Foncière. En matière de Taxe d'Habitations, les exonérations et les dégrèvements totaux sont accordés aux personnes âgées de plus de 60 ans, de condition modeste, aux invalides ou infirmes, bénéficiaires du RMI, à tous les contribuables qui ont disposé de faibles revenus. Ce sont au total pour Beauvais 11 226 contribuables qui ont bénéficié en 2007 d'une de ces mesures sur les 23 624 locaux taxés, soit environ 48 % des contribuables, près d'un sur deux. Si on tient compte des cotisations nulles, c'est plus d'un contribuable sur deux qui bénéficie d'un dégrèvement partiel ou total. Ce qui veut dire en clair qu'il y a la moitié des habitants et des contribuables beauvaisiens qui font bénéficier grâce à leur concours financier à l'ensemble de la population, y compris à ceux qui ne payent aucune taxe. En matière de Foncier Bâti, des exonérations et des dégrèvements spéciaux sont ainsi accordés aux personnes âgées à partir de 65 ans et de condition modeste, aux titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé, aux invalides. Ce sont au total 548 contribuables qui ont bénéficié en 2007 de l'une de ces mesures sur les 12 825 locaux d'habitation taxée, soit environ 4 % des contribuables. Et là, c'est en matière également de Foncier Bâti sur la partie uniquement des particuliers. Alors, ce qui montre bien quand même à travers les chiffres que je vous ai donnés et qui portent bien sur la Ville de Beauvais, que cet effort redistributif joue à plein. Les familles, les ménages les plus modestes ne seront pas touchés par cette évolution de la fiscalité. Par contre, elle leur bénéficiera à travers le Budget de Fonctionnement que nous mettons en œuvre et que nous finançons grâce à cette fiscalité.

M. PIA : Je voulais répondre plus particulièrement à Monsieur VIGUIER sans vouloir prolonger les débats, quand vous dites comparaison n'est pas raison. Je suis assez surpris parce que vous êtes le collaborateur du Président du Conseil Régional Monsieur GEWERC. Monsieur GEWERC n'arrête pas, étant Conseiller Régional moi-même, de comparer l'état des taux d'évolution des taux d'imposition de la Région par rapport aux autres et, notamment, par rapport aux Communes. On a eu des discussions budgétaires l'année dernière, Monsieur GEWERC avait sorti l'ensemble des augmentations des Communes. Je dirais qu'on voit bien que, là encore, vous dites ça quand ça vous arrange. Alors, on aurait pu évoquer comme on l'a dit tout à l'heure les augmentations d'impôts comme Hélène de NATTES l'a dit tout à l'heure du Conseil Régional depuis 2004 : 26 % sur le Foncier Bâti, 39 % sur la Taxe Professionnelle, un produit fiscal quand même qui a augmenté de plus de 40 %, l'explosion d'un Budget de Fonctionnement + 200 millions d'euros, 11 millions de TIPP. Ce que je constate, au fond, c'est que, comme le disait Hélène

de NATTES tout à l'heure, en fait, c'est vrai, vous êtes pour l'augmentation des impôts quand ça concerne le Conseil Régional et le Conseil Général et quand ça nous concerne nous, vous êtes contre. Ce n'est pas forcément très cohérent, avouez-le, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Mais, parlons de Beauvais. Voilà 12 ans que les taux n'ont pas été augmentés à Beauvais et je rappelle que nous avons même baissé le Foncier Bâti de, je crois, 3,5 % en 2003. Parce qu'effectivement, nous étions à une époque où la situation économique, financière, nous le permettait. Ça a été dit par tout le monde ici de la majorité, tous ceux qui sont intervenus. Alors, c'est vrai que depuis 1996, ces taux n'ont pas augmenté et reconnaissez, Monsieur VIGUIER, qu'aujourd'hui, nous avons un autofinancement qui va être augmenté grâce à cette augmentation des taux d'imposition. Nous allons pouvoir diminuer les emprunts et c'est précisément ce que l'on vous entend dire depuis 2001, date à laquelle nous avons été élus. Donc, vous devriez vous satisfaire de cette décision qui va dans le sens de vos préconisations passées. Alors, ces propositions budgétaires qui vous sont faites ce soir vont en effet nous permettre d'anticiper la baisse des concours de l'État. Elles vont nous permettre d'augmenter notre autofinancement et maintenir nos capacités d'investissement. Elles vont nous permettre aussi de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité de notre service public et un budget de solidarité en faveur des plus défavorisés. Donc, je pense, Monsieur AURY, Monsieur VIGUIER et l'ensemble des membres de l'opposition, que cette augmentation d'impôt est raisonnable et responsable. Alors, sachez que je suis parfaitement à l'aise par rapport à ces augmentations parce qu'elles correspondent à une réalité économique et financière du moment.

M. RAHOU : Comme notre cher collègue, j'ai aussi, par rapport à ce débat Conseil Général, Conseil Régional, observé la situation et essayé de comparer un peu les transferts de compétences et par rapport à ces trois institutions : Mairie, Conseil Général et Conseil Régional qui augmentent leurs impôts, c'est vrai. Sauf que je constate qu'il y en a deux qui récupèrent de nouvelles compétences et une qui en transfère. Celle qui en transfère et qui augmente en même temps les impôts, c'est la Mairie. J'ai aussi ici avec moi votre programme électoral et je peux le dire comme Monsieur DORIDAM l'a fait tout à l'heure que vous indiquiez que vous alliez continuer à maintenir une pression fiscale modérée. Nous parlons et nous lisons la même langue. Pour moi, continuer, ça veut dire que vous allez prolonger, aller dans le même esprit. En gros, ne pas augmenter les impôts comme vous l'avez fait pendant votre premier mandat parce que vous avez pu, en effet, le faire. Vous avez aussi augmenté de manière monumentale les tarifs municipaux et en termes de communication, ce qui est pourtant un domaine que vous maîtrisez bien, je pense qu'il y a eu un loupé. Et certaines personnes de votre majorité, Madame le Maire, pourront vous en témoigner parce qu'elles ont déjà été alpaguées dans des Conseils d'Écoles où les parents d'élèves, malheureusement, regrettent de ne pas avoir été informés de cette augmentation et la contestent et ils ont bien raison. Je partage leur avis là-dessus. D'autre part, par rapport à ce débat d'orientations budgétaires, il y a une autre question qui se pose par rapport à ceux qui subissent ces augmentations. Comment certaines familles vont pouvoir augmenter leur contribution ? C'est une question qui se pose et je sais que vous y êtes sensible et que vous avez en tant que personne responsable envisagé et étudié cette question. Aujourd'hui, en tout cas dans la semaine, j'ai observé une situation qui me paraît très inquiétante dans le quartier Saint-Lucien où une affiche devant l'entrée des Centres de Loisirs indiquait que les élèves dont les parents n'avaient pas payé l'inscription aux Centres de Loisirs ne seraient plus admis dans les locaux. Rassurez-moi, Madame le Maire, dites-moi que jamais vous n'accepteriez qu'un élève dont les parents n'ont pas payé la cantine sera refusé. J'aimerais déjà être rassuré aussi par rapport à ce point-là.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAOUHI, ça n'est pas la même chose, cantine et Centre de Loisirs.

M. RAHOUI : Je sais que ce n'est pas la même chose, Madame le Maire. Mais, étant donné qu'il y a eu des augmentations par rapport à la cantine, j'aurais juste aimé que vous me rassuriez par rapport à ce point-là, qu'on ne pourra jamais dire ça dans le cadre de la restauration scolaire. C'est dit aujourd'hui dans le cadre du Centre de Loisirs qui est une compétence municipale sous votre responsabilité. J'aimerais que par rapport à la restauration scolaire, il en soit de même. Voilà pour une partie de mon intervention. Ensuite, on a pu constater sur l'investissement qu'il y a des choses qui vont être revues. Malheureusement, tous les points de votre programme ne pourront pas être tenus. Je pense que vous en êtes plus déçue que nous de ne pas réussir à tenir cette promesse. Par contre, en termes de promesses, je me pose des questions. Est-ce que vous saviez que vous alliez faire cette annonce à ce moment-là ? On a déjà eu l'exemple de l'Aquaspace où vous nous avez annoncé pendant la campagne que l'Aquaspace ouvrira au printemps. Apparemment, vu l'état du chantier, vous pouviez présumer que ce ne sera pas le cas. Il y a eu un deuxième exemple qui est celui de la Place du Jeu de Paume où, pareil, vous nous avez indiqué que vous n'avez pas pu le mettre dans votre programme parce que vous n'aviez pas eu encore de contact avec Foruminvest contrairement à ce que Monsieur BOURGEOIS a pu nous dire dans le précédent Conseil Municipal. C'est un point qui mérite aussi des explications. Pour parler d'orientations budgétaires, je pense qu'il serait intéressant aussi pour nous de savoir les points sur lesquels vous allez revenir par rapport à votre programme pour qu'on puisse vraiment débattre sur un point d'ensemble. Voilà pour la première partie de mon intervention. J'aurais souhaité également revenir sur une partie de ce que Monsieur CHENU a pu dire, je pense qu'il m'en voudra pendant tout le mandat d'avoir osé demander 400 euros pour une association qui ?uvre en faveur de l'accès à la culture pour les personnes handicapées. Merci.

Mme LE MAIRE : Il n'y avait pas que celle-là, Monsieur RAOUHI. Il y avait le foot, le volley qu'il fallait augmenter. Il y en avait quand même pas mal d'autres.

M. RAHOUI : Madame le Maire, je vais juste corriger par rapport au foot parce que, justement, il a dit à une époque que j'avais demandé 360 000 euros.

Mme LE MAIRE : Non. C'était pour le volley.

M. RAHOUI : Non. Il a dit à cette époque-là que j'avais demandé 360 000 euros. J'avais corrigé et je recorrige une nouvelle fois. Je n'avais pas demandé 360 000 euros parce que j'avais uniquement demandé une augmentation de la subvention attribuée au club de volley, pas au foot. Si Monsieur CHENU était un peu plus souvent là, il pourrait mieux entendre ce que je dis dans ce Conseil Municipal. En tout cas, les délibérations retranscrites que vous avez fait parvenir permettent de remettre la vérité. Pour le club de volley, malheureusement, je crois qu'il aurait fallu encourager leur maintien parce que, pour l'instant, je le regrette, ce n'est pas le cas, c'est une des autres conséquences de vos choix budgétaires. Mais, j'ose espérer que ça se règlera rapidement.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAOUHI, je voudrais vous apporter des petites précisions. Alors, vous n'êtes sans doute pas rompu à tous les budgets des différentes Collectivités. Je voudrais quand même vous préciser que, quand nous transférons des compétences à la Communauté d'Agglomération, nous les transférons avec les ressources. L'attribution de compensation, ça n'est pas neutre. Nous les transférons avec le prix que ça coûte à l'instant T à la Ville de Beauvais. Deuxièmement, concernant la Taxe Professionnelle, il ne vous a quand même pas échappé que rien que l'augmentation des 8,8 millions sur la Taxe Professionnelle, qui aurait pu en Communauté de Communes bénéficier exclusivement à la Ville de Beauvais, est passée à la Communauté d'Agglomération. Je n'ai pas le sentiment que nous vivions aux frais de la

Communauté d'Agglomération et que votre intervention se justifie pleinement. Les choses se passent d'une manière assez arithmétique et en tout cas extrêmement légaliste.

M. JULLIEN : Je peux comprendre, mon cher collègue, c'est votre premier mandat et vous n'êtes peut-être pas rompu à la mécanique budgétaire. C'est votre premier exercice que vous vivez. Je crois qu'il faut bien que vous fassiez la distinction entre le débat d'orientations budgétaires que nous avons aujourd'hui et le vote définitif du budget où l'ensemble des chapitres et des articles sera effectivement voté, et on aura le détail des sommes qui seront attribuées tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Je me souviens simplement qu'au cours de l'époque de Monsieur AMSALLEM, nous avions des rapports sur les débats d'orientations budgétaires qui étaient quand même beaucoup moins précis qu'aujourd'hui. Mais, il ne faut pas venir nous demander de transformer le débat d'orientations budgétaires en débat budgétaire complet, final. Pourquoi ? Parce que le temps qui nous occupe aujourd'hui, la réunion que nous avons aujourd'hui, le débat que nous avons aujourd'hui et c'est l'esprit même de la loi de 1992, vise justement à recueillir l'ensemble des propositions aussi bien celles de la majorité que celles de l'opposition. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions des uns et des autres de notre chère opposition, alors que je vous avais exhorté, et Madame le Maire également l'avait fait, à nous formuler des propositions constructives pour essayer d'améliorer ce débat d'orientations budgétaires et pouvoir les intégrer éventuellement si elles étaient intéressantes dans le budget qui sera voté le mois prochain. Or, à part toutes les critiques que j'ai pu entendre, aucune proposition. Vous ne nous dites pas comment éventuellement vous pourriez amender le projet de budget que nous pourrions éventuellement faire. Parce que si vous nous dites : « Il faut baisser les impôts ou réduire effectivement cette augmentation d'impôt », il faut peut-être à ce moment-là dans le cadre des propositions venir nous dire qu'est-ce qu'on réduit en dépenses ? Sur quoi porterait l'économie pour sauvegarder l'équilibre général du budget ? Alors, je vois bien un signe de délégation de notre collègue AURY, mais moi, j'attends depuis quand même un bon moment, ça fait plus d'une heure qu'on vous entend, des propositions concrètes pour pouvoir construire ce budget. Quant au vote définitif du budget, ça sera au mois de décembre sur la base des échanges de propositions que nous aurons les uns et les autres. Alors, si vous ne faites pas de propositions sur ce terrain-là, j'en conclus qu'il n'y a que la majorité qui est capable de faire des propositions et le budget sera construit sur la base des propositions de la majorité, point final.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, on va peut-être changer de sujet. Monsieur AURY, j'ai quand même le sentiment que vous avez déjà parlé trois fois.

M. AURY : Non, Madame le Maire. On peut réécouter la bande si vous le voulez ? Je suis intervenu une fois.

Mme LE MAIRE : Oh non, au moins deux.

M. AURY : Je suis intervenu une fois et j'ai réagi vivement lors de l'intervention de Monsieur CHENU sur des propos que j'estimais insupportables. Ça n'est pas une intervention. C'est un point d'ordre. C'est une réaction.

Mme LE MAIRE : Alors, intervenez pour la dernière fois.

M. AURY : Monsieur JULLIEN, vous nous demandez des propositions.

Mme LE MAIRE : Il y a Madame LALOI qui aurait voulu vous donner une réponse parce qu'elle s'est sentie un peu interpellée. Est-ce qu'on peut donner la parole à Madame LALOI, Monsieur AURY ?

Mme LALOI : Je voulais juste répondre à Monsieur RAOUHI. En aucun cas, il a été envisagé d'interdire l'accès des enfants aux Centres de Loisirs et même à la restauration municipale en cas de non-paiement. Si tel avait été le cas, cela aurait été discuté en Commission. Ce n'est pas le cas. Vos collègues n'ont pas réagi sur ce sujet, ne vous ont rien dit à ce sujet. Donc, c'est une fausse information. Par contre, vous me donnez une idée. Je pense que je vais mettre une affichette devant tous les Centres de Loisirs pour informer tous les parents que, dorénavant, leurs enfants ne pourront plus sortir du Département pour partir en camping, ni même aller à Fort-Mahon parce que le Département s'est désengagé, ne finançant plus les camps en Centres de Loisirs hors du Département.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAOUHI, vous êtes au courant ?

M. RAHOUI : Madame LALOI est très informée. Elle a une délégation qu'elle suit énormément et je m'en félicite. Sauf qu'elle n'est pas au courant de tout ce qui se passe dans les Centres de Loisirs. Il y en a beaucoup. Ce n'est pas grave. Mais, en tout cas, je tiens à votre disposition, Madame LALOI, des photos qui ont été prises par des parents contestataires de cette fameuse affiche qui, en effet, est affichée sur les murs et sur la vitre même de ce Centre de Loisirs et je la tiens à votre disposition sans aucun problème.

Mme LALOI : Dans ce cas, je vous invite à me présenter les photos et je vous prie de croire que nous ferons le nécessaire auprès des personnels concernés pour une telle initiative.

M. RAHOUI : Voilà. En vous demandant de me rassurer par rapport au fait que cette mesure ne sera pas appliquée et la même chose pour les cantines.

Mme LE MAIRE : Elles n'ont jamais été appliquées d'autant que vous devez sans doute ignorer qu'il y a un fonds cantine au CCAS.

M. RAHOUI : Ah, non, je le sais, Madame. Je sais qu'il y a un fonds cantine.

Mme LE MAIRE : Alors, vous deviez être quelque part un peu rassuré quand même.

M. RAHOUI : Mais quand j'ai vu l'affiche qui est apposée sur les bâtiments...

Mme LE MAIRE : Vous les avez là les photos ?

M. RAHOUI : Je ne les ai pas avec moi. Je vais les transmettre à Madame LALOI qui vous les fera parvenir.

Mme LE MAIRE : Il fait beaucoup de photos, Monsieur RAOUHI.

M. RAHOUI : Non. Ce n'est pas moi qui ai pris les photos, Madame le Maire. Mais, je les tiens à votre disposition.

M. AURY : Monsieur JULLIEN nous appelait à faire des propositions. J'ai envie de lui en faire une parce qu'il me semble qu'il y a besoin de cohérence. C'est ça le fond du débat ce soir. C'est-à-dire que ce qu'on met en cause, d'abord, c'est le fait que vous avez tenu un certain langage aux Beauvaisiens et, aujourd'hui, vous faites semblant de découvrir une situation que vous connaissiez parfaitement il y a quelques mois. Et j'ai une proposition simple. Vous nous faites voter régulièrement des vœux. La première partie du rapport sur le débat d'orientations budgétaires est une accusation très dure sur les conséquences de la politique gouvernementale. Je vous propose qu'il y ait un vœu, Madame le Maire, qui dise les choses suivantes : « Le Conseil Municipal de Beauvais demande au Député de Beauvais de voter contre la loi de finances. Premièrement, si tous les dispositifs mettant en cause les Collectivités Locales ne sont pas revus. Deuxièmement, si le Gouvernement ne réduit pas sensiblement les taux d'intérêts accordés par Dexia

qui a été renfloué par l'argent public. Troisièmement, si le bouclier fiscal qui avantage les plus riches n'est pas annulé ». C'est une proposition toute simple. Ça peut être voté. Ça ne réglerait pas tout le problème. Mais, au moins, ça aurait le mérite d'une certaine cohérence. Parce qu'à entendre certains, j'ai l'impression que, pour utiliser une comparaison, on a un peu affaire à des chauves-souris. Chauve-souris, je suis oiseau. Regardez mes ailes. Chauve-souris, je suis souris. Regardez mes pattes. Tantôt, on est UMP et on s'en félicite. Tantôt, on est ici à Beauvais. On nous dit : « Oh là là, la gestion locale n'a rien à voir avec l'idéologie ». Et on pourrait citer de très nombreux exemples dans le document qui nous est donné. C'est une première proposition. Je propose que vous la soumettiez au vote. Je peux lors d'une petite suspension de séance vous proposer de le rédiger. Deuxième chose, pour revenir sur les points très précis. Ce qui est proposé dans le document d'orientations budgétaires, ça n'est pas une augmentation de 8 %. C'est une augmentation de 40 % de la Taxe d'Habitation, puisqu'il y a 30 % en moyenne d'augmentation des bases, vous avez décidé de supprimer l'essentiel des abattements et toutes les familles sans aucune exception vont être touchées par cela. Certaines un peu moins que d'autres, mais elles le seront toutes. Et, à cela se rajoutent les 8 %. Ce qui veut dire, au passage, que l'engagement que vous prétendez faire ce soir, qu'il n'y aura pas d'autres augmentations de la fiscalité durant le mandat, n'est pas vrai. Les 30 % d'augmentation resteront chaque année. Il n'y aura plus d'abattement chaque année. C'est-à-dire que ça se cumule au total et ça fait des sommes assez considérables. J'ai entendu Monsieur GAIRIN nous expliquer que ça n'était pas très grave parce que ça n'allait frapper que le bourgeois. Alors, si c'est cela, tant mieux, je dois dire, il n'y a pas effectivement de problème. J'ai un petit peu peur que ça ne frappe pas que le bourgeois. Si ça ne frappe que le bourgeois, vraiment, ça ne me ferait ni chaud ni froid. Je m'aperçois que les conseils d'écoute pour les uns et les autres ne sont pas les mêmes, ça fait mal surtout, Monsieur GAIRIN. Parlons de fiscalité sur le bourgeois. Est-ce qu'on sait quand même que le Gouvernement que vous soutenez a envoyé, cette année, un chèque en moyenne de 270 000 euros à 1 000 contribuables disposant de revenus de 15,5 millions. Est-ce que ça, on le sait ? De l'autre côté, on a les familles qui, à l'arrivée, vont payer lourd en Taxe d'Habitation, lourd en augmentations de tarifs de cantine et d'autres tarifs. Monsieur TABOUREUX, je vais revenir sur les chiffres que j'ai donnés de manière à ce qu'on soit très précis. J'ai dit qu'une majorité des familles ayant un enfant mangeant à la restauration scolaire auront, sur un an, 144 euros en plus à payer, soit 1 euro par repas sans réduction. Là aussi, ça ne touche pas que le bourgeois, ça touche bien des familles de salariés, même ceux n'ayant même pas des revenus qu'on pourrait qualifier de moyens, mais simplement de revenus dépassant à peine le SMIC. Tout à l'heure, quand je vous ai dit 540, c'est effectivement le coût pour une famille, un couple, deux enfants ayant un pavillon. Je ne crois pas qu'il n'y ait que des bourgeois qui soient accédants à la propriété. Il y a des gens effectivement qui saignent beaucoup et ayant deux enfants à la cantine, ça fait 540 euros à l'année et pour la restauration scolaire 144 euros pour un enfant sur un an. J'attends que vous me contestiez ces chiffres. Si je laisse la parole, on me dit : « C'est terminé après. Monsieur AURY, vous avez parlé trois fois ». Il faut être cohérent. J'aime bien la cohérence. Jacqueline MENOUBE soulignait les charges financières – mine de rien, en 4 ans : 2005-2009 : + 90 %, on va être précis : 89,5 %. On nous disait, relisons tous les PV : « Mais, enfin, arrêtez de délirer là-dessus. Nous bénéficions d'une situation exceptionnelle. Il faut y aller ». Sur les taux variables, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, ça doit être également Jacqueline, 45 % à taux variables. J'ai relevé par rapport au DOB de l'an dernier que c'est légèrement plus élevé. Monsieur JULLIEN se veut extrêmement rassurant, rassurons-nous, on n'a pas pris de produits toxiques. J'espère avoir ces certitudes. Est-ce que Monsieur JULLIEN pourrait nous dire, aujourd'hui, à quels taux d'intérêts on a des propositions sur les emprunts ? Attendez, je pose des questions très précises. On est en plein dans le débat. Parce que j'ai constaté quand même...

M. JULLIEN : Vous ne lui laissez pas le temps de répondre.

M. AURY : J'aurai le droit de reparler après, Madame le Maire ?

M. JULLIEN : Comme on dit, vous refusez d'écouter les réponses.

M. AURY : Mais, Monsieur JULLIEN, tout à l'heure, demandait de prendre des notes. J'ai des pages de notes. Il n'y a pas de problème. Prenez des notes aussi sur les questions et, comme ça, vous pourrez y répondre, ça vous donnera un petit peu de temps pour réfléchir à la réponse. Mais, j'ai vu qu'on se proposait encore d'emprunter largement l'an prochain, Monsieur JULLIEN va savoir de quoi on parle, au vu du DOB, puisqu'il fait toujours appel à l'orthodoxie budgétaire, on va vers une proposition de budget qui ne sera pas en équilibre réel. Mais, Madame le Maire, je pense que vous aussi ça serait bien que vous alliez en formation sur les finances, peut-être. Vous pouvez consulter sur le site du Ministère des Finances, l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui nous dit exactement ce qu'il appelle un budget en équilibre réel : « Le budget de la Collectivité Territoriale est en équilibre réel, lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ajouté aux recettes propres de section, à l'exclusion du produit des emprunts et, éventuellement, aux dotations des comptes d'amortissement et de provisions fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice ». Du point de vue de la stricte orthodoxie budgétaire, votre budget n'est pas en équilibre réel. On va rembourser 7 millions d'emprunts et les ressources propres de la section d'investissement sont de 6 320 000 euros. C'est-à-dire que ça s'est dégradé nettement par rapport à la situation de l'an dernier. C'est un petit peu technique, mais ça vaut le coup de s'y mettre, sinon on vote des choses... J'incite tous mes collègues à aller regarder. Il faut savoir très exactement ce qu'on vote. Et quand on regarde la perspective 2010, c'est encore pire. Ça s'aggrave encore un peu. Là aussi, on n'invente pas et on est sur la situation de notre Commune. J'avais également relevé – personne n'en a parlé – évidemment, je comprends votre point de vue, Madame le Maire, une situation un petit peu inquiétante pour la Ville. C'est à la page 7 du rapport du débat d'orientations budgétaires dans la partie chapitre 71, dans la partie 1.21 Dotation Globale de fonctionnement et on nous dit : « L'hypothèse retenue pour 2009 est une baisse de 1 % pour tenir compte de la baisse possible de la population avec le recensement au 1er janvier 2009, ce qui engendre une perte de recette ». Ça veut dire qu'on continue de perdre de la population. Vous affichez des discours dithyrambiques sur une Ville que vous avez relancée, que vous avez dynamisée, sur laquelle tout le monde vient. Ça ne me réjouit pas. Mais, je constate que certainement, par exemple, votre politique en termes de logement que nous avons souvent mise en cause depuis le début du précédent mandat, peut-être aboutit effectivement à ce que tout un tas de personnes n'arrivant plus à se loger vont chercher ailleurs et la Ville perd de la population. Vous nous avez expliqué, vous avez expliqué aux Beauvaisiens que vous aviez créé – alors, je ne sais plus, à force les chiffres sont tellement considérables – des milliers et des milliers d'emplois. Je pense surtout qu'il y en a eu de supprimés. La situation économique n'est pas brillante. Je pense que ça devrait vous préoccuper, préoccuper tout le monde davantage que je ne l'ai entendu ce soir. Voilà. Autant de raisons vraiment de ne pas partager cette fausse solidarité, cette fausse unité à laquelle vous nous appelez, ce soir. Mais peut-être allez-vous me démentir et, là, nous serions, je pense, unanimes à le voter. En tout cas, de notre part, vous pourriez compter sur nous pour voter cette motion demandant aux deux Députés de Beauvais de voter contre la loi de finances si les différents points que j'ai soulignés ne sont pas remis en cause. Sinon, je crois, pour reprendre des expressions d'un certain nombre de mes collègues que ça serait beaucoup du théâtre politique, mais qu'on ne serait pas dans le réel, on ne serait pas dans la cohérence des choix.

Mme LE MAIRE : Allez, on va peut-être passer au dossier numéro 11. Il y en a encore 39.

M. AURY : On ne vote pas le v?u, Madame le Maire ?

Mme LE MAIRE : Non.

M. AURY : D'accord. C'est là où on sent bien qu'il y a un petit malaise. Sans vouloir défendre absolument les majorités actuelles du Conseil Général et du Conseil Régional, mais au moins, elles ont un discours cohérent de ce point de vue là. C'est-à-dire qu'elles mettent en cause des responsabilités et elles vont jusqu'au bout. Vous, vous nous tenez deux discours, par contre, un seul coup de marteau sur les Beauvaisiens.

M. JULLIEN : Votre proposition de v?u ne sert plus à rien parce que vous savez aussi bien que moi que la loi de finances qui fixe ces règlements a été votée en vote solennel avant-hier, le 19, et ce n'est pas la peine d'adresser un v?u qui serait complètement inopérant vis-à-vis de nos Députés. Nous sommes obligés de prendre acte de cette loi de finances, d'exécuter cette loi de finances et de construire notre budget en fonction des impératifs qu'on vous a expliqués tout à l'heure. C'est pour cela que je pense que votre v?u ne sert strictement à rien et ne peut en aucun cas constituer une proposition constructive pour notre budget.

Mme LE MAIRE : Ah non, vous, vous avez parlé au moins quatre fois. On va être beaucoup plus rigoureux, maintenant, parce que ça n'est pas possible. Dans la fièvre des débats, vous intervenez, ça fait au moins quatre fois. Non. Monsieur VIGUIER, ça ne va pas du tout. Ça fait au moins trois fois qu'il parle. Alors, c'est d'une telle longueur.

M. VIGUIER : Je vous remercie de me donner la parole, Madame le Maire, et je comprends que mes propos vous pèsent. C'était juste pour vous dire et ça sera ma troisième et dernière intervention sur ce sujet. Nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires. Mais, qu'il nous est difficile d'avoir un vrai débat sur vos orientations budgétaires et notamment sur vos trois principales orientations budgétaires, parce que nous n'en connaissons que très faiblement le contenu. Vous nous indiquez que vous allez poursuivre une politique de rigueur en recherchant toutes les économies possibles. Je ne crois pas que vous nous ayez fourni beaucoup d'éléments pour nous permettre d'avoir un vrai débat sur ces questions. Vous souhaitez contenir votre programme d'investissement et Mehdi RAHOUI en faisait référence tout à l'heure. Mais, je ne crois pas que vous nous ayez spécifié les reports ou annulations d'opérations que vous aviez d'ores et déjà prévus et que vous avez d'ores et déjà prévu, mais nous ne savons rien à cet instant. Quant au recours, comme vous le dites, à la fiscalité locale, vous essayez quelque part ? par un écran de fumée et par des écrans multiples et variés, de donner à penser aux Beauvaisiens que cette augmentation serait et c'est un sacré mot contenue à 8 %, alors que la réalité sera bien différente. Et comme nous l'avons démontré et comme les Beauvaisiens s'en rendront compte, cette augmentation se situera à l'euro près entre 20 + 20 et + 60 % d'augmentation d'une année sur l'autre. Je le réaffirme, entre + 20 et + 60 % entre la TH 2009 et ce que les Beauvaisiens auront payé au titre de la TH 2008. Je conclus, Madame le Maire, si vous le voulez bien pour dire, notamment à notre collègue GAIRIN et Monsieur JULLIEN ne me contredira pas, que je crois que 83 % des foyers beauvaisiens acquittent la Taxe d'Habitation et que nous sommes très très loin de la réalité. Chers collègues, si nous pensons qu'il y a 83 % de petits bourgeois à Beauvais, il suffit de sortir de l'Hôtel de Ville pour savoir que les petits bourgeois ne constituent pas 83 % de la population beauvaisienne. 83 % des foyers beauvaisiens acquittent la Taxe d'Habitation.

Mme LE MAIRE : Non. 50 %, Monsieur VIGUIER. Revoyez vos classiques.

M. VIGUIER : Absolument pas. J'en appelle au procès-verbal de la séance du 25 septembre où d'ailleurs ce chiffre nous avait été énoncé par votre adjoint aux finances. Je ne pense pas, entre temps, qu'il y ait eu une telle dégringolade dans les foyers contributeurs de la Taxe d'Habitation. J'ajoute aussi que vous parlez des plafonnements de Taxe d'Habitation. Mais, que vous n'êtes pas sans savoir, je l'espère, que ces plafonnements qui, jusqu'à présent, étaient financièrement compensés par l'État, ne le seront plus. Certes, ces plafonnements, et c'est heureux, seront appliqués, mais ils généreront une moindre rentrée fiscale pour la Collectivité et nous aimerions savoir au titre du débat d'orientations budgétaires si vous avez anticipé cette mesure et si les objectifs de rentrée fiscale supplémentaires seront bel et bien tenus au regard de ces nouvelles dispositions prises par l'État. J'ajoute enfin que, Madame le Maire, depuis le début on nous a parlé de toutes les Collectivités Locales possibles dans notre Pays. Mais, enfin, je crois qu'à aucun moment, mais à encore preuve à l'appui, ni les décisions prises par le Conseil Régional de Picardie, chère Hélène de NATTES, ni les décisions prises par le Conseil Général de l'Oise n'ont généré des augmentations sonnantes et réverbérantes de fiscalité qui se traduiront sans doute par plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'euros sur la facture qui sera celle des Beauvaisiens dans un an. A aucun moment, les décisions fiscales prises par la Région et le Département n'ont généré une telle hausse en euros de la fiscalité. Je crois que là-dessus, ça mérite aussi d'être dit et répété, c'est un leurre absolu que de faire croire aux Beauvaisiens et à la presse comme vous l'avez fait ces derniers jours que l'augmentation de la fiscalité sera de 8 %. Ça ne correspond nullement à la réalité qu'auront à supporter les foyers beauvaisiens dans les prochains mois.

VALORISATION DE PARCELLES DE TERRAINS ACQUISES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET REPRISES PAR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Dans le cadre de la décision modificative n° 1 du Budget annexe lotissement Binche votée par le Conseil Municipal, une dépense attendue et estimée à un maximum de 46.000 euros a été budgétée pour le rachat au Budget Principal de parcelles de terrains. En effet, ces parcelles de terrains sont incluses dans le périmètre de la zone du lotissement et la valorisation de leur acquisition doit être intégrée au bilan de cette opération.

Il s'agit donc, sur la base du coût d'acquisition de ces parcelles par la Ville de Beauvais sur son budget principal de décider la valorisation par mouvements comptables inter-budgets de ces acquisitions de terrains. Les parcelles de terrains concernées sont celles listées dans l'annexe jointe et totalisent 6.304 m², réparties à hauteur de 4.591 m² pour la première tranche et 1.713 m² pour la deuxième.

La valorisation de ces parcelles de terrains est proposée sur la base du calcul suivant :

- coût historique moyen de 0,70 € au m² (base 1957), soit un coût historique global de 4.412,80 €,
- 1^{ère} tranche de 2003, actualisation compte tenu de l'évolution du coût de la construction constatée entre 1957 et 2003, valeurs quatrième trimestre, soit 0,70 € x 1214 / 132, donc 6,44 € le m² (arrondi au centime d'euro le plus proche)

et donc une valorisation de la 1^{ère} tranche de 4.591 m² à 29.566,04 euros,

- 2^{ème} tranche de 2006, actualisation compte tenu de l'évolution du coût de la construction constatée entre 1957 et 2006, valeurs quatrième trimestre, soit 0,70 € x 1406 / 132, donc 7,46 € le m² (arrondi au centime d'euro le plus proche) et donc une valorisation de la 2^{ème} tranche de 1.713 m² à 12.778,98 euros,

Ainsi la valorisation totale atteint 42.345,02 euros (29.566,04 + 12.778,98) et serait comptabilisée en tant que dépense sur le budget annexe lotissement Binche et en tant que recette sur le budget principal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valoriser l'ensemble des terrains listés dans l'annexe jointe à la somme globale de 42.345,02 euros ;
- de décider la passation des écritures comptables inter-budgets pour valoriser les terrains propriétés de la Ville de Beauvais totalisant 6.304 m² faisant partie de la zone du lotissement Binche et faire entrer cette valorisation d'un montant global de 42.345,02 euros dans le bilan de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : On va passer à des délibérations concrètes. On va transférer des parcelles de terrains qui étaient intégrées au Budget Principal et on les envoie au Budget Annexe Lotissement de Binche. Nous sommes obligés de faire une délibération pour un total qui s'élève à 42.345,02 euros et qui seront comptabilisés en dépenses sur le budget Binche et en recettes sur le Budget Principal de la Ville. Voilà l'essentiel de la délibération. Vous avez un détail dans l'annexe qui vous précise également la nature des parcelles qui ont été ainsi transférées.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de question ? On vote. C'est adopté à l'Unanimité.

VALORISATION DE PARCELLES DE TERRAINS ACQUISES SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET REPRISES PAR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RIGALLOIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Dans le cadre de la décision modificative n° 1 du Budget annexe du lotissement Rigallois votée par le Conseil Municipal, une dépense attendue et estimée à un maximum de 405.000 euros a été budgétée pour le rachat au Budget Principal de parcelles de terrains. En effet, ces parcelles de terrains sont incluses dans le périmètre de la zone du lotissement et la valorisation de leur acquisition doit être intégrée au bilan de cette opération.

Il s'agit donc, sur la base du coût d'acquisition de ces parcelles par la Ville de Beauvais sur son budget principal de décider la valorisation par mouvements comptables inter-budgets de ces acquisitions de terrains. Les parcelles de terrains concernées sont celles listées dans l'annexe jointe et totalisent 5 ha 52 a 89 ca.

La valorisation de ces parcelles de terrains est proposée sur la base du calcul suivant :

- coût historique moyen de 4,76 € au m2 (base 1986), soit un coût historique global de 263.175,64 €,
- actualisation compte tenu de l'évolution du coût de la construction constatée entre 1986 et 2004, valeurs quatrième trimestre, soit $4,76 \text{ €} \times 1269 / 881$, donc 6,85 € le m2 (arrondi au centime d'euro le plus proche) et donc une valorisation globale à 378.729,65 euros.

Cette somme de 378.729,65 euros serait comptabilisée en tant que dépense sur le budget annexe lotissement Rigallois et en tant que recette sur le budget principal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valoriser l'ensemble des terrains listés dans l'annexe jointe à la somme globale de 378.729,65 euros ;
- de décider la passation des écritures comptables inter-budgets pour valoriser les terrains propriétés de la Ville de Beauvais totalisant 55.289 m2 faisant partie de la zone du lotissement Rigallois et faire entrer cette valorisation d'un montant global de 378.729,65 euros dans le bilan de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les transferts de parcelles de terrain.

M. JULLIEN : Même chose cette fois-ci pour des parcelles de terrains qui sont acquises sur le Budget Principal et reprises par le Budget des Rigallois. Là, il s'agit du transfert d'une série de parcelles dont vous avez la liste en annexe, pour un montant total de 378.729,65 euros. Je vous demande de bien vouloir considérer et accepter la valorisation de ces terrains, de passer les écritures comptables et d'autoriser Madame le Maire à régulariser cette situation.

Mme LE MAIRE : C'est adopté à l'Unanimité.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION IDEAL *RÉSEAUX PETITE ENFANCE ET ESPACES VERTS* ANNÉE 2009

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Créé en 1985, le Réseau IDEAL (Information sur le développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) a pour vocation d'animer les échanges de savoir-faire entre les collectivités.

Cette association Loi 1901, administrée par un Conseil composé de représentants des différents types de collectivités et de leurs organismes professionnels, regroupe plus de 100 adhérents, collectivités publiques, dont 58 départements, 8 régions, des communes et des groupements intercommunaux (communautés de communes, districts, etc...).

La diversité des actions mises en œuvre par une trentaine de salariés confère au Réseau IDEAL un véritable rôle d'observatoire des pratiques au service de ses adhérents.

Le Réseau IDEAL est un des rares médiateurs des pratiques existantes et émergentes dans le domaine de la Petite Enfance et des Espaces Verts, notamment par la création et l'animation d'un réseau professionnel et l'organisation d'événements autour de meilleures pratiques.

La Ville de Beauvais a adhéré à cet organisme en 2008. Le renouvellement de l'adhésion au réseau Petite Enfance et au réseau Espaces Verts permettrait aux agents de ces secteurs d'accéder aux cycles de formation et colloques organisés, et de bénéficier des outils en ligne (forum de gestion des connaissances, Bibliothèque documentaire).

Le montant de l'adhésion aux réseaux Espaces Verts et Petites Enfances, déterminé en fonction de la taille de la collectivité est fixé pour 2009 à 1.340 ? TTC.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Réseau Petite Enfance et Espaces Verts à compter du 1^{er} janvier 2009;
- le paiement de l'adhésion aux 2 réseaux
- Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une adhésion à l'association IDEAL. Ce sont les Réseaux Petite Enfance et Espaces Verts. On vous propose non seulement une adhésion, mais également de voter une subvention au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 1.340 euros TTC. Voilà l'essentiel de cette délibération sachant que ce réseau est un médiateur de pratiques existantes et émergentes dans le domaine de la Petite Enfance et des Espaces Verts.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le dossier est adopté à l'Unanimité.

AVENANT À LA CONVENTION DU COS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros. Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2008 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, la durée de conventionnement a été fixée à 3 ans.

Ainsi, par délibération en date du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec le COS.

L'article 3.2 de cette convention stipule que « pour chaque exercice, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté par l'assemblée délibérante de la Ville de Beauvais dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif ».

Afin de faire coïncider le mode de financement du COS de la Ville de Beauvais avec celui du CCAS et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il conviendrait de préciser l'article 3.2 comme suit :

- « pour chaque exercice, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté par l'assemblée délibérante de la Ville de Beauvais dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif, cette subvention représentant 0,84 % de la masse salariale de l'année N-1 »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N° 1

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, agissant en cette qualité par une délibération en date du _____ désignée ci-après "La Ville de Beauvais" ;

D'une part,

Et :

Le Comité des Œuvres Sociales (COS), association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture de l'Oise le 24 juin 1953 sous le n° W601 000 943 (avis publié aux J.O. du 3 juillet 1953 - N° 154) ayant son siège social 1, rue Desgroux - 60000 Beauvais, représentée par M. Gilles POUILLY, Président, désignée ci-après "l'Association"

D'autre part,

PRÉAMBULE :

La Ville de Beauvais a conclu le 28 janvier 2008 avec le COS une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens fixant les conditions dans lesquelles la Ville de Beauvais apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser le mode de financement de l'Association par la Ville de Beauvais.

Article 2 : Effet de l'avenant sur la convention

Le premier paragraphe de l'article 3.2 de la convention entre la Ville de Beauvais et l'Association est modifié comme suit :

- "pour chaque exercice, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté par l'assemblée délibérante de la Ville de Beauvais dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif, cette subvention représentant 0,84 % de la masse salariale de l'année N-1".

L'avenant prendra effet dès sa signature entre les deux parties.

Article 3 :

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraintes au présent avenant.

Fait à Beauvais, le _____

Pour l'Association,

Pour la Ville de Beauvais,

Gilles POUILLY
Président du COS

Caroline CAYEUX
Maire de la Ville de Beauvais

M. JULLIEN : Il s'agit cette fois-ci des œuvres sociales du personnel municipal, d'un avenant à la convention du COS. Nous sommes amenés à prendre cette délibération à l'occasion du renouvellement de la mandature. Cette subvention représenterait 0,84 % de la masse salariale de l'année N-1. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la modification de la convention du COS qui permettra de financer les œuvres sociales.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ
DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAU-
VAISIS

ACTION 'LA CAUSE DES TOUT PETITS'

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Initiée depuis 1997, l'action « La cause des tout petits » en faveur des enfants de 0 à 4 ans, s'articule autour de la présentation de plusieurs compagnies théâtrales dans les crèches de la Ville ainsi que d'ateliers et stages permettant notamment la sensibilisation du personnel d'encadrement.

Cette action menée par le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis (CGTB) est reconnue par l'ensemble des partenaires.

Après évaluation de l'action menée durant la saison 2007/2008, la Ville a décidé de renouveler son soutien pour cette action.

À partir de janvier 2009, le financement de cette action sera groupé à la subvention annuelle de fonctionnement accordé au CGTB.

Afin de permettre au CGTB de financer les actions menées depuis le début de la saison 2008/2009 dans le cadre de « La cause des tout petits », il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.000 ? au CGTB au titre du 1er trimestre de la saison 2008/2009,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : On va parler de la cause des tout petits. C'est une subvention exceptionnelle pour le Comité de Gestion. Dans le cadre de cette opération qui porte sur la présentation de compagnies théâtrales pour les petits enfants avec des ateliers et des stages, on propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.000 euros au titre du 1er trimestre de la saison 2008/2009.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRO-
DUITS IRRÉCOUVRABLES

BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale nous a transmis des états de produits irrécouvrables pour un

montant total de 20.556,02 euros concernant le Budget principal portant sur les exercices de 1991 à 2004.

Les sommes restant dues sont soit d'un montant minime, soit impossibles à recouvrer compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 12/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Là, c'est un dossier traditionnel de fin d'année. Vous savez que lorsqu'on ne peut pas récupérer des produits municipaux auprès de débiteurs qui ont disparu ou qui ont été déclarés insolvable, il faut admettre ces sommes en non-valeur. Je vous propose un état de produits irrécouvrables pour 20.556,02 euros afin de pouvoir éventuellement les extraire de la comptabilité publique. Bien sûr, cette somme-là s'inscrit dans le cadre du crédit de 100.000 euros qui avait été prévu au titre du BP 2008.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est tenu d'établir son Règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Un tel document permet de fixer les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Les grandes thématiques de ce règlement sont les suivantes :

- les travaux préparatoires ;
- la tenue des séances ;
- les débats et le vote des délibérations ;
- les comptes rendus des débats et décisions ;
- les commissions et comités consultatifs ;
- les groupes de l'Assemblée.

Il vous est proposé d'adopter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ci-joint.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais.

Mme LE MAIRE : Le dossier numéro 7 concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal. C'est l'usage après chaque réélection. Nous vous proposons d'adopter ce règlement intérieur à l'identique du précédent qui avait été revu en 2001. A moins que vous ayez éventuellement des questions ou des propositions à faire ? On pourrait se retrouver pour y retravailler. Monsieur AURY.

M. AURY : Madame le Maire, simplement, j'ai trouvé que l'article 35 était tout à fait intéressant, car il est écrit : « L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à un référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité ». Je trouvais que c'était un article intéressant dans le cadre de l'actualité de notre commune.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Dans le cadre du développement intercommunal, l'Agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais se sont engagés vers une mutualisation de leurs moyens.

Afin d'optimiser l'indispensable articulation entre services communautaires et services municipaux, la décision a été prise de confier la Direction Générale des deux structures à une seule et même équipe (Directeur Général et Adjoint du Directeur Général ou Directeurs de pôle).

Pour sa mise en place et en complément des emplois déjà existants au tableau des effectifs, il est proposé la création de :

- 1 poste d'administrateur territorial à temps complet en charge de la direction du pôle Education – Sports – Culture.

En parallèle serait créé un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint sur lequel pourrait être détaché le titulaire du poste.

- 1 poste de Directeur du pôle Administration à temps complet. Ce pôle d'appui logistique à dominante juridique, regroupera ce qui a trait au fonctionnement des assemblées, au conseil juridique, au traitement des contentieux, à la gestion du patrimoine et des assurances, aux marchés publics ainsi qu'aux activités à caractère réglementaire.

Compte tenu du haut degré de technicité requis, ce poste serait pourvu par voie contractuelle par un candidat de formation supérieure (BAC + 5) en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération serait calculée par référence à celle du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux augmentée du régime indemnitaire afférent (prime de rendement et I.F.T.S.).

Par ailleurs et compte tenu de l'évolution des missions liées à la fonction ressources humaines où la partie gestion prévisionnelle doit prendre toute sa place, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Enfin, trois autres postes seraient créés pour conforter l'action des services :

- 1 technicien territorial supérieur à temps complet à la direction de l'informatique afin d'intégrer un jeune en contrat d'alternance qui a obtenu son diplôme

- 1 rédacteur territorial à temps complet. Il s'agit de la requalification d'un emploi d'animateur multimédia qui jusqu'à présent était rémunéré par référence à un poste d'adjoint d'animation

- 1 auxiliaire de quartier à temps incomplet (18 heures hebdomadaires) afin de compléter le dispositif de surveillance aux abords des écoles.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Il s'est prononcé à la Majorité avec 3 voix contre et une abstention sur la création du poste de Directeur du pôle Administration à temps complet.

Mme LE MAIRE : La délibération numéro 18, concerne le tableau des effectifs et la présente délibération s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle organisation des services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération. Les deux collectivités sont désormais dirigées par une seule et même équipe : un Directeur Général et six Directeurs de Pôle. Nous vous proposons la création de deux emplois de Directeurs de Pôle manquants à l'effectif déjà existant et nous vous proposons de créer également un emploi à la Direction des Ressources Humaines dont le titulaire prendra en charge la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Enfin, en ce qui concerne les trois autres postes, il s'agit de simples ajustements, soit pour intégrer un jeune à la Direction de l'Informatique parce qu'il a obtenu une promotion, soit pour assurer la sécurité aux abords d'un point-école. Voilà la délibération que je vous propose d'adopter. Oui, Monsieur AURY ?

M. AURY : Madame le Maire, j'ai une observation à faire concernant la création du poste de Directeur du Pôle Administration à temps complet. Vous dites que c'est un pôle d'appui logistique à dominante juridique qui regroupera ce qui a trait au fonctionnement des assemblées, au conseil juridique, au traitement des contentieux, à la gestion du patrimoine et des assurances, aux marchés publics ainsi qu'aux activités à caractère réglementaire. On est vraiment au cœur des activités d'une collectivité territoriale. Or, je suis un petit peu surpris du paragraphe suivant : compte tenu du haut degré de technicité requis, ce poste serait pourvu par voie contractuelle, c'est-à-dire hors du recrutement, hors de la Fonction Publique Territoriale. Il me semble que là, on est vraiment sur le genre de poste qui est au cœur des missions de la Fonction Publique Territoriale et on vous l'a déjà fait remarquer sur un certain nombre de postes. Vous nous aviez expliqué que certains postes étaient tout à fait particuliers, qu'on ne les trouvait pas dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale. Mais là, ce n'est absolument pas le cas. Pour utiliser un langage que je n'aime pas beaucoup : on est vraiment dans le cœur de métier là. Je souhaite que, soit vous supprimiez le paragraphe sur le recours à la voie contractuelle et on reste dans le cadre d'un recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, soit je vous demanderais de dissocier, comme cela est possible, le vote de création de ce poste dans les conditions que vous proposez. Ce n'est pas la création du poste en lui-même, mais je vous proposerais de la dissocier des autres postes, sur lesquels je n'ai pas de remarques particulières. Je souhaite rajouter un mot simplement pour dire qu'il ne s'agit

pas d'une affaire de dogmatisme ou d'idéologie. Je vais vous expliquer pourquoi. En France, à la Libération, sous le Gouvernement du Général de Gaulle, a été mis en place un statut de la Fonction Publique qui, en fait, garantit aux fonctionnaires d'être indépendants des pouvoirs politiques. Evidemment, il doit travailler dans le cadre d'orientations fixées par le pouvoir politique. En même temps, sa carrière n'en dépend pas, il a une indépendance. D'ailleurs, il a une indépendance qui doit lui permettre d'attirer l'attention des pouvoirs publics à tous les niveaux sur les règles légales, sur les contraintes légales, administratives, financières. Et son recrutement dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale lui garantit cette indépendance d'esprit. Dans le cadre contractuel – je ne dis pas que ça se passe systématiquement – on voit bien que le cadre contractuel place, de fait, la personne beaucoup plus sous la dépendance de celui qui l'a recruté puisque sa carrière en dépend. Ce qui n'est pas le cas d'un cadre de la Fonction Publique Territoriale.

M. CHENU : Je trouve que c'est une remarque un petit peu mal venu et frappée un peu d'ostracisme venant de votre part, cher Thierry AURY, sur les fonctionnaires indépendants, vous qui avez un pied à l'Education Nationale et un pied au Groupe Communiste du Conseil Général. Je trouve que c'est quand même assez mal venu de faire preuve d'ostracisme sur ce recrutement finalement assez classique que permet la loi.

Mme LE MAIRE : Pour vous satisfaire, nous allons donc dissocier les votes. Vous voyez que, ce soir, nous sommes très tolérants. Alors, nous allons d'abord voter pour le poste d'administrateur territorial à temps complet. Ensuite, le technicien territorial, le rédacteur territorial, l'auxiliaire de quartier à temps incomplet et puis, il restera simplement l'autre poste et le Directeur de Pôle. Alors, qui vote pour le poste d'administrateur territorial à temps complet, le technicien territorial, le rédacteur territorial, l'auxiliaire de quartier à temps incomplet ? C'est adopté à l'unanimité. En ce qui concerne le poste de Directeur du Pôle Administration à temps complet, vous votez contre ? Vous êtes pour ? Je ne comprends plus... Si vous votez tout, je ne vois pas pourquoi je les dissocie. Tout le monde n'a pas le même vote ? Alors, qui vote contre ? Vous êtes 3. Très bien. Et vous n'êtes plus que 8. Il y a donc 5 votes favorables avec Beauvais pour Tous. Vous vous abstenez ? Donc, 5 abstentions. Monsieur VIGUIER est parti, il avait un pouvoir. Il donne son pouvoir à Madame MENOUBE... vous perdez un vote. Monsieur CNOCKAERT avait donné un pouvoir à Monsieur VIGUIER. Ils vivent d'une manière compliquée.... Je lui ai dit lorsqu'il est parti : « Mais, vous faites fi de votre pouvoir ? ». Il m'a répondu : « Oui, je m'en vais ». Madame MENOUBE a le pouvoir de Monsieur VIGUIER et il reste Monsieur CNOCKAERT qui est absent sans représentation. Vous n'êtes plus que 8. Ça fait 5 abstentions. Le rapport est adopté.

RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS RECENSEURS ET DES CONTRÔLEURS DU RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION

Mme BLEIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le recensement rénové de la population a été instauré par

la loi du 27 février 2002 dite loi relative à la démocratie de proximité. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements. Les autres communes sont recensées tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Le dispositif d'échantillonnage du recensement est conçu pour optimiser la production des résultats sur un cycle de cinq années pour les communes de 10 000 habitants ou plus.

Afin d'effectuer une collecte efficace, la ville de Beauvais met en place une équipe de 10 agents recenseurs, 2 contrôleurs et un coordonnateur sur les 5 semaines que dure le recensement.

Les agents recenseurs sont rémunérés depuis 2004 sur la base de la grille suivante :

- Bordereaux d'iris	4,00 €
- Dossier d'adresses collectives	0,50 €
- Feuille de logement	0,80 €
- Bulletin individuel	0,50 €
- Indemnité de déplacement	20,00 € à 50,00 € (en fonction du secteur)
- Prime de tenue du carnet de tournée	50,00 €
- Prime pour opérations terminales	50,00 €
- Indemnité forfaitaire pour formation	16,00 €

Les 2 contrôleurs qui encadrent les agents recenseurs, centralisent et matérialisent les résultats, perçoivent une rémunération sous la forme d'une indemnité forfaitaire de 240 € qui correspond à la période allant du début du recensement à l'envoi des informations collectées à l'INSEE.

L'ensemble de ces rémunérations n'a pas évolué depuis 2004. La période du recensement (sur les mois de janvier et février) qui se superpose souvent à la période des congés scolaires d'hiver et la dispersion des adresses à recenser sur l'ensemble du territoire de la commune rendent le travail des agents de plus en plus difficile. Il vous est proposé une revalorisation de la grille de rémunération indexée sur l'augmentation du SMIC depuis 2004 soit 20%.

La nouvelle grille serait la suivante :

- Bordereaux d'iris	4,80 €
- Dossier d'adresses collectives	0,60 €
- Feuille de logement	0,95 €
- Bulletin individuel	0,60 €
- Indemnité de déplacement	24,00 € à 60,00 € (en fonction du secteur)
- Prime de tenue du carnet de tournée	60,00 €
- Prime pour opérations terminales	60,00 €
- Indemnité forfaitaire pour formation	19,50 €
- Contrôleur (forfait)	290,00 €

L'Etat attribue un financement forfaitaire pour ces opérations. À titre d'information cette indemnité s'élevait à 9.130 € en 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce nouveau barème.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET DE BUREAU

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais doit lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de mobilier scolaire destiné, d'une part à satisfaire les besoins des écoles maternelles et primaires de la Ville de Beauvais, et d'autre part à satisfaire les besoins des services de la Ville de Beauvais, en vertu des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans à compter de sa notification.

Le marché est divisé en deux lots :

Lot n°1 : Achat de mobilier scolaire

montant minimum annuel de 41.000 euros H.T.
montant maximum annuel de 210.000 euros H.T.

Lot n°2 : Achat de mobilier de bureau

montant minimum annuel de 16.000 euros H.T.
montant maximum annuel de 110.000 euros H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marché négocié sur la base des dispositions de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offres infructueux ou sur la base des dispositions de l'article 35-I-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'offres inappropriées ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés avec l'entreprise retenue.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le présent rapport a pour objet la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes, prévu à l'article 8 du Code des Marchés publics.

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures d'achat de fournitures et de prestations de services, la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis souhaitent organiser un Groupement de commande afin notamment de :

- Coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du Groupement en matière de fournitures et de services dont leurs besoins sont identiques ;

Cette mise en commun des moyens doit permettre de faire diminuer les coûts inhérents aux procédures que devrait engager chaque membre s'il n'était pas dans le Groupement ;

- Faciliter le processus de l'achat public pour les membres du Groupement par la globalisation des besoins ;

- Réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes des fournitures et des prestations nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du Groupement ;

Ces objectifs doivent donc permettre de mieux acheter les biens et services qui leurs sont communs.

Ainsi, chaque membre du Groupement doit s'engager, dans la convention, à signer avec le (les) cocontractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique et sera doté d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc.

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Municipal doit donc désigner, parmi les membres de sa Commission d'Appel d'offres, un titulaire siégeant à la Commission d'Appel d'Offres dudit Groupement, ainsi qu'un suppléant. Ce membre, ou son suppléant le cas échéant, représentera les seuls intérêts de la Ville de Beauvais.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis procédera à une telle désignation lors de son prochain Conseil Communautaire.

La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, ou son représentant, en tant que Personne Responsable des Marchés du membre coordonnateur dudit Groupement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la Convention Constitutive du Groupement de Commandes du Beauvaisis ;
- d'approuver que la Ville de Beauvais soit le membre coordonnateur du Groupement ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention constitutive du Groupement d'Achat du Beauvaisis ;
- de procéder à l'élection d'un membre titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'offres du Groupement parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Les membres du Conseil Municipal ont désigné à l'UNANIMITÉ Monsieur Armand BORGNE en qualité de titulaire et Madame Catherine THIEBLIN en qualité de suppléante.

M. JULLIEN : Je vous remercie, Madame le Maire. Très rapidement pour essayer d'être un peu plus efficace dans l'achat de nos fournitures, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin d'assurer, par un effet de masse de commandes des prix bien meilleurs. Vous avez les missions qui sont indiquées dans votre rapport. C'est une mission de coordination, de mise en commun de moyens. C'est une mission de facilitation de processus d'achats publics mais également de réalisation d'économies d'échelles.

Vous avez en annexe la convention qui vous est effectivement proposée, sachant que le groupement n'aura pas de personnalité juridique et sera doté d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc. La même délibération va être votée également par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en même temps que le Conseil Municipal afin que ce groupement de commandes puisse être effectif. Il faut délibérer sur deux choses. Vous avez d'abord à approuver les termes de cette convention, vous devez approuver également que la Ville de Beauvais soit membre coordonnateur du groupement et autoriser, bien sûr, Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention. Enfin, il faudra procéder à l'élection d'un membre titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes. Je précise que le membre titulaire et le membre suppléant doivent être désignés parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.

Mme LE MAIRE : Sur le principe de la délibération, est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'Unanimité. Nous vous proposons Armand BORGNE en titulaire et Catherine THIEBLIN en suppléante. Est-ce qu'il y a des oppositions ? D'autres candidats ? C'est adopté à l'Unanimité. Je vous remercie.

MARCHÉ D'ACHAT DE LIVRES SCOLAIRES, DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES, DE CENTRES DE DOCUMENTATION ET DE FICHIERS PHOTOCOPIABLES

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais doit lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'achat de livres scolaires, de livres de bibliothèques et de centres de documentation et de fichiers photocopiables destinés à satisfaire les besoins des écoles élémentaires de la Ville de Beauvais, en vertu des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par période d'un an par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Le marché est à bons de commande compris entre un montant minimum annuel de 25.000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 110.000 euros H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marché négocié sur la base des dispositions de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offres infructueux ou sur la base des dispositions de l'article 35-I-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'offres inappropriées ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MARCHÉ D'ACHAT DE RAMETTES DE PAPIER

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Groupement d'achats du Beauvaisis, composé de la Ville de Beauvais (coordonnateur) et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, doit lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen afin de permettre l'achat de ramettes de papiers destinés à satisfaire les besoins des services des deux collectivités, en vertu des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par période d'un an par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Le marché est à bons de commande compris entre un montant minimum annuel de 33.000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 100.000 euros H.T.

Une délibération similaire pour lancer la procédure de passation du marché d'achat de ramettes de papier sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen ayant pour objet l'achat de ramettes de papier ;

- d'autoriser Madame le Maire, en tant que coordonnateur du groupement d'achats du Beauvaisis, à relancer la consultation sous forme de marché négocié sur la base des dispositions de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offres infructueux ou sur la base des dispositions de l'article 35-I-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'offres inappropriées ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché pour la Ville de Beauvais avec l'entreprise retenue.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2008 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

A ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget Primitif 2008 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre de projets des associations suivantes :

- Comité des fêtes de Marissel : 290 €
(organisation d'un marché de Noël les 22 et 23 novembre 2008)
- ELA - Association Européenne contre les leucodystrophies : 900 € (Dictée)

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet.

**AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS
AU BUDGET PRIMITIF 2008**

**6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ORGANISMES PRIVÉS**

025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS Vue 4570 Vie Associative

Comité des fêtes de Marissel	290
ELA :	900
Association Européenne contre les leucodystrophies	

Total **1 190**

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CONVENTION D'ÉCHANGE POUR
L'ACCUEIL DU CHANTIER D'INSERTION
ESPACES NATURELS SUR LA
COMMUNE DE BEAUVAIS**

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 22 Mai 2007, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a décidé de lancer un chantier d'insertion Espaces Naturels, qui a pour objectif d'entretenir les différents espaces naturels des communes membres de l'Agglomération du Beauvaisis et d'aider à l'insertion ou la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

À cet effet, il est nécessaire de conclure une convention permettant la mise à disposition, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au profit de la Ville de Beauvais, de 8 salariés et de l'encadrant technique recrutés sur le chantier d'insertion Espaces Naturels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention

avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour permettre l'accueil des salariés du chantier d'insertion Espaces Naturels sur son territoire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CONVENTION
CHANTIER D'INSERTION ITINÉRANT**

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par son Premier Vice-Président Monsieur Dominique DEVILLERS, autorisé par une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2008,

D'une part,

ET :

La Commune de Beauvais, représentée par son Maire Madame Caroline CAYEUX, autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'autre part,

PRÉALABLE :

Par délibération en date du 22 mai 2007, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a décidé de lancer un chantier d'insertion Espaces Naturels qui a pour objectif d'entretenir les différents espaces naturels de la commune de Beauvais située sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis et d'aider à l'insertion ou la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

La semaine de travail comprend quatre jours du mardi au vendredi, sachant que le jeudi après-midi et le vendredi sont consacrés à une formation complémentaire.

Article 1 : Objet de la convention

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis met à disposition, à titre gratuit, les salariés du chantier d'insertion Espaces Naturels au nombre de 8 ainsi que l'encadrant technique afin d'entretenir différents espaces naturels situés sur la commune de Beauvais.

Article 2 : Obligations de l'employeur

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est l'employeur des bénéficiaires du chantier d'insertion.

Les repas du midi du mardi au mercredi sont assurés par les salariés eux-mêmes, ceux du jeudi et du vendredi fournis par la restauration des Services Techniques et pris en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Article 3 : Élu responsable du chantier

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a désigné comme élu responsable Monsieur Dominique DEVILLERS en qualité de Vice-Président. À ce titre, ce dernier est autorisé à signer les courriers de transmission relevant du chantier.

Monsieur Dominique DEVILLERS est l'interlocuteur direct des maires concernés par le chantier.

Article 4 : Référent communal

Chaque commune désigne un élu qui sera l'interlocuteur de l'encadrant technique du chantier et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Des agents communaux peuvent être amenés ponctuellement à apporter de l'aide au chantier, sous la responsabilité de la commune.

Article 5 : Commande des matériaux

L'acquisition des matériaux nécessaires à l'activité du chantier sera prise en charge, à hauteur de 50% par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire, les 50% restant sont assurés par la commune accueillant le chantier d'insertion.

Article 6 : Transport du matériel

Il est demandé à la commune démarrant ses travaux de récupérer préalablement le matériel resté sur le chantier précédent : brouettes, tréteaux, outillage individuel...

Ce transport s'effectuera sous la responsabilité des communes concernées.

Article 7 : Mise à disposition de locaux

Chaque commune doit assurer l'hébergement des bénéficiaires dans un lieu propre et chauffé le matin et le soir pour se changer, et le midi pour se restaurer.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er octobre 2008 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Article 9 : Litiges

Les parties pourront y mettre fin d'un commun accord avant son terme normal, sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Les litiges à l'exécution de la présente convention sont de la Compétence du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait en trois exemplaires, le

Le Maire de Beauvais

Caroline CAYEUX

*Le 1^{er} Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis*

Dominique DEVILLERS

M. PIA : Par délibération en date du 22 mai 2007, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a décidé de lancer un chantier d'insertion Espaces Naturels, pour entretenir les différents espaces naturels des Communes. Il s'agit d'une convention permettant la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au profit de la Ville de Beauvais de 8 salariés et de l'encadrant technique recrutés sur le chantier d'insertion Espaces Naturels. Il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver les termes de ce rapport, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour permettre l'accueil des salariés du chantier d'insertion Espaces Naturels sur son territoire. La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 4 novembre 2008, a émis un avis favorable.

M. AURY : J'ai vu quel était l'objectif de cette action qui est d'aider à l'insertion ou à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. Ma question c'est : est-ce qu'il sera propo-

sé à ces personnes à l'issue de ce projet, d'être tout simplement intégrées dans les effectifs des services techniques dans le cadre d'une réinsertion définitive dans l'emploi puisqu'il s'agit d'entretien d'espaces naturels ? Parce que j'ai déjà eu l'occasion de le dire : on a parfois, même trop souvent, le sentiment que certaines personnes sont condamnées, en quelque sorte à perpétuité, à ces actions dites d'insertion ou de réinsertion.

M. PIA : Je voudrais vous rassurer, Monsieur AURY, puisqu'à l'issue de ces chantiers d'insertion, nous avons dernièrement procédé à deux recrutements. Je voudrais quand même rappeler qu'un chantier d'insertion, mais vous le savez déjà puisque je l'ai dit plusieurs fois, n'est qu'une étape dans l'insertion des personnes, que cela contribue bien sûr à leur donner un travail, mais aussi une formation pour leur apprendre effectivement un métier. Et à l'issue des chantiers d'insertion, ces personnes continuent à être suivies et accompagnées jusqu'à ce qu'elles retrouvent un emploi dans une collectivité comme la nôtre ou ailleurs, voire même d'ailleurs dans une entreprise. L'intérêt en plus d'un chantier d'insertion Espaces Naturels, c'est qu'on ouvre une autre catégorie de métiers parce que, en général, on a des chantiers d'insertion qui sont très axés sur les métiers du bâtiment. Il nous paraît effectivement intéressant de pouvoir réaliser un tel chantier sur la Ville de Beauvais.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas d'autre question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT JEUNESSE ET ASSOCIATIONS DE QUARTIER, QUARTIER SAINT-JEAN

LOT 1 GROS ŒUVRE CARRELAGE FAIENCE
CESSION NOVATOIRE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 21 décembre 2007, la ville a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un équipement jeunesse et associations de quartier – Quartier Saint Jean.

Le lot 1 – gros oeuvre - a été attribué à l'entreprise HERBETTE pour un montant de 570 307,87 euros HT et le marché a été déposé en Préfecture le 08 août 2008 et notifié en date du 13 août 2008.

L'entreprise a cessé son activité ; le Tribunal de commerce de Beauvais a prononcé la liquidation judiciaire en date du 07 octobre 2008 et la reprise d'activités par EOS CONSTRUCTION SAS en date du 04 novembre pour une entrée en jouissance au 10 novembre 2008.

Il convient donc d'organiser une cession novatoire pour transférer le marché passé avec HERBETTE – lot 1 – gros oeuvre à l'entreprise EOS CONSTRUCTION.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la cession novatoire et tout acte y afférant.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ACQUISITION DES MURS ET RÉSILIA-
TION DU BAIL COMMERCIAL : BOU-
CHERIE DU CENTRE COMMERCIAL
CAMARD****MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

L'un des objectifs principaux du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean est de favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements sur le quartier.

Dans la poursuite de cet objectif, il est ainsi prévu un redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel, et la démolition des centres commerciaux Bellevue et Camard.

Pour ce faire, la Ville a engagé une politique active d'acquisition des murs des différents lots commerciaux de Bellevue et Camard.

Ainsi, la Ville a l'opportunité d'acquérir à l'amiable les lots 23 et 24 du centre commercial Camard correspondant à la boucherie pour la somme de 76 000 euros.

En parallèle, une négociation avec la société RAHMA exploitant le commerce, et ne souhaitant pas être transférée sur le site Agel, a eu lieu.

Afin d'acter les conclusions de cette négociation, il est prévu la signature d'un protocole transactionnel de résiliation de bail. Ce document arrête le montant de l'indemnité de résiliation versée par la Ville de Beauvais et s'élevant à 45 000 euros au profit de la société RAHMA.

Il est rappelé que la convention pluriannuelle du PRU Saint-Jean prévoit pour ce type de dépenses des participations financières à hauteur de 35% pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et de 22 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les lots 23 et 24 du centre commercial Camard, représentant une surface de 57,10 m² (loi Carrez), au prix de 76 000 euros au vu de l'avis des Domaines ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole transactionnel de résiliation de bail,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les dossiers de demandes de subventions afférents à ces dossiers,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/2008, a émis un avis favorable.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur François GAIRIN ne prend pas part au vote.

En annexe, le protocole transactionnel de résiliation de bail.

M. PIA : En fait, là, il s'agit de l'acquisition des murs et de la résiliation du bail commercial de la boucherie du Centre Commercial Camard dont vous avez le protocole transactionnel de résiliation de bail en pièce jointe. Je rappelle que c'est dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, que dans le cadre de la démolition du Centre Commercial Camard, nous devons racheter les murs et les fonds, que nous nous sommes mis d'accord avec le propriétaire, avec le locataire, c'est-à-dire l'exploitant de cette boucherie pour reprendre la propriété et le fonds sachant qu'il y a une somme de 76.000 euros qui a été fixée pour le fonds même, enfin la propriété du fonds et une indemnité de résiliation de bail qui s'élève à 45.000 euros au profit de la société RAHMA. Je rappelle également que nous avons, avec l'ANRU une convention qui nous permet de bénéficier d'une participation financière à hauteur de 35 % et de 22 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. GAIRIN : Je ne prendrai pas part au vote. Je suis l'avocat de la société RAHMA, je ne me suis pas du tout mêlé de tout ça. Je suis son avocat habituel et notamment dans le cadre de son redressement judiciaire.

Mme LE MAIRE : Très bien. Monsieur GAIRIN ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté à l'Unanimité.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE LIAISON DE TRANSPORTS EN COMMUN ENTRE LE QUARTIER SAINT-JEAN ET LE CENTRE VILLE DE BEAUVAIS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Par délibération du 22 décembre 2006, le Conseil Municipal approuvait le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean. Les objectifs de celui-ci sont :

- l'amélioration de l'intégration du quartier dans la ville,
- la production d'une offre de logements neufs diversifiée,
- la modernisation et l'adaptation du parc de logements du quartier,
- une harmonisation des fonctions urbaines.

Pour ce faire, la convention signée le 5 mars 2007 prévoit diverses opérations, dont le lancement d'une étude de faisabilité relative à la création d'une nouvelle liaison de transports en commun devant permettre de relier le quartier Saint-Jean au reste de la ville (opération Ing.6).

Cette étude comporte trois phases :

- **Phase 1 :** il s'agit de réaliser un diagnostic précis, d'une part, faisant état des possibilités actuelles de desserte du quartier Saint-Jean, permettant d'autre part de cerner les besoins existants en matière de transports urbains entre le Centre Ville et le Quartier Saint-Jean ;

- **Phase 2 :** sur la base du diagnostic, la seconde phase consiste en la proposition de différents scénarios de liaison ;

- **Phase 3 :** une fois un scénario donc un mode de transport choisi, la faisabilité technique et financière du projet est évaluée et décrite.

Le coût prévisionnel de cette étude a été estimé dans la

maquette financière du PRU Beauvais Saint-Jean à 50 000 euros HT. Elle sera cofinancée par la Ville de Beauvais, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et le Conseil Régional de Picardie (sous réserve de l'accord définitif des financeurs) :

- Ville de Beauvais	15 000 euros HT (30%)
- ANRU	25 000 euros HT (50%)
- Conseil Régional de Picardie	10 000 euros HT (20%, au titre du CRA 2008).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires institutionnels.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. PIA : Là, il s'agit d'engager une étude. C'est une étude importante puisqu'elle concerne la création d'une liaison de transports en commun entre le quartier Saint-Jean et le centre-ville de Beauvais. Je rappelle qu'un des points importants de notre convention de rénovation urbaine avec l'ANRU est le désenclavement du quartier Saint-Jean et qu'il est nécessaire d'engager une étude pour voir comment nous pourrions améliorer cette liaison indispensable entre le quartier Saint-Jean et le centre-ville. C'est bien pour ça que les objectifs de ce projet sont d'améliorer l'intégration du quartier dans la ville, de produire une offre de logements neufs diversifiée, la modernisation et l'adaptation du parc de logements du quartier et une harmonisation des fonctions urbaines de ce quartier. Dans cette étude, en fait, il y aura trois phases : une première phase qui est plutôt une phase de diagnostic où en fait, on va analyser les possibilités actuelles de desserte du quartier en essayant de cerner les besoins. Ensuite, une deuxième phase qui va, sur la base du diagnostic, définir les différents scénarios possibles pour permettre le désenclavement du quartier en termes de transports. Et puis, une troisième phase où là, on va demander d'étudier la faisabilité technique et financière du projet qui aura été sélectionné. Le coût de cette étude est de 50.000 euros avec une participation de la Ville de Beauvais de 15.000 euros, de l'ANRU de 25.000 euros et du Conseil Régional de Picardie de 10.000 euros.

Mme LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de question ? Pas de vote contre ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2008

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal du 25 janvier 2008 a adopté la

convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2008 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants associatifs locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 15 octobre 2008 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

fiche action n° 1	«Les rendez-vous autour du monde» Association Utile Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 550 €
fiche action n° 2	«Marché de Noël du quartier Argentine» Association Argentine en Fête Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 3 000 €
fiche action n° 3	«Mercredi Récré» Association Club de l'Amitié Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 900 €
fiche action n° 4	«Ciné Goûter de Noël» Association Benkadi Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 800 €
fiche action n° 5	«Tournoi des frères» Porteur du projet : 5 jeunes du quartier Saint-Jean Association Relais : Au-devant de la Scène Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 855 €
fiche action n° 6	«Noël Ensemble» Association Au-devant de la Scène Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 900 €
fiche action n° 7	«Réalisation d'un monument sportif» Association Une chance pour tous Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 3 000 €
fiche action n° 8	«Noël à Notre-Dame-du-Thil» Association Caisse à Outils Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 000 €

L'ensemble de ces projets représente un financement de 13 005 €.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Richard HAUDOIRE ne prend pas part au vote.

En annexe le dispositif "Fonds de soutien aux initiatives locales".

M. PIA : Nous sommes dans le cadre du Contrat de Cohésion Sociale et dans le cadre de la programmation du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, une dernière programmation d'actions pour l'année du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales qui va être bien sûr centrée sur les fêtes de Noël. Vous voyez 8 actions qui concernent d'ailleurs, pour de nombreuses d'entre elles, le quartier Saint-Jean. Une première action concerne l'association Utile avec l'organisation d'une projection de films sur des reportages dans des pays étrangers, ce qui s'appelle « Les rendez-vous autour du monde », pour une somme de 1.550 euros. La fiche numéro 2 concerne, cette fois-ci, le quartier Argentine avec l'organisation du marché de Noël pour une somme de 3.000 euros. La troisième action concerne le quartier Saint-Jean. Là, c'est une action en faveur des jeunes d'un âge compris entre 10 et 15 ans pour leur faire faire des travaux manuels et de cuisine. C'est l'association Club de l'Amitié qui porte ce projet et nous vous proposons de lui attribuer une somme de 900 euros. Une quatrième action : ce sont les goûters « Ciné Goûter de Noël ». Là, c'est l'association Benkadi qui vise, en fait, à envoyer des familles au cinéma pour une somme de 800 euros. La cinquième action, toujours sur le quartier Saint-Jean, avec le « Tournoi des frères ». L'association Au-devant de la scène propose un tournoi de foot et en même temps, il y aurait, en fait, une sensibilisation sur la prévention routière puisque les jeunes de l'association veulent en même temps communiquer sur la nécessité pour les jeunes de faire attention quand ils sont sur la route, sachant qu'il y a eu parmi eux un des leurs qui a été accidenté. La somme proposée, elle est de 855 euros. Une sixième action concerne « Noël Ensemble ». Toujours pour l'association Au-devant de la scène qui propose une programmation d'animations de fêtes de Noël, mais qui n'est pas encore complètement aboutie pour une somme de 1.900 euros. La septième action, toujours sur le quartier Saint-Jean pour la réalisation d'un monument sportif. C'est l'association Une chance pour Tous et il s'agit de mettre en fait sur le terrain de futsal un monument sur le thème du foot, de construire un monument en pierre sur le thème du foot pour une somme de 3.000 euros. Et puis, une dernière fiche action numéro 8 qui concerne l'association Caisse à Outils. Ça s'appelle « Noël à Notre-Dame » pour une somme de 1.000 euros où là, il s'agit d'organiser un film, un goûter ainsi qu'un atelier de confection de pochettes de Noël. Nous vous proposons d'attribuer un financement global de 13.005 euros.

M. HAUDOIRE : Je ne participe pas au vote puisque je suis partie prenante sur une action.

Mme LE MAIRE : Très bien. Pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité, Monsieur HAUDOIRE ne prenant pas part au vote.

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VRD DU LOTISSEMENT DU VERT VILLAGE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le 23 Mai 2008, le Conseil Municipal décidait de soumettre à enquête publique le projet de transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement du Vert Village, à savoir les rues Pierre LOTI, Alexandre DUMAS et André GIDE. L'enquête publique a été organisée selon les articles R 318-10 et suivants du Code de la Voirie Routière. Elle a eu lieu du 8 Septembre au 22 Septembre 2008.

Ces voies appartiennent à l'ensemble des riverains du Vert Village placés sous le régime de l'indivision forcée et devaient être gérées par une association syndicale. L'enquête a donc été notifiée à l'ensemble des riverains du Vert Village.

Les quelques observations recueillies à cette occasion ont toutes été favorables à la rétrocession et le commissaire-enquêteur a donc rendu un avis favorable.

Il est rappelé que la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert d'office dans le domaine public communal des voies et réseaux divers du lotissement du Vert Village cadastrés section AL n° 337 pour 59 m², AL n° 338 pour 294 m², AL n° 339 pour 19 m² et AL n° 356 pour 6 365 m² et constituant l'assiette du transformateur, des allées piétonnes et des voies de desserte dudit groupe d'habitations dénommées rues A. GIDE, P. LOTI et A. DUMAS,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment la publication au bureau des hypothèques de ce transfert de propriété.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Je pense que ce dossier devrait satisfaire les habitants du Vert Village parce qu'au terme de cette délibération, c'est la rétrocession dans le domaine public des VRD de ce lotissement qui vous est proposée. Cette rétrocession souhaitée par les copropriétaires aurait théoriquement nécessité l'existence d'une association syndicale au Vert Village. Cependant, au terme de la loi, une autre procédure est applicable, celle de l'enquête publique faite à la demande de la Ville, ce que nous avons fait. Cette enquête visant la rétrocession des voies Pierre LOTI, Alexandre DUMAS et André GIDE a eu lieu entre les 8 et 22 septembre 2008. Le périmètre de la rétrocession est cerné en noir sur votre plan pour avoir tous les détails du périmètre. Les quelques remarques portées sur le cahier d'enquête publique ont toutes été favorables. L'avis du commissaire enquêteur dans ce cas a été favorable à la rétrocession. Il est donc proposé, ce soir, au Conseil Municipal : d'accepter le transfert d'office dans le domaine public communal des voies et réseaux divers du lotissement du Vert Village ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire et notamment la publication au bureau des hypothèques de ce transfert de propriété.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.

CESSION DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

MALADRERIE SAINT-LAZARE

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de la réalisation d'un parc de stationnement

à proximité de la Maladrerie Saint-Lazare et d'une liaison piétonne le long de la rue de Paris, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a sollicité la Ville en vue de l'acquisition d'une parcelle jouxtant la Maladrerie.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AF n° 343 de 15 260 m².

Ce terrain situé en zone UMH du PLU a été estimé 100 000 euros par le Service des Domaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section AF n° 343 sise lieu-dit « terre de saint lazare » au prix de 100 000 euros à la communauté d'agglomération du Beauvaisis,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LESURE : Dans le cadre de la réalisation d'un parc de stationnement à proximité de la Maladrerie Saint-Lazare et d'une liaison piétonne le long de la rue de Paris, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a sollicité la Ville en vue de l'acquisition d'une parcelle jouxtant la Maladrerie. Ce terrain situé en zone UMH du PLU a été estimé 100.000 euros par le Service des Domaines. Il est donc proposé : de céder la parcelle cadastrée section AF n° 343 sise lieu-dit « terre de Saint-Lazare » au prix de 100.000 euros à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

M. AURY : Je profite de ce dossier pour vous demander de nous donner quelques informations sur ce que vous avez présenté vous-même comme un projet de Centre Commercial très important sur un terrain proche de la Maladrerie.

Mme LE MAIRE : Sur les 89 hectares ? Les propriétaires avaient fait une promesse de vente et ils mettent en vente le terrain officiellement. Si nous ne l'achetons pas, il y aura d'autres acheteurs de constructeurs de Centres Commerciaux.

M. AURY : Quelles sont vos intentions ? Deuxièmement, que dit le Plan Local d'Urbanisme sur ces terrains ? Est-ce que la menace peut se concrétiser ou pas ?

Mme LE MAIRE : Elle ne pourrait pas se concrétiser du jour au lendemain et là, je parle sous couvert de Jean-Luc BOURGEOIS puisque ces terrains sont en 2AU, ce qui veut dire Zone Urbanisable dans le futur. C'est-à-dire qu'il faut laisser au moins 5 ans à partir de la date du vote du PLU et qu'ensuite, il faut faire une modification du PLU. Mais, je pense que vous avez deviné nos intentions, à savoir garder une maîtrise publique sur ces terrains et nous n'entendons pas prendre le risque de les laisser passer. Je vous signale quand même qu'il y en a pour 4 millions d'euros et le dossier de mise en vente était sur mon bureau depuis seulement 24 heures, la veille du forum. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

REQUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL ST-LUCIEN

CESSION DE TERRAIN À L'OPAC
ENQUÊTE DE DECLASSEMENT

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

L'OPAC est propriétaire des murs du centre commercial Saint-Lucien.

C'est un centre commercial vieillissant et difficilement gérable compte tenu notamment de sa configuration fermée. Ainsi l'OPAC, en partenariat avec la Ville de Beauvais a lancé une étude visant le réaménagement de l'espace.

Un projet a donc été établi, proposant une construction nouvelle le long de la rue de la Tour, ouvert sur des espaces publics au Sud. Ce bâtiment sera composé de commerces au rez de chaussée et de logements collectifs locatifs (30) au niveau supérieur.

Ce projet entraîne une recomposition des espaces et notamment un déplacement des voies et des stationnements.

L'OPAC a donc besoin d'acquiescer de la Ville diverses parcelles actuellement à usage publique.

Ainsi, compte tenu du projet, la voie située le long du bâtiment serait donc recréée plus à l'Ouest, le long de la maison de quartier et la rue de la Tour devra être légèrement déviée à son extrémité Est pour rejoindre l'avenue de l'Europe.

L'OPAC céderait en échange à la Ville la partie Sud de l'actuel bâtiment où les places de stationnement perdues seraient recréées permettant également la tenue d'un marché ouvert.

Cette opération serait réalisée en deux phases afin de permettre la continuité des commerces et la surface commerciale sera à terme presque doublée (1990 m² au lieu de 1160 m² actuellement) répartie en 11 commerces.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de diligenter l'enquête publique préalable au déclassement des espaces publics devant être cédés à l'OPAC dans le cadre de cette opération, à savoir l'extrémité Est de la rue de la Tour, la voie de passage située entre la rue du Docteur Magnier et la rue de la Tour et les places de stationnement voisines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme BEUIL : Il s'agit de la requalification du Centre Commercial Saint-Lucien et la cession de terrain à l'OPAC ainsi que l'enquête de déclassement. L'OPAC est propriétaire des murs du Centre Commercial Saint-Lucien. C'est un Centre Commercial vieillissant et difficilement gérable compte tenu notamment de sa configuration fermée. Ainsi l'OPAC, en partenariat avec la Ville de Beauvais a lancé une étude visant le réaménagement de l'espace. Un projet a donc été établi, proposant une construction nouvelle le long de la rue de la Tour, ouvert sur des espaces publics au Sud. Ce bâtiment sera composé de commerces au rez-de-chaussée et de logements collectifs au niveau supérieur. Ce projet entraîne une recomposition des espaces et notamment un déplacement des

voies et des stationnements. L'OPAC a donc besoin d'acquiescer de la Ville diverses parcelles actuellement à usage public. Ainsi, compte tenu du projet, la voie située le long du bâtiment serait donc recréée plus à l'Ouest, le long de la maison de quartier et la rue de la Tour devra être légèrement déviée à son extrémité Est pour rejoindre l'avenue de l'Europe. L'OPAC céderait en échange à la Ville la partie Sud de l'actuel bâtiment où les places de stationnement perdues seraient recréées permettant également la tenue d'un marché ouvert. Il est donc proposé au Conseil Municipal : de diligenter l'enquête publique préalable au déclassement d'espaces publics devant être cédés à l'OPAC dans le cadre de cette opération, d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Mme LE MAIRE : je vous remercie. En tout cas, voilà un dossier sur lequel nous avons été tenaces pour obtenir de l'OPAC – on a mis 5 ans – la requalification de ce centre et ça y est, nous allons aboutir. Cela procure toujours une certaine satisfaction. Le rapport est adopté à l'Unanimité.

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ESPACES VERTS

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Tous les ans, la ville de Beauvais procède à l'acquisition de matériel neuf pour le service Espaces Verts. Il s'agit :

- soit de renouveler du matériel en fin de vie dont l'usage est indispensable au bon fonctionnement des équipes et pour lequel il n'est pas économiquement intéressant d'en prolonger l'utilisation ;

- soit de se doter de nouveaux équipements nécessaires à l'évolution du service (nouvelle équipe, nouveaux sites à entretenir), équipements plus performants qui permettront d'améliorer encore la qualité du service, dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la ville.

Les marchés passés à cet effet arrivent à échéance. Il convient donc de relancer une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande en 2 lots séparés, conformément aux articles 33 - 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics :

LOT 1 : Petit matériel thermique

Estimation annuelle comprise entre 10.000 et 40.000 euros TTC

LOT 2 : Matériel auto porté ou tracté

Estimation annuelle comprise entre 60.000 et 240.000 euros TTC

La dépense sera prélevée sur le budget prévu à cet effet.

Les marchés seront passés pour une année et seront reconductibles de façon expresse pour 1 an pendant 3 ans consécutifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la consultation par voie d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés qui en découleront et tout acte y afférant,
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de

l'Article 35 du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offres infructueux.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MARCHÉ DE RÉALISATION D'UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 Beauvaisien, il est prévu de répondre à l'objectif de la rubrique « lutte contre le changement climatique » (action n°63 à 65).

Afin d'identifier un état des lieux des gaz à effet de serre du territoire de Beauvais, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude spécialisé dont les missions seront :

- diagnostic d'identification des émissions directes d'origine énergétique et non énergétique : origine des émissions (bâtiments et transports liés à l'activité de la mairie, de la C.A.B, du CCAS, d'autres services publics, des particuliers et des entreprises) ; quantification des émissions ;

- Analyse des impacts de toutes les émissions et perspectives à 2, 5 et 10 ans ;

- Recommandations et proposition d'un plan d'actions pour la réduction de ces émissions à court, moyen et long terme et ce, dans l'optique de réduire des consommations d'énergie et ainsi de participer à la lutte contre le changement climatique.

Le coût de cette étude est estimé à 80 000 Euros pour une durée de la mission estimée de 6 mois à 12 mois, prévu au budget principal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) de se prononcer sur le principe de réalisation de cette étude.

- 2) d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels, par l'octroi de subventions, auprès de l'ADEME, du Conseil Régional au taux maximum de 70%.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un marché de réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur la Ville de Beauvais. Dans le cadre de notre Agenda 21, nous avons inscrit la lutte contre les changements climatiques. Cela nous impose une démarche de réduction d'émissions des gaz à effet de serre. La première étape va être de faire appel à un bureau

d'études spécialisé qui fera un état des lieux sur les bâtiments et les transports utilisés par différents organismes, à savoir la Mairie, le CCAS, la C.A.B., mais aussi les autres services publics, les particuliers et les entreprises sous réserve évidemment que ceux-ci nous donnent leur accord. La deuxième étape va consister à apprécier notre dépendance par rapport aux énergies fossiles et la troisième étape sera de proposer un plan d'action à court, moyen et long terme, c'est-à-dire à 2, 5 et 10 ans. La dépense pour cette étude est estimée à 80.000 euros TTC. La mission doit être comprise entre 6 et 12 mois. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de réalisation de cette étude, d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières possibles, c'est-à-dire essentiellement l'ADEME et le Conseil Régional.

Mme LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'Unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE ET DU RÉSEAU DE CHALEUR À BOIS QUARTIER SAINT-JEAN

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par Délibération en date du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe de construction et d'exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à bois pour le quartier Saint-Jean, par voie de délégation de service public.

Le total des investissements est estimé à 11 368 100 Euros.

Des partenaires publics peuvent participer au financement à hauteur de 4 086 760 Euros, soit (35,9%) et ce, réparti de manière suivante :

- Le Conseil Régional : 828 197 Euros
- l'ADEME : 715 183 Euros
- l'Europe (fonds FEDER) : 2 543 380 Euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter des partenaires institutionnels une subvention au taux maximum ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit de la demande de subvention pour la construction de la chaufferie et du réseau de chaleur à bois pour le quartier Saint-Jean. En effet, on est obligé de passer à ce Conseil parce que nous avons un calendrier pour les demandes de subvention et on a dû le dissocier évidemment du vote du contrat de concession qui est en voie de finalisation et pour lequel il fallait avoir tout le recul nécessaire et les discussions approfondies également nécessaires. Le principe de la construction et de l'exploitation d'une chaufferie bois par voie de DSP avait été acté par délibération du 25 janvier 2008. La chaufferie implantée à l'arrière du lycée Corot ali-

mentera des bâtiments publics, des logements gérés par des bailleurs sociaux et privés. Outre ces avantages environnementaux, la constitution de ce réseau permettra d'abaisser le coût des charges de chauffage – c'est estimé à l'heure actuelle autour de 19 % au bas mot – de créer une filière économique locale biomasse, d'avoir autour de cette chaufferie un partenariat entre le lycée Corot et le futur concessionnaire débouchant sur la formation et l'emploi de personnel. Pour toutes ces raisons, les partenaires publics, Région, ADEME et Europe ont décidé de participer au financement de ce projet. Vous voyez, le total des investissements est estimé bien sûr à 11.368.100 euros et les partenaires publics peuvent financer au financement à hauteur de 4.086.760 euros, soit 35,9 %. Nous pouvons signaler que le taux habituel n'est que de 30 %. C'est dire que notre dossier a été jugé par l'ADEME à un niveau national tout à fait excellent pour ne pas utiliser d'autres termes plus laudatifs. Le Conseil Régional aurait une participation de 828.197 euros, l'ADEME de 715.183 euros et l'Europe par l'intermédiaire de fonds FEDER – cette participation est énorme – de 2.543.380 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter les partenaires institutionnels qu'on vient de citer, d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention. La Commission « Urbanisme » a émis un avis favorable sur ce dossier.

Mme MOUALEK : Oui. Je voulais dire que j'avais participé aux Commissions ainsi qu'à la visite de la chaufferie sur Lisieux, que c'est un dossier qui, je trouve, est très bien sur Saint-Jean et qui a été mené avec sérieux par des gens vraiment en plus très intéressants.

Mme LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame MOUALEK. Mais, c'est vrai que Jean-Luc BOURGEOIS est un homme exceptionnel sur l'environnement.

M. BOURGEOIS : Je crois que c'est l'équipe et la démarche qui est exceptionnelle et la contribution de Madame MOUALEK est aussi exceptionnelle.

Mme LE MAIRE : Si je comprends bien, il y a unanimité sur ce dossier. On passe au dossier suivant.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT SUR L'EXERCICE 2007

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 Mai 1995 et de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 27 juin 2008 a présenté un rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au Conseil Municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend, d'une part les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Actuellement la tarification de la part assainissement (prix fermier + surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2013 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 23 novembre 2004.

Concernant la commune de Beauvais, l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau porte sur deux postes, à savoir :

- Redevance assainissement :

Hausse de 9,71 % soit 2,93 % sur le prix global de l'eau
Cette hausse résulte du lissage de la surtaxe assainissement.

- Redevances de l'Agence de l'Eau :

Baisse de 7,11 %, soit - 1,96 % sur le prix global de l'eau.

Une facture type (base 120 m³/an) portant sur le prix global TTC de l'eau (eau + assainissement + taxes) indiquant l'évolution, ainsi qu'une fiche de synthèse se rapportant à la commune de Beauvais sont annexées au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement sur l'exercice 2007.

En annexe le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service.

3540

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

M. BOURGEOIS : C'est un dossier qu'on ne vote pas. C'est une information. C'est le rapport annuel sur l'assainissement en 2007. Ce dossier a déjà été présenté le 24 juin dernier à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le 27 juin au Conseil Communautaire de la C.A.B. Je vais donner un résumé très très succinct et si vous le souhaitez, vous pourrez poser d'autres questions. Il y a 9 Communes qui sont reliées à la station d'épuration de Beauvais et 11 Communes qui ne disposent pas encore de leur propre station. Les faits marquants en gros, ont été l'inspection de 6 kilomètres de réseau en 2007, la réhabilitation de rues par des manchettes, il y en a eu 101 et 15 nouveaux branchements. Vous avez la liste des travaux réalisés. L'audit de démarche qualité a permis le renouvellement de la certification ISO 14001. Les dysfonctionnements qui ont marqué ce réseau ont été un nombre important d'obstructions en hausse depuis 2006. 196 au lieu de 135 en 2006, ce qui montre évidemment que la qualité de certaines voiries laisse à désirer. C'est pour ça que le plan voirie est en gestation. En ce qui concerne la qualité des rejets sur Beauvais, le rendement d'épuration moyen est de 93,7 % et le taux de conformité 89,5 %. S'il y a des gens qui mémorisent les chiffres de l'année antérieure, ils diront : « C'est un petit peu moins ». En effet, il y avait un problème d'aération au niveau des bassins qui a été résolu par des travaux effectués depuis. Sur les autres stations, c'est variable d'une station à l'autre. C'est mauvais sur Wagicourt, mais cela a été supprimé depuis. Les orientations pour l'avenir sur Beauvais sont : l'extension du réseau allée de la Borne Trouée et surtout la mise en route des travaux du sécheur de boues qui suit le calendrier prévu. Sur les autres communes, il y a eu l'étude menée par la SOGETI qui a conclu qu'il n'était pas possible de raccorder toutes les Communes de la Communauté d'Agglomération sur Beauvais comme certains le pensaient. Il faudra construire, dans le futur, plusieurs nouveaux sites intercommunaux. Vous avez des indicateurs techniques sous forme de tableaux. Vous avez des indicateurs financiers qui vous donnent les tarifs de raccordement et puis aussi, chose qui intéresse toujours beaucoup : le coût de l'assainissement. Comme d'habitude, pour Beauvais, c'est le plus bas, bien sûr, et il va jusqu'à 3,30 euros. Pour Beauvais, il est de 1,60 euro au m³ au lieu de 1,52 euro au m³ l'année d'avant. La redevance assainissement perçue par la Communauté d'Agglomération a augmenté de 9,71 %, mais la redevance agence de l'eau a diminué de 7,11 %. Le seul chiffre qui intéresse l'utilisateur, c'est le bilan total du poste assainissement et du poste eau dont vous avez la comparaison par l'intermédiaire d'une facture type, comparaison 2007/2008. En 2007, il y avait 2,73 euros par m³ et en 2008, une diminution de 2,79 %, ce qui porte le tarif de l'eau pour cette année à 2,66 euros par m³. Voilà très succinctement quelques éléments de ce rapport qui a du reste été très largement discuté.

Mme LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de question, on passe au rapport suivant puisqu'il n'y a pas de vote.

Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution d'un service public délégué.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 27 juin 2008 a présenté le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service transport.

Après avoir été porté à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics locaux, réunie le 24 juin 2008, ce rapport doit maintenant être présenté au Conseil Municipal de chacune des communes de l'Agglomération.

La compétence transport est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec délégation de service public à la Société CAB ARO (filiale de Veolia Transport).

Au cours de l'année 2007, les autobus et minibus du réseau de transport ont parcouru plus d'un million de kilomètres et transporté plus de 3.5 millions de voyageurs.

La tarification appliquée sur le réseau des transports urbains est restée inchangée pour l'exercice 2007, avec notamment le ticket unité à 0.90 ? et le ticket carnet à 0.59 ?.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le service public des transports urbains pour l'année 2007.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le service public des transports urbains pour l'année 2007.

En annexe le rapport annuel sur le service public des transports urbains.

SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2007

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les

M. BOURGEOIS : Ce rapport a été présenté devant les mêmes instances que le dossier précédant. Il a été largement débattu. Je vais être encore plus bref. Vous trouverez dans ce rapport la consistance du personnel et des véhicules, des indicateurs sur la fréquentation. Alors, on pourrait dire qu'il y a une certaine stabilité, mais d'après certains tableaux, vous verrez qu'il y a une reprise qui est à confirmer, qui a eu lieu depuis le mois de janvier 2008. Vous avez les éléments de la politique tarifaire. Les tarifs ont été inchangés en 2007, mais on déplore un peu trop de tickets à l'unité. C'est pour ça que depuis, on a largement communiqué sur les abonnements et l'avantage qu'avaient les usagers à prendre des abonnements et non pas des tickets à l'unité. Il est noté très peu d'incidents sur le réseau. La vidéo et la vidéo-protection dans les véhicules assurent une sécurité tout à fait satisfaisante pendant les voyages. Le taux de contrôle des tickets est de l'ordre de 3,3 %. Il faut noter pour terminer une politique citoyenne menée par l'entreprise qui va vers les jeunes. En effet, elle s'adresse tous les ans aux élèves de CM1-CM2 pour leur présenter un réseau de transports en commun sous forme d'animations sur place, de concours et de panneaux pour montrer la charte de bon comportement des usagers. Ce qui a donné d'excellents résultats. Et vous trouverez enfin des annexes comptables. Voilà quelques éléments, mes chers collègues.

M. RAHOUI : Madame le Maire, alors que tout le monde s'accorde sur la nécessité d'utiliser et de développer la fréquentation des transports en commun, moi je m'inquiète de la baisse justement de cette fréquentation des transports en commun à Beauvais. Je crois qu'il y a un vrai problème dans notre ville concernant l'organisation des bus et j'aurais aimé savoir si vous aviez envisagé des améliorations par rapport à ce domaine-là.

M. BOURGEOIS : Nous pourrions en parler très longtemps. Je vais en dire quelques mots simplement ce soir. Il y a eu une reprise sur le rapport 2007. Il y avait une tendance à une certaine baisse, mais les statistiques depuis 2008, et à ce jour, montrent une reprise très sensible. C'est une politique menée au niveau de l'Agglomération, mais on peut en dire un mot dans cette assemblée, ce soir. Nous avons essentiellement axé ce problème sur une restructuration du réseau. C'est sûr, il y a des choses qui sont obsolètes là-dedans : des zones d'activités non desservies parce qu'en réalité, elles n'existaient pas, des horaires qu'il faut adapter, des horaires qu'il faut mettre en adéquation avec les sorties d'établissements scolaires. C'est pour ça que cette étude vient d'être lancée par un bureau et on a pris justement les plus grandes garanties. On a pris en réalité l'étude qui nous paraissait la meilleure et qui démarre dès le mois de novembre. Evidemment, ça s'intégrera dans un plus grand cadre, celui du Plan de Déplacement Urbain qu'a évoqué Madame le Maire dans le débat d'orientations budgétaires. Nous avons aussi agi et ça, je pense que tout le monde peut en être satisfait, sur la facilité que doivent avoir tous les étudiants élèves et même dans le secteur professionnel, pour obtenir des réductions, notamment le demi-tarif. Nous avons fait une politique tarifaire incitative, justement pour les gens par exemple qui prennent le train le matin et qui rencontrent des problèmes de couplage d'abonnements. Vous voyez, c'est un de nos objectifs importants au niveau de l'Agglomération : celui de mettre les transports en commun à la hauteur. Pour une ville moyenne, il est beaucoup plus difficile d'obtenir des fréquences pour le nombre de bus en service puisque nous avons une politique d'acquisition aidée par le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise qui nous permet d'acquérir de nombreux véhicules. Et je ne parle pas non plus de la politique d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite où l'étude est également lancée. Vous voyez, nous avons lancé les démarches tous azimuts, avec d'autres partenaires et nous sommes tous d'accord sur les objectifs. Je crois que c'est ça la bonne manière de travailler plutôt que de se faire une guerre des tranchées qui serait ridicule.

M. RAHOUI : Je veux juste dire une dernière chose pour

profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui. Je regrette une nouvelle fois la disparition des agents d'ambiance au sein des transports en commun qui étaient d'une grande utilité selon moi, et qui pourraient peut-être favoriser la reprise de la fréquentation. Merci.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, depuis la disparition des agents d'ambiance, les bus sont protégés par des systèmes de vidéo et les chauffeurs nous ont fait pas d'une immense satisfaction. Ils estiment que les trajets se passent maintenant d'une manière beaucoup plus sereine. Je ne vois pas au nom de quoi on remettrait des agents d'ambiance dans les bus.

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, j'ajouterais simplement que les statistiques parlent d'elles-mêmes. S'il y avait une montée de la délinquance dans les bus, je crois que vous seriez d'accord pour renouer avec les agents d'ambiance qu'on pourrait tout de suite mobiliser. En réalité, les statistiques montrent une nette amélioration. Mais, c'est sûr, s'il y avait un péril, nous prendrions bien entendu les mesures adaptées.

M. RAHOUI : Les agents d'ambiance n'étaient pas que des vigiles, ils n'avaient pas uniquement une mission de prévention de la délinquance dans les bus. Ils avaient aussi d'autres missions plus larges sur la convivialité qui peut-être manque aujourd'hui dans les transports en commun.

M. AURY : Monsieur BOURGEOIS soulignait à juste titre notre participation dans le cadre du Syndicat Mixte des Transports mis en place par le Conseil Général de l'Oise et qui a notamment permis de financer de nouveaux bus. Je crois qu'on a été tout à l'heure très critique sur le Conseil Général. Je pense que c'est intéressant de souligner l'apport qu'il amène concernant le développement de ces transports collectifs. Moi, j'avais relevé le même point que Medhi RAHOUI. J'ai entendu Monsieur BOURGEOIS indiquer que désormais, la courbe de fréquentation était à nouveau à la hausse. Premièrement, est-ce qu'on a une explication sur cette baisse en 2007 ? Et puis, surtout, en étant tourné vers l'avenir, je pense qu'effectivement, il y a nécessité de développer sensiblement les transports sur un certain nombre d'aspects. Il en a cité, mais il faudrait vraiment que les choses se concrétisent. Je pense qu'il y a la question de la desserte des zones d'activités le matin et le soir, il y a la question de la desserte de la gare SNCF, notamment tôt le matin et tard le soir. Quand on arrive par le dernier train, il y a peu de possibilités ou plus du tout, de regagner son lieu d'habitation sur Beauvais. Au moment où justement on veut encourager l'utilisation de transports collectifs, je pense qu'il faut vraiment jouer sur cette inter-modalité. Peut-être encore une fois, ce ne sont que les gens que je rencontre qui sont concernés, mais je crois qu'il y a aussi une attente par exemple du développement des lignes de bus le dimanche pour desservir des lieux fréquentés, à la fois de manière agréable ou un peu contrainte. Je pense que c'est le cas pour les familles qui se rendent à l'hôpital le dimanche. Il y a aussi d'autres lieux plus de loisirs comme le Plan d'Eau du Canada, ça dépend évidemment des périodes de l'année. Je pense qu'il y a réellement un travail à mettre en place sur les années qui viennent, afin de bénéficier des nouvelles opportunités du Syndicat Mixte des Transports institué par le Conseil Général.

M. BOURGEOIS : Je vais vous répondre parce que c'est exactement ce que j'ai dit. Je pense que vous ignorez ce que veut dire le mot étude de restructuration. Étude de restructuration veut dire tout ça et ça va même bien au-delà des points que vous aviez évoqués parce que j'ai voulu être bref évidemment comme à mon habitude. En réalité, vous avez aussi la desserte des 30 autres communes de l'Agglomération, ce qui me semble quelque chose d'au moins aussi important dans la mesure où si on pouvait soulager l'arrivée des véhicules individuels le matin sur Beauvais, ce serait une très bonne chose. Or, cela est possible si nous mettons au point une desserte

domicile-travail. Cette étude va être spécialement axée sur le domicile-travail.

Mme LE MAIRE : Alors, il n'y a pas de vote. On continue au dossier numéro 38, c'est Monsieur LOCQUET.

STATIONNEMENT 1 HEURE GRATUITE PENDANT LES FÉERIES DE NOËL 2008 SUR LA PLACE DES HALLES ET LA PLACE FOCH

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibérations en date des 7 novembre 2003 et 8 juillet 2005, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration de stationnements payants Place Foch et Place des Halles.

Afin de favoriser l'accès au centre ville pour la visite des commerces et animations pendant les Fêtes de Noël, il est proposé l'instauration, comme pour la même période de l'année passée, d'une gratuité d'une heure sur les parkings de la Place Foch et de la Place des Halles, pour la période du 5 décembre 2008 au 11 janvier 2009.

Dans le but de conserver une rotation du stationnement, la durée maximale serait maintenue à 2 heures, la 2ème heure restant payante au tarif en vigueur.

Cette mesure viendrait compléter les gratuités de 30 minutes des parkings souterrains « Hôtel de Ville » et « Hôtel Dieu », ainsi que la possibilité de stationnement gratuit de 40 minutes avenue Foch (parking en épis), square Dévé et sur le parking situé le long de l'hôtel de Ville entre le couloir des mariages et l'entrée parking souterrain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉCUME DU JOUR-SATO PICARDIE-M.O.T.I.V.E.S.

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) institué par la Loi sur la Prévention du 5 mars 2007, vise à favoriser le développement et le renouvellement des politiques locales de prévention.

Dans le cadre des objectifs assignés à ce Fonds en 2008, la Ville de Beauvais a soutenu plusieurs projets qui ont été

adressés au Comité de programmation de la Préfecture de l'Oise.

Par une lettre en date du 9 juillet 2008, le Préfet de l'Oise a informé la Ville des financements accordés par le biais du F.I.P.D., sachant que la subvention obtenue ne peut dépasser 50% du coût total de l'action.

A ce titre, la Ville de Beauvais a été sollicitée pour un financement complémentaire, concernant :

« L'animation et le développement du réseau prévention et lutte contre la drogue et la toxicomanie » porté par l'association SATO Picardie.

Ce dispositif comprend 2 axes de travail : un groupe d'appui aux professionnels (situations individuelles) et un groupe de soutien au montage de projet de prévention.

Un groupe de paroles de parents en vu d'un accompagnement et d'un soutien proposé par l'Écume du Jour. Cette action s'intègre dans les dispositifs de soutien à la parentalité et permet de lutter contre l'isolement des parents et les dysfonctionnements familiaux.

Parallèlement, l'association MOTIVÉS a souhaité se mobiliser tout au long de l'année sur les questions de prévention et de sécurité routière. Cet engagement s'est notamment traduit par la coordination des actions menées lors de la semaine de la sécurité routière.

Au titre de l'activité de ces 3 associations et de la participation de l'État, notamment par le biais du F.I.P.D., la Ville de Beauvais est sollicitée afin d'accorder une subvention de :

5 000 € au SATO Picardie ;
3 000 € à l'Écume du Jour ;
2 068 € au profit de l'association MOTIVES.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 07/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. GAIRIN : Nous connaissons tous les associations SATO Picardie et Ecume du Jour, un peu moins l'association M.O.T.I.V.E.S., mais vous avez tous vu et peut-être participé à la semaine de prévention dans le domaine de la sécurité routière avec de nombreux participants. Ça s'est en effet déroulé du lundi 13 au jeudi 16 octobre et cela a été un succès. C'est le fait de cette association M.O.T.I.V.E.S. Ces trois associations nous réclament des subventions et leurs objectifs entrent précisément dans ceux assignés au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui existe depuis le mois de mars 2007. Objectifs assignés à ce Fonds pour 2008 : en ce qui concerne le SATO, l'action porte sur l'animation et le développement d'un réseau prévention et lutte contre la drogue et la toxicomanie avec deux axes de travail : un groupe d'appui aux professionnels pour les cas individuels. Les professionnels ont effectivement besoin de s'appuyer sur des référents dans les cas les plus difficiles tant leur métier est dur. Et puis, un groupe de soutien au montage de projet de prévention. Tout cela est très sérieux. Tout cela est déjà en route d'ailleurs. Pour l'Écume du Jour, un groupe de paroles de parents, en vue d'un accompagnement et d'un soutien, est proposé par l'association. Cette action s'intègre dans les dispositifs de soutien à la parentalité et permet de lutter contre l'isolement des parents et les dysfonctionnements familiaux. A cet égard, je rappelle que mardi prochain, à partir de 9 heures,

a lieu à l'Elispace un colloque sur les effets des violences conjugales sur les enfants. Et M.O.T.I.V.E.S., c'est l'action dont je viens de parler qui a été longue et réussie avec une nombreuse participation d'associations, de la Police Municipale et de la Police Nationale, ainsi que des pompiers de la Ville de Beauvais. Le SATO nous réclame 5.000 euros. Ces 5.000 euros représentent la moitié du budget puisque le reste est financé par le Fonds Interministériel. L'écume du Jour, dans les mêmes conditions, nous réclame 3.000 euros. Et l'association M.O.T.I.V.E.S. : 2.068 euros. Ce qui veut dire que nous avons obtenu une belle participation du FIPD pour l'ensemble de ces actions. La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 07/11/08, a émis un avis favorable à ces propositions.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

ANIMATIONS NOËL 2008

PATINOIRE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre des fêtes de Noël, une patinoire sera installée place Jeanne Hachette pour la huitième année et fonctionnera du 05 décembre 2008 au 11 janvier 2009.

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- **ENTRÉE AVEC LA LOCATION DE PATINS : 4 EUROS**

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée s'élèvera à 2 euros.

- **ENTRÉE SANS LOCATION DE PATINS : 2 EUROS**

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif de domicile, ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée sera gratuite.

Tous les dimanches matin, dans le cadre de l'action intitulée « Un parent et un enfant à la patinoire » le tarif est fixé à :

- 4 euros avec la location de matériel pour le parent et la gratuité complète pour son enfant de moins de 12 ans ;
- 2 euros sans location de matériel pour le parent et la gratuité complète pour son enfant de moins de 12 ans;

Durant le TELETHON 2008, les 5 et 6 décembre 2008, le tarif des entrées sera fixé à 4 euros avec ou sans location de matériel.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

Enfin, cette installation sera accessible gratuitement de la façon suivante :

- les jours de classe aux écoles beauvaisiennes,
- les mercredis et pendant les vacances scolaires aux centres de loisirs et aux animations sportives organisées par la Ville de Beauvais,
- pour les enfants de moins de 3 ans, beauvaisiens ou issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Ils devront être accompagnés d'un adulte aux tarifs ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DE L'OPÉRATION

'NOËL S'ANIME 2008'

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Cette année, durant les vacances de Noël, la Ville de Beauvais organise des activités à caractère culturel et sportif, encadrées par des éducateurs et des animateurs, destinées aux enfants et aux jeunes de 8 à 17 ans. Le dispositif « Noël s'anime » se déroulera dans les équipements de quartier et les Cit'Ado habilités depuis juin 2007.

Ainsi les enfants de 8 à 11 ans seront accueillis du 22 au 31 décembre 2008 et participeront à un ensemble d'activités programmées en deux sessions :

- les 22, 23, 24 et 26 décembre 2008,
- les 29, 30 et 31 décembre 2008.

Ils pourront s'inscrire sur les deux sessions.

Pour les 11 à 17 ans, les activités se dérouleront du 22 décembre 2008 au 02 janvier 2009 avec un programme d'actions qui leurs seront spécifiquement destinées.

Les inscriptions se feront au bâtiment Malherbes pour les plus jeunes, et directement sur les Cit'Ado pour les plus de 11 ans.

Les percussions, la magie, le multimédia, la vidéo mais aussi les sciences, la danse et diverses activités physiques et créatives constitueront ce « Noël s'anime ».

L'assiduité et le fair play seront à nouveau récompensés en fin d'activités par des sorties récréatives.

L'ensemble de cette opération représente un coût estimé de 60.000 euros et s'adresse à environ 500 jeunes. Le cofinancement est inscrit dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse ». A ce titre une participation financière des familles est requise.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la participation financière maximale des familles de la façon suivante :

a) Pour les enfants de 8 à 11 ans à 4 € pour la première période soit du 22 au 26 décembre 2008, à 3 € pour la deuxième

période soit du 29 au 31 décembre 2008 et à 6 € pour une inscription sur les deux périodes,

b) Pour les jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre des Cit'ado 1 € par jour,

- d'accueillir dans ce dispositif, les familles des Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au même tarif. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis participera financièrement, sur la base du coût global ramené au nombre d'enfants inscrits soit 120 euros, déduction faite de la participation financière des familles.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : C'est ce qu'on appelait le passeport pour la neige ? C'était gratuit auparavant. Je me trompe ou pas ?

Mme LE MAIRE : C'était il y a trois ans. Mais, c'est la CAF qui s'est désengagée. C'est la raison pour laquelle nous, nous avons complété mais nous réclamons une petite participation des familles. C'est la troisième année où c'est payant. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il y a 2 abstentions. Le rapport est adopté.

SUBVENTION TÉLÉTHON

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'association Française contre les myopathies est une association de malades et de parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires. Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON.

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation. Pour l'édition 2008, il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention, prélevée sur les crédits prévus à cet effet et correspondant :

- aux droits d'entrée de la patinoire des 5 et 6 décembre 2008,
- aux droits d'entrée au Grand Tournoi de Trivial Pursuit organisé dans les salons de l'Hôtel de Ville, le samedi 6 décembre 2008. Le droit d'accès est fixé à 10 € par participant, des jeux seront offerts aux vainqueurs.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 16/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉCOLES MATERNELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2008

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les écoles maternelles de la Ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions pour 2008 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ÉTABLISSEMENT	MONTANT ALLOUÉ (€)
Albert CAMUS	1104
A.M. LAUNAY	1152
GRÉBER	752
LA BRIQUETERIE	528
Charles PERRAULT	1344
Elsa TRIOLET	864
Gaston SUEUR	960
HC ANDERSEN	376
JF LANFRANCHI	896
Jean MACÉ	632
Jean MOULIN	1384
Jules VERNE	672
LA GRENOUILLÈRE	1144
Marcel PAGNOL	704
Jules MICHELET	704
Pablo PICASSO	896
Paul BERT	776
Paul ÉLUARD	608
Pauline KERGOMARD	728
Philéas LEBESGUE	704
VOISINLIEU	808
TOTAL	17736

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette somme sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2^{ème} ET 3^{ème} TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2008/2009,

il est proposé au Conseil Municipal de confier les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (A.D.P.E.P. 60) et à la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.) dont la répartition est jointe en annexe.

Mode opératoire :

Les familles beauvaisiennes sont accueillies au service des Affaires Scolaires pour constituer un dossier d'action sociale qui détermine la valeur de leur quotient familial. Les familles habitant les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Le barème est établi en fonction du quotient familial ci-dessous établi :

Pour une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 52 euros par jour **

Quotient familial (QF)	Part famille Beauvais et CAB* pour n jours, en €	Part famille Hors Beauvais et CAB* pour n jours, en €
QF ≤ 300	3 n	
300 < QF ≤ 840	3 n + [(QF-300) x 25n/540]	30 n
QF > 840	28 n	

* Différence entre tarif Ville et extérieurs, acquittée à la Ville par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

** Coût facturé à la Ville après prise en compte de la subvention du Conseil Général

Les familles (Beauvais et extérieur), dont le quotient familial est supérieur à 530 et faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié à partir du deuxième enfant, sur le prix du séjour. Si le coût du séjour est supérieur au coût maximum indiqué, la différence est acquittée par la famille.

Lors de l'inscription en Mairie, un acompte de 20 % du montant global du séjour est demandé à la famille, avec un minimum de 8 €. Cette somme est restituée si, pour des raisons justifiées, l'enfant n'a pas pu partir en séjour.

La somme globale due au prestataire sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

Autres participations aux classes d'environnement :

- Pour les séjours se déroulant hors de France, il est proposé d'appliquer la formule ci-dessus avec un montant maximum de 70 € par jour et par enfant.

- Pour les classes d'environnement des établissements privés, Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par journée est accordée aux enfants beauvaisiens.

- Une participation de 7,62 € par jour et par enfant aux établissements du 1^{er} degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi qu'aux enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur ce dispositif,
- d'autoriser le versement des dépenses à l'A.D.P.E.P. 60 et à la F.O.L.
- d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2009
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉCOLES - PAC-AEC CLASSES COOPÉRATIVES

MADAME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Chaque année, les écoles maternelles et élémentaires développent des Projets Artistiques et Culturels (P.A.C.) et des Actions Éducatives et Culturelles (A.E.C.). Lorsque leur pertinence est validée par l'Inspection Académique, la Ville de Beauvais participe généralement à leur financement.

Le tableau joint en annexe récapitule les projets, leur type ainsi que les sommes allouées dans ce cadre (100 à 200 € suivant le coût et la nature du projet).

La Ville de Beauvais apporte aussi régulièrement son aide financière à la réalisation de projets dans le cadre de classes coopératives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour l'année scolaire 2008-2009 :

- d'attribuer à la coopérative scolaire des écoles concernées listées en annexe les sommes pour un montant total de 10 700 €, et d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2009.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les projets artistiques et culturels 2009.

SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2008, l'Assemblée Municipale a voté le versement d'un acompte pour les projets des écoles en Réseaux Ambition Réussite pour l'année scolaire 2008-2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les sommes aux écoles concernées, selon le tableau joint, établi en concertation avec les secrétaires des deux R.A.R.
- d'attribuer par conséquent les sommes de 9851.16 € au collège Charles Fauqueux pour le R.A.R. St-Jean et de 10 707.34 € au collège Henri Baumont pour le R.A.R. Argentine.
- d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2009.
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les subventions RAR Soldes 2008-2009 et les conventions-cadre par quartier.

M. CHENU : Nous avons voté en juillet dernier le versement d'un acompte pour les projets des écoles en Réseaux Ambition Réussite pour l'année scolaire 2008-2009. On vous propose aujourd'hui d'attribuer les sommes aux écoles concernées, c'est-à-dire au collège Fauqueux et au collège Baumont : 9.851,16 euros pour Fauqueux et 10.707,34 euros pour le collège Baumont.

M. RAHOUI : Je veux juste regretter, Madame le Maire, le désengagement de l'Etat dans le cadre de l'éducation spécialisée. On parle de ce qui se passe dans les Réseaux Ambition Réussite, mais ça va dans le sens de la motion que je voulais proposer ce soir. On va reporter ce débat à la prochaine fois.

Mme LE MAIRE : La motion que vous voulez proposer n'a aucun rapport avec ce dossier-là, Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI : Ça s'inscrit dans le même cadre. Vous êtes d'accord avec moi ? On ne va pas contester cela quand même. Je suis content que la Ville participe, mais je regrette le désengagement de l'Etat avec toutes les suppressions de postes, etc.

Mme LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION IME 'LES PAPILLONS BLANCS'

MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a initié une démarche globale de soutien et d'intégration aux personnes à mobilité réduite et/ou handicapées.

Dans la continuité de cette démarche, l'Institut Médico-Educatif « Les Papillons Blancs », la Ville de Beauvais et l'Inspection d'Académie ont travaillé conjointement à l'élaboration d'une convention définissant les rôles de chacun dès 2005.

L'avenir de cette collaboration concerne pour la Ville de Beauvais les secteurs Enfance, Jeunesse et Sports.

Cette convention présente l'avantage de couvrir en un seul document l'ensemble des actions mises en place et concrétise une étroite collaboration tout en laissant la porte ouverte à des initiatives nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de cette convention ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention Ville/Institut Médico-Éducatif/ADAPEI/Inspection académique.

FÊTE DE LA SCIENCE 2008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PICARDIE C.S.T.I.

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Fête de la Science est une manifestation annuelle pilotée par le Ministère délégué à la Recherche et à l'Éducation Supérieure.

Elle vise à rapprocher le grand public du monde de la recherche scientifique en suscitant des actions diverses en lien avec les sciences : animations, visites, conférences, débats, expositions, ...

Cette opération est coordonnée par une structure support dans chaque région, l'association Picardie CSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Picardie) a cette mission pour notre région.

Elle a ainsi entre autres pour rôle de piloter une commission de labellisation, qui :

- accorde le label « Fête de la Science » aux projets soumis par les structures intéressées, en fonction des contenus scientifiques transmis,
- attribue un montant d'aide pour la mise en place de ces opérations en fonction du budget prévisionnel soumis.

C'est dans ce cadre que deux opérations soumises par la Direction Enfance-Jeunesse de la ville de Beauvais ont été retenues, et pour lesquelles une demande financière est sollicitée :

1) Une Exposition, « (morceaux) de sucres ... en corps », du 17 au 22 novembre à H2O, Parc Marcel DASSAULT, ouverte aux écoles de la ville de Beauvais, aux structures de loisirs et au grand public.

2) Un « Village des Sciences » (espace de démonstration et d'animation scientifiques ouvert à tous), le samedi 22 novembre à l'Antenne Universitaire, ouvert au grand public.

Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les aides financières liées aux deux opérations retenues.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ**MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT**

Par délibération du Conseil Municipal le 7 juillet 2006, la Ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien à 582 € révi-

sable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac. Ce montant, appelé aussi "forfait communal", prend en considération l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles (hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin, du soir ...).

L'indice de référence à la date de signature de la convention était de 112,61 correspondant à la moyenne des indices mensuels de la période du 1er septembre 2005 au 31 août 2006.

Il convient donc de réviser le forfait communal comme suit :

- pour l'année scolaire 2007/2008, le montant de la scolarité dans un établissement beauvaisien est fixé à 588,98 € après application de l'indice 113,96 (moyenne des indices mensuels de la période du 1er septembre 2006 au 31 août 2007), soit une augmentation de 1,20 %,

- pour l'année scolaire 2008/2009, le montant de la scolarité dans un établissement beauvaisien est fixé à 605,47 € après application de l'indice 117,15 (moyenne des indices mensuels de la période du 1er septembre 2007 au 31 août 2008), soit une augmentation de 2,80 %.

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer :

- le montant du forfait communal à compter du 1er septembre 2007 à 588,98 €
- le montant du forfait communal à compter du 1er septembre 2008 à 605,47 €
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 28/10/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- **10 juillet 2008** : Mise à disposition de locaux situés boulevard Saint Jean au profit du CCAS pour y héberger les personnes en difficulté. Cette mise à disposition est consentie jusqu'au transfert de propriété du bâtiment au CCAS et moyennant un loyer annuel de 1.829,39 euros.

- **16 juillet 2008** : Vente de 3 moteurs hors bord à la société BARONE SPORT NAUTIC à Amiens, pour un montant total de 5.050 euros TTC.

- **16 juillet 2008** : Vente de moteurs hors bord au centre nautique E.V.E.I.L.S. de Fort-Mahon Plage pour un montant de 3.000 euros TTC.

- **16 juillet 2008** : Vente d'un rotovateur à la société BLANCARD SAS à Beauvais pour un montant de 1.196 euros TTC.

- **25 août 2008** : Mise à disposition gratuite de locaux situés 40 rue de Songeons à Beauvais, propriété de la SA HLM du Beauvaisis, au profit de l'association OMFAM pour y réaliser ses missions.

- **2 septembre 2008** : Mise à disposition d'un logement de fonction situé 3 rue du Docteur Magnier à Beauvais, au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais, à titre précaire, moyennant un loyer mensuel de 476,16 euros.

- **3 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec l'association ARGENTINE AQUARIOPHILIE pour organiser une opération d'animation intitulée « club sciences et nature » en direction de jeunes beauvaisiens âgés de 6 à 14 ans. La dépense correspondante s'élève à 275 euros.

- **3 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec l'association CORRELATION pour organiser une opération d'animation intitulée « Club Sciences et Nature » en direction des jeunes Beauvaisiens de 6 à 14 ans. La dépense correspondante s'élève à 130 euros TTC.

- **5 septembre 2008** : Mise à disposition des ateliers d'artistes au profit de Monsieur Romain KRONENBERG, plasticien, du 15 septembre au 30 décembre 2008 et commande d'une œuvre originale. La dépense totale correspondante s'élève à 4.350 euros TTC.

- **8 septembre 2008** : Inscription d'un élu à un séminaire intitulé « le patrimoine français et son environnement : pour faire avancer la cause du patrimoine, engageons les travaux pratiques ». Les frais correspondants s'élèvent à 125 euros TTC.

- **9 septembre 2008** : Passation de conventions avec le Bureau d'Études A.T.E. pour la participation de 3 agents à des formations portant sur les travaux d'engazonnement et les gazons synthétiques. Les frais correspondant à ces formations s'élèvent au total à 1.830 euros TTC.

- **9 septembre 2008** : Passation d'une convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture afin d'inscrire un élu à une formation portant sur « Organisation et vie culturelles des communes ». Les frais afférant à cette formation s'élèvent à la somme de 400 euros TTC.

- **9 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec EDF pour la fourniture d'électricité dans le cadre de l'éclairage des abords de la Cathédrale. Les facturations seront calculées sur les bases du tarif réglé.

- **10 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch au profit de Laurent MARGERIN pour procéder à l'enregistrement de l'album du groupe Margerin.

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite, au profit de l'association UTILE, de deux salles du 2ème étage, la salle jouxtant la cuisine, le préau et la salle polyvalente situés à l'école élémentaire EUROPE selon un calendrier bien défini.

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite, au profit de l'association TEMPS et YOGA, de la salle du centre d'activités de l'école élémentaire Jean MOULIN, les lundis, selon des horaires bien définis, hors temps de vacances scolaires.

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite au profit de l'association ENTREDANSES de la salle de motricité de l'école Gréber selon un planning défini par avance, cette salle répondant aux besoins de l'association.

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite, au profit de l'association L'ENVOL DE LA GRUE BLANCHE, du préau de l'école élémentaire Albert CAMUS les mardis et jeudis, de 18H30 à 21H30 (hors vacances scolaires).

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite au profit de l'association LOUPFOLK de la salle de jeux de l'école maternelle Pauline KERGOMARD les mardis et jeudis (hors

vacances scolaires) ainsi que certains samedis, selon un calendrier bien défini.

- **12 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle de motricité de l'école maternelle Pauline KERGOMARD les samedis, selon un calendrier bien défini, au profit de l'association SANTÉ POUR TOUS.

- **15 septembre 2008** : Mise à disposition d'un logement situé 52 rue de Sénéfontaine au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais. Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 298,62 euros.

- **15 septembre 2008** : Passation d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise pour la participation d'un agent à une formation de BEP maintenance des véhicules et des matériels VP dans le cadre de son contrat d'apprentissage. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 460 euros TTC.

- **15 septembre 2008** : Passation d'une convention avec Ponts Formation Édition pour la participation d'un cadre à une formation intitulée « comprendre le contexte en fortes mutations de l'action publique territoriale ». Les frais correspondants à cette formation s'élèvent à 1.143,38 euros TTC.

- **15 septembre 2008** : Mise à disposition d'un local sis 4 square des Champs Dolents à Beauvais au profit de la société REGAL BEAUVAIS afin de lui permettre de réaliser ses missions. Cette location est consentie pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 6.480 euros payable par trimestre.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle de jeux et de la cour de l'école Pablo PICASSO au profit de l'association CRESCENDO KOLOBANE les mercredis de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00 y compris pendant les vacances scolaires.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau situé à la Maison de Quartier Saint Lucien au profit de l'association CPCV Picardie pour y réaliser ses missions.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau situé à l'espace Argentine au profit de l'association ACIV pour y réaliser ses missions.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch le 20 octobre 2008 au profit de l'association LES AMIS DU CINEMA pour l'organisation d'une animation dans le cadre du Festival du film français.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle de réunion à l'Espace Argentine au profit de l'association AVF Beauvais pour y réaliser ses missions.

- **18 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un appartement situé 9 allée Johann Strauss au profit de l'association ASCAO pour y réaliser ses missions.

- **19 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec l'association OISUX pour assurer une animation intitulée « initiation aux logiciels libres » le 18 octobre 2008. La dépense correspondante s'élève à la somme de 400 euros TTC.

- **19 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de l'Espace Colette au profit de l'association BENKADI pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **19 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec le CNFPT pour l'inscription des agents de la police municipale à une formation continue obligatoire. Les frais liés à cette formation s'élèvent à 10.000 euros TTC.

- **19 septembre 2008** : Passation de deux conventions avec le CNFPT Amiens pour la participation de 23 agents à une formation intitulée « remise à niveau en orthographe et en grammaire ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 6.410 euros TTC.

- **22 septembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise MAROLOTEST pour l'acquisition d'un pont éléva-

teur bi-colonnes destiné aux Services Techniques Municipaux. La dépense totale s'élève à la somme de 6.950 euros HT.

- **22 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec l'association LES AMIS DU CINEMA pour la mise en œuvre de diverses animations culturelles dans le cadre des journées du patrimoine. La dépense totale correspondante s'élève 500 € TTC.

- **23 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle située dans le centre de loisirs sans hébergement Hector Berlioz au profit de l'association DESTIN DE FEMMES pour y réaliser ses missions, chaque lundi hors vacances scolaires.

- **23 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite du préau de l'école élémentaire Jean Zay au profit de l'association FOLKLORE SANS FRONTIERES, tous les mercredis hors vacances scolaires ainsi que certains samedis, pour y réaliser ses missions.

- **23 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite de locaux administratifs situés 9 allée Johann Strauss au profit de l'association ADELE pour y réaliser ses missions.

- **23 septembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SINEUGRAFF pour l'acquisition et la mise en place d'un garde-corps sur le pont rue Jean Racine. La dépense correspondante s'élève à 9.892 Euros HT.

- **25 septembre 2008** : Passation d'une convention avec le BTP CFA Picardie pour la participation d'un agent à une formation CAP Installations Sanitaires dans le cadre de son contrat d'apprentissage sur deux années scolaires (2008-2010). Les frais correspondants s'élèvent à 4.550 euros TTC.

- **25 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec le Groupe CORLET pour assurer l'impression de l'Agenda des sorties d'octobre 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.186,29 euros TTC.

- **25 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec Olivier Morisse, graphiste, pour la conception et la réalisation de l'Agenda des sorties d'octobre 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.371,50 euros TTC.

- **25 septembre 2008** : Passation d'un contrat avec la société ELIAZ Editions pour la promotion de la manifestation Pianoscope via le journal « la Terrasse ». La dépense correspondante s'élève à 1.794 euros TTC.

- **26 septembre 2008** : Mise à disposition de salles situées à l'espace Pré Martinet au profit de l'association ASBM Billard pour y réaliser ses missions. La dépense annuelle symbolique s'élève à 7,62 euros.

- **26 septembre 2008** : Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis dans le cadre de l'organisation de spectacles et concerts par le conservatoire Eustache du Caurroy.

- **29 septembre 2008** : Passation d'une convention avec le CNAM Picardie pour la participation d'un agent à une formation obligatoire dans le cadre de son contrat d'apprentissage au diplôme d'Ingénieur à l'Institut Supérieur des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics de Picardie. Les frais liés à cette formation s'élèvent à 4.580 euros TTC.

- **30 septembre 2008** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit de l'association KIWANIS Club pour l'organisation d'un concert avec la chorale Arpège.

- **30 septembre 2008** : Passation d'une convention avec le CNFPT pour la participation d'un agent à une formation initiale à la prise de fonction des ACMO (Agent Chargé de la Mise en œuvre des Principes de Prévention) ainsi que pour la participation complémentaire de 8 agents. La dépense totale correspondante s'élève à 950 Euros TTC.

- **30 septembre 2008** : Passation de deux conventions avec la société I2G à Lille pour la participation de 4 agents à

une formation perfectionnement au logiciel MAPINFO. Les frais correspondants s'élèvent à la somme de 2.691 euros TTC.

- **2 octobre 2008** : Passation d'une convention avec l'Association Nationale pour la Démocratie Locale (ANDL) concernant la participation de 8 élus à une formation intitulée « La prise de parole en public ». La dépense afférente à cette formation s'élève à 3.500 euros TTC.

- **2 octobre 2008** : Passation d'une convention avec le CEGAPE à Paris pour la participation du Directeur des Ressources Humaines à une formation sur « Les cumuls d'activités et le contrôle déontologique de la Fonction Publique ». Les frais correspondants s'élèvent à 586,04 euros TTC.

- **2 octobre 2008** : Passation d'une convention avec ARTES pour la participation d'un agent à une formation « résidence d'artistes et présence artistique sur un territoire » les 20 et 21 octobre 2008 à Lyon . La dépense correspondante s'élève à 540 euros TTC.

- **2 octobre 2008** : Passation d'une convention avec EFE Formation pour la participation d'un agent à une formation intitulée « le véritable risque pénal » les 16 et 17 octobre 2008. Les frais liés à cette formation s'élèvent à 1.495 euros TTC.

- **3 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle n°14 de l'ancienne mairie de Marissel tous les mercredis hors vacances scolaires au profit de l'association LES 5 SAISONS.

- **3 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec le Groupe MEDIAPOST SA et la Poste pour procéder à la distribution de « l'Agenda de vos sorties » d'octobre 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.000 euros TTC.

- **6 octobre 2008** : Passation d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) pour la participation de 3 agents à une formation intitulée « Traction animale et Galop 5 attelages » La dépense totale liée à cette formation s'élève à 4.800 euros TTC

- **7 octobre 2008** : Passation d'une convention avec le Domaine Régional de Chaumont sur Loire pour la participation d'un agent à une formation intitulée « Potagers décoratifs de demain : valoriser votre fleurissement, vos projets pédagogiques et événementiels ». Les frais correspondants s'élèvent à 540 euros TTC.

- **7 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle de permanence située à l'espace Argentine au profit de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique pour y réaliser ses missions.

- **8 octobre 2008** : Cession à titre gratuit de deux autobus à l'association Franco-Marocaine d'Aide Humanitaire, ces deux véhicules n'ayant plus de valeur comptable.

- **10 octobre 2008** : Passation d'un marché avec la société SONO PLUS pour l'acquisition d'un pupitre sonorisé. Le coût de ce marché s'élève à 7.100 euros HT.

- **13 octobre 2008** : Passation d'une convention avec la société MADELIN pour la participation de deux agents à une formation « connaissance des serrures, dépannage et ouverture ». Les frais correspondants à cette formation s'élèvent à 1.219,92 euros TTC.

- **13 octobre 2008** : Participation de deux agents au « forum national des associations et fondations » organisé par SID Développement. Les frais correspondants s'élèvent à 240,02 euros TTC.

- **13 octobre 2008** : Inscription d'un élu à des formations avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus pour une formation portant sur « Fléxisécurité ou sécurisation des parcours professionnels » et « les collectivités locales, les élus, les citoyens ». Les frais afférents à ces formations s'élèvent à 820 euros TTC.

- **13 octobre 2008** : Passation d'une convention avec le CNFPT pour la participation d'un agent aux formations « remise à niveau en techniques d'expression écrite, et culture administrative et citoyenne » dans le cadre de la préparation du concours de rédacteur. Les frais liés à ces formations s'élèvent à 279,00 euros TTC.

- **14 octobre 2008** : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont sur Loire pour la participation de deux agents à une formation « suivi et contrôle des travaux effectués par les entreprises ». Le montant de la formation s'élève à 972 euros TTC.

- **14 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle de jeux de l'école maternelle Jean Moulin au profit de l'association Culture Couleurs tous les mercredis de 13H30 à 18H00 hors vacances scolaires.

- **14 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de deux salles de motricité de l'école de l'Europe au profit de l'association ELCO tous les mardis de 16H30 à 18H jusqu'au 30 juin 2009.

- **14 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SYNERGLACE pour la location, l'installation, la dépose et la maintenance d'une patinoire sur la place Jeanne Hachette à l'occasion des fêtes de Noël 2008. Le montant du marché s'élève à la somme de 42.424 Euros HT.

- **14 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise DELAMARE pour l'installation d'une terrasse préfabriquée aux abords de la patinoire place Jeanne Hachette, à l'occasion des fêtes de Noël 2008. Le montant du marché s'élève à la somme de 8.400 Euros HT.

- **14 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise N.T.I pour la fourniture de commutateurs, de périphériques et des accessoires réseaux pour le service informatique. Le montant annuel du marché est compris entre 40.000 et 160.000 Euros TTC.

- **14 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise JOUFFRAY-DRILLAUD pour la fourniture de paillage pour les espaces verts de la Ville de Beauvais. Le montant annuel du marché est compris entre 1.500 et 6.000 € TTC.

- **14 octobre 2008** : Passation d'un marché avec les entreprises suivantes pour la fourniture de végétaux :

- LOT 1 : Société LAPPEN pour un montant annuel compris entre 5.000 et 20.000 € TTC

- LOT 2 : Pépinières Charentaises pour un montant annuel compris entre 10.000 et 40.000 € TTC

- LOT 3 : Société KERISNEL pour un montant annuel compris entre 5.000 et 20.000 € TTC

- LOT 4 : Les Jardins de la Charmeuse pour un montant annuel compris entre 1.000 et 4.000 € TTC

- **15 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise GLUTTON afin d'acquérir un aspirateur électrique de déchets urbains destiné au service Nettoyement. Le montant du marché s'élève à 12.030,90 euros HT.

- **16 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société INETD pour procéder à la maintenance du logiciel TSM-IBM Tivoli storage manager propre à garantir l'intégrité en sauvegarde et en restauration des données vitales au bon fonctionnement des services municipaux. La dépense annuelle s'élève à 6.728,85 euros TTC.

- **16 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle de motricité de l'école maternelle La Grenouillère au profit de l'association MULTI-FORMES les mercredis de 10H00 à 12H00 hors vacances scolaires.

- **16 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société INETD pour procéder à la maintenance du robot de sauvegarde QUANTUM M 2500 et de sa librairie permettant les sauvegardes, vitales pour le bon fonctionnement des services

municipaux. La dépense annuelle correspondante s'élève à 3.580,78 euros TTC.

- **16 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société MATMUT pour assurer l'ensemble des abris et équipements de la ville de Beauvais installés sur les parcelles de jardins familiaux. La dépense correspondant à la période du 1er juillet au 31 décembre 2008 s'élève à 3.999,15 euros TTC.

- **20 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de deux locaux à usage de stockage situés 8 allée des acacias et 12 rue de l'Abbaye au profit de l'association CSSLB pour réaliser ses missions.

- **20 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau à usage administratif situé à la MEF Saint Jean au profit de l'association CIDFF pour y réaliser ses missions.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société Fleur de Sel à Beauvais pour organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour le Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 8.150 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société ALIBITIVI-PROD pour la réalisation d'une vidéo sur le site internet dans le cadre du Pianoscope 2008. La dépense totale correspondante s'élève à 5.470 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société APPE pour la distribution de supports de communication dans le cadre de l'organisation du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.310 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société ROUEN PIANO pour la location d'un piano lors des concerts donnés dans le cadre du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 680 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société Sonorisation Lumières Structures pour la location de matériel d'éclairage et son dans le cadre de l'organisation du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.779,07 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société HEBIC FRANCE pour la location de deux pianos et les services d'un accordeur dans le cadre du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 7.600 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société PICARDIE MATIN pour faire la promotion de la manifestation Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 850 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation de deux contrats avec le groupe MEDIAPOST SA et la Poste pour la distribution de l'Agenda des sorties de novembre et décembre 2008. La dépense totale correspondante s'élève à 2.000 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société MEZZO pour promouvoir la manifestation du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.500 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société TELERAMA pour promouvoir l'édition du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 575 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais le 14 décembre 2008 pour organiser un concert.

- **23 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société LIKE MIRROR pour la location d'éléments de décors dans le cadre de l'organisation du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.800 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch le 13 décembre 2008 au profit de l'association des Cadres de la Région de Beauvais pour l'organisation d'une soirée musicale.

- **24 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de deux bureaux administratifs situés à l'espace Argentine au profit de l'association UNICEF OISE pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un 3ème avenant au contrat flotte automobile avec la SMACL afin de régulariser la cotisation définitive de l'exercice 2007 par l'encaissement d'un avoir de 4.535,29 euros TTC.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un contrat multirisque exposition avec le cabinet d'assurances HUMBERT (MMA) pour garantir les oeuvres d'une exposition intitulée les PHOTOMALES. La dépense correspondante s'élève à 80 euros.

- **24 octobre 2008** : Passation d'une convention avec PROMEO FORMATION pour la mise à disposition de places de stationnement afin de faciliter le stationnement des véhicules de personnes assistant aux spectacles d'Elispace.

- **274 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un local de stockage 10 rue de la Tour à Beauvais, propriété de l'OPAC de l'Oise au profit de l'Association ASCSB, pour y réaliser ses missions.

- **31 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec la société ARPEGE pour la maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion des résultats et animations électorales ARPEGE SOPRANO. La dépense annuelle s'élève à 1.558,15 euros TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H50.